

Commission de l'Enseignement supérieur, de
l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche,
des Hôpitaux universitaires, des Sports, de la Jeunesse,
de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice et de la
Promotion de Bruxelles du

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2020–2021

8 SEPTEMBRE 2020

COMPTÉ RENDU INTÉGRAL

SÉANCES DU MARDI 8 SEPTEMBRE 2020 (MATIN ET APRÈS-MIDI)

TABLE DES MATIÈRES

1.1	Question de Mme Caroline Cassart-Mailleux à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Impact de la crise sanitaire sur les adoptions»	8
1.2	Question de Mme Alda Greoli à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Sentiment d'abandon dans les quartiers populaires»	9
1.3	Question de M. Eddy Fontaine à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Familles d'accueil d'urgence débordées depuis les premières mesures de déconfinement»	10
1.4	Question de Mme Gladys Kazadi à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Familles d'accueil d'urgence débordées»	10
1.5	Question de M. Gaëtan Van Goidsenhoven à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Cas des adoptions frauduleuses en Belgique entre 1985 et 1995»	12
1.6	Question de M. Mourad Sahli à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Situation du projet «MENA» de l'ASBL Sonatine»	14
1.7	Question de Mme Gladys Kazadi à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Bilan de l'été pour les camps et les séjours du secteur Jeunesse»	15
1.8	Question de Mme Caroline Cassart-Mailleux à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Bilan des camps d'été»	15
1.9	Question de M. Matthieu Daele à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Évaluation des camps d'été sous les mesures sanitaires Covid-19»	15
1.10	Question de Mme Sybille de Coster-Bauchau à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Sensibilisation des jeunes aux jeux européens»	17
1.11	Question de M. Matthieu Daele à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Impact de l'interdiction pour des tiers de venir au sein des écoles: les organisations de jeunesse et centres de jeunes»	18

1.12	Question de Mme Gladys Kazadi à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Présence des associations de jeunes dans les écoles».....	18
1.13	Question de Mme Sophie Pécriaux à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Protocole de rentrée des mouvements de jeunesse «.....	20
1.14	Question de M. Eddy Fontaine à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Familles d'accueil d'urgence débordées depuis les premières mesures de déconfinement».....	21
1.15	Question de Mme Mathilde Vandorpe à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Impact persistant de la Covid-19 pour les gestionnaires de piscines»	22
1.16	Question de M. John Beugnies à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Pratique de la natation»	22
1.17	Question de M. Mourad Sahli à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Soutien à la pratique sportive de la natation»	22
1.18	Question de M. Hervé Cornillie à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Résultats du fonds d'aide d'urgence pour le sport»	25
1.19	Question de M. André Antoine à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Première évaluation du dispositif de soutien financier aux fédérations et clubs sportifs francophones»	25
1.20	Question de M. Hervé Cornillie à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Usage durable du matériel sportif»	28
1.21	Question de Mme Stéphanie Cortisse à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Intégration des seniors dans les politiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles et en particulier au sein du secteur sportif»	29
1.22	Question de M. Philippe Dodrimont à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Retour des supporters dans les stades de D1A»	31

1.23	Question de M. Philippe Dodrimont à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Retour des supporters dans les salles de sport accueillant des rencontres des championnats des divisions supérieures».....	31
1.24	Question de M. Thierry Witsel à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Retour des supporters dans les stades de football».....	31
1.25	Question de M. Christophe Clersy à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Retour des supporters dans les stades de football».....	31
1.26	Question de M. Philippe Dodrimont à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Opération «J'me bouge pour mon club»».....	34
1.27	Question de M. Philippe Dodrimont à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Organisation des classiques cyclistes wallonnes».....	36
1.28	Question de M. Eddy Fontaine à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Professionnalisation de l'e-sport en Belgique».....	36
1.29	Question de M. Thierry Witsel à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Conclusion des stages ADEPS (administration de l'éducation physique et des sports) et des stages sportifs».....	37
1.30	Question de M. André Antoine à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Bilan des stages ADEPS (administration de l'éducation physique et des sports) pour la saison estivale 2020».....	37
1.31	Question de M. Thierry Witsel à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Développement des sports de quartier».....	39
1.32	Question de M. Christophe Clersy à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Orientation des jeunes sportifs».....	39
1.33	Question de M. Thierry Witsel à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Expulsion de plusieurs enfants de leur club de basket».....	40

1.34	Question de M. Christophe Clersy à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Harcèlement dans le sport».....	42
1.35	Question de M. Michaël Vossaert à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Lancement d'un groupe de travail sur les politiques sportives aux différents niveaux de pouvoir»	43
1.36	Question de M. André Antoine à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Aboutissement de la construction d'un centre de haut niveau judo à Louvain-la-Neuve»	43
1.37	Question de M. André Antoine à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Sécurité des coureurs durant une épreuve cycliste»	44
1.38	Question de Mme Alexia Bertrand à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Statut des sportifs étudiants en Fédération Wallonie-Bruxelles».....	45
1.39	Question de M. Pierre-Yves Lux à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Promotion de Bruxelles et crise sanitaire».....	47
1.40	Question de Mme Stéphanie Cortisse à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Évaluation et réforme du décret du 21 septembre 2012 relatif à la participation et la représentation étudiante dans l'enseignement supérieur»	48
1.41	Question de Mme Alda Greoli à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Représentation des étudiants dans l'enseignement supérieur»	48
1.42	Question de Mme Stéphanie Cortisse à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Formation des imams en Fédération Wallonie-Bruxelles (suivi)»	51
1.43	Question de Mme Alda Greoli à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Encadrement des stages dans l'enseignement supérieur»	53
1.44	Question de Mme Joëlle Kapompole à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Renforcement de l'encadrement des stages».....	53

1.45	Question de Mme Alda Greoli à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Soutien aux étudiants et aux services sociaux des établissements».....	54
1.46	Question de M. Martin Casier à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Soutien aux étudiantes et étudiants les plus vulnérables»	54
1.47	Question de Mme Alda Greoli à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Rentrée scolaire en promotion sociale»	56
1.48	Question de M. Rodrigue Demeuse à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Organisation de la rentrée académique dans le contexte sanitaire»	57
1.49	Question de M. Rodrigue Demeuse à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Évaluation de la seconde session d'examens et l'accompagnement au cours de la nouvelle année académique»	59
1.50	Question de Mme Joëlle Kapompole à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «État des lieux de la seconde session d'examen».....	59
1.51	Question de M. Rodrigue Demeuse à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Accompagnement pédagogique des étudiants arrivant en première année»	60
1.52	Question de M. John Beugnies à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Remédiation et accompagnement des étudiants arrivant dans l'enseignement supérieur cette rentrée académique 2020-2021»	61
1.53	Question de M. Martin Casier à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Remise en question des critères d'évaluation de la recherche».....	62
1.54	Question de M. Rodrigue Demeuse à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Avenir du programme Erasmus+ suite à la crise de la Covid-19 et aux ambitions européennes revues à la baisse»	64
1.55	Question de M. Rodrigue Demeuse à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Fin de l'exemption de Dimona pour les stagiaires au sein des établissements d'enseignement supérieur»	66

1.56	Question de M. Laurent Agache à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Existence d'une filière pédagogique pour les masters en informatique»	67
1.57	Question de M. Rodrigue Demeuse à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Information des étudiants face aux pratiques inacceptables des fausses universités»	68
1.58	Question de M. Martin Casier à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Interprétation du décret du 17 juillet 2020 déterminant la finançabilité des étudiants pour l'année académique 2020-2021»	69
1.59	Question de M. John Beugnies à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Mise en application du décret du 17 juillet 2020 déterminant la finançabilité des étudiants pour l'année académique 2020-2021 suite à la crise de la Covid-19»	69
1.60	Question de M. Manu Disabato à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Réforme du paysage de l'enseignement supérieur»	71
1.61	Question de M. Manu Disabato à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Réforme de la formation initiale des enseignants»	71
1.62	Question de Mme Gladys Kazadi à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Évolution du marché du logement étudiant en Fédération Wallonie-Bruxelles»	72

2 Ordre des travaux

Présidence de M. Nicolas Tzanetatos, président.

– L’heure des questions et interpellations commence à 10h30.

M. le président. – Mesdames, Messieurs, nous entamons l’heure des questions et interpellations.

1.1 Question de Mme Caroline Cassart-Mailleux à Mme Valérie Glatigny, ministre de l’Enseignement supérieur, de l’Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l’Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Impact de la crise sanitaire sur les adoptions»

Mme Caroline Cassart-Mailleux (MR). – La crise sanitaire que nous connaissons tous a mis à l’arrêt de nombreux secteurs et a réduit très fortement nos déplacements en Belgique, mais surtout à l’étranger. Nous avons peu entendu parler de l’impact de la Covid-19 sur les adoptions. Cependant, j’imagine qu’elles n’ont pas été épargnées. Un projet d’adoption implique de s’engager dans la durée. L’Autorité centrale communautaire (ACC) met à disposition des candidats adoptants et des familles, une équipe de professionnels spécialisés et expérimentés chargés de les soutenir dans l’accès à la parentalité adoptive.

Madame la Ministre, quel a été l’impact de la crise sanitaire sur les adoptions? Avez-vous pu maintenir le soutien à distance? Depuis quelques semaines, les frontières sont rouvertes pour les pays de l’Union européenne. Néanmoins, les déplacements non essentiels sont toujours interdits dans de nombreux autres pays. Dès lors, pouvons-nous considérer un processus d’adoption en fin de parcours comme un voyage essentiel afin de ne pas ralentir les démarches? A-t-on offert aux parents désireux d’adopter la possibilité de modifier le pays d’origine? Enfin, qu’en est-il de l’adoption intracommunautaire? Avez-vous observé une augmentation des demandes relatives à une adoption nationale?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l’Enseignement supérieur, de l’Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l’Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Madame la Députée, la crise sanitaire actuelle a bien évidemment eu une incidence sur les procédures d’adoption en Fédération Wallonie-Bruxelles. Tout d’abord, l’organisation des préparations collectives destinées aux candidats adoptants a été suspendue durant le confinement et reprend à partir de ce mois de septembre. Les consignes sanitaires et les gestes barrière sont bien entendu respectés, tant par les participants, que

par les animateurs. Ensuite, les enquêtes psychosociales ordonnées par les tribunaux de la famille et destinées à évaluer l’aptitude à adopter des candidats ont également été interrompues à la mi-mars et elles ont repris progressivement depuis le 18 mai, moyennant le respect des gestes barrière, tant par les candidats que par les intervenants sociaux. En effet, ces enquêtes impliquent des entretiens et des visites à domicile. Il en résulte un arriéré et un allongement des délais de réalisation.

Par ailleurs, les audiences non urgentes des tribunaux de la famille ont également été interrompues à la mi-mars. Des tribunaux acceptaient toutefois de travailler sans audience pour faire avancer certains dossiers. Le travail des tribunaux a repris progressivement depuis le 18 mai. Enfin, les apparentements, à savoir le processus par lequel l’enfant est confié aux candidats, ont également été interrompus depuis la mi-mars en raison du confinement, du moins pour les aspects qui impliquent des contacts physiques, notamment les entretiens d’évaluation. Les activités des organismes agréés nécessitant des rencontres avec les candidats ou les enfants ont repris progressivement depuis le 18 mai, moyennant le respect des gestes barrière.

En ce qui concerne les adoptions internationales, après avoir interrogé le service des affaires étrangères et la police des frontières, nous avons reçu confirmation que les voyages destinés à finaliser une procédure d’adoption pouvaient être considérés comme essentiels et donc autorisés, avec toutefois le respect d’une quatorzaine au retour. Il faudra également vérifier, au cas par cas, d’une part si les pays de destination autorisent les candidats à entrer sur leur territoire et à quelles conditions, d’autre part si l’enfant sera autorisé à entrer sur le territoire belge lors du voyage retour. Le service des affaires étrangères rappelle que d’éventuelles nouvelles flambées de la Covid-19 à l’étranger peuvent fortement affecter les voyages à l’étranger et que le rapatriement ne peut être garanti si les vols commerciaux sont supprimés ou si les frontières sont fermées. Même si les voyages sont autorisés, nous insistons auprès des organismes agréés pour que les candidats soient bien avertis des risques encourus.

Pour répondre à une autre de vos questions, notre législation autorise en effet à titre exceptionnel la constitution d’un deuxième dossier dans un autre pays d’origine lorsque les candidats sont confrontés à des délais d’attente anormalement longs. Toutefois, comme la constitution d’un deuxième dossier demande beaucoup de temps et d’énergie et que la plupart des pays d’origine sont confrontés à des difficultés similaires, nous ne pensons pas que le recours systématique à cette option soit souhaitable. Pour le reste, il est encore trop tôt pour dresser un bilan des chiffres d’adoption pour l’année 2020. Les données définitives seront bien entendu publiées lorsqu’elles auront été compilées dans le courant de

l'année 2021.

Mme Caroline Cassart-Mailleux (MR). – Madame la Ministre, je vous remercie de m'avoir fourni une réponse complète. Le cheminement a dû être interrompu, ce qui explique la diminution du nombre de demandes. Ce processus a repris progressivement depuis le 18 mai. Vos contacts vous permettront de suivre l'évolution de la situation durant ce mois de septembre.

1.2 Question de Mme Alda Greoli à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Sentiment d'abandon dans les quartiers populaires»

Mme Alda Greoli (cdH). – Madame la Ministre, la crise de la Covid-19 a mis en exergue et augmenté toute une série d'inégalités profondes encore présentes dans notre société. C'est particulièrement le cas dans le secteur de l'enseignement où les enfants qui ne sont pas retournés à l'école à la fin de l'année scolaire passée étaient les plus défavorisés et les plus précarisés. On l'a aussi constaté – cela a été parfois traité de manière plus sournoise par certains médias – pour un certain nombre de jeunes en désaffiliation et en difficulté sociales; la période de confinement les a d'autant plus isolés et ils ont vécu cette dernière avec un sentiment d'abandon marqué.

Le Code de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse prévoit en son article 7 que le Conseil de prévention a notamment la mission «d'informer et, le cas échéant, d'interpeller les autorités publiques de tous les niveaux de pouvoir au sujet de toute condition défavorable au développement personnel des jeunes et à leur insertion sociale». C'est donc ce que d'aucuns ont fait, parfois d'ailleurs sous la forme de cartes blanches, interpellant à la fois la Communauté française et la Région bruxelloise, au travers de la Communauté communautaire française (COCOF) pour ce qui concerne les associations et les acteurs francophones. Leur constat est assez alarmant: des peurs multiples, des tensions, l'isolement se sont renforcés dans certaines familles. Comme on l'a souvent dit aussi, une des conséquences les plus graves de cette pandémie est son impact sur l'état de santé mentale d'une partie de la population pour laquelle le sentiment d'abandon s'est renforcé.

Madame la Ministre, au vu de vos compétences, il est important aujourd'hui de mettre en exergue ce problème et de faire le point sur cette question, notamment quant à l'importance de

maintenir le lien entre ces jeunes et leur famille et entre ces jeunes et la société en général.

Comment aider les services d'aide en milieu ouvert (AMO) qui sont en première ligne dans cet accompagnement des jeunes et de leurs parents? Quelles mesures proactives peuvent-elles être prises au regard de cette situation exceptionnelle? Après ces mois de confinement, comment envisagez-vous la reprise des activités dans les services AMO? Un protocole a-t-il été concerté et adopté?

Par ailleurs, quelle est la situation au sein des services d'aide à la jeunesse (SAJ) et des services de protection judiciaire (SPJ)? Les consultations et les visites en famille ont-elles repris? Quels en sont les retours? Des moyens supplémentaires ont été dégagés pour 50 équivalents temps plein (ETP). Sont-ils toujours effectifs? Pourront-ils être prolongés? En effet, je pense qu'à partir cet automne, les équipes sur le terrain devront être renforcées.

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Tous les services AMO ont adapté leur fonctionnement et la mise en œuvre de leurs missions pour respecter les règles sanitaires. Depuis mars, les équipes se sont adaptées à l'évolution de l'épidémie et aux décisions du Conseil national de sécurité (CNS). Si, au début du confinement, l'activité des services AMO s'est principalement concentrée sur des moyens sans contact physique comme le téléphone, les sites internet, WhatsApp ou les groupes Facebook, très vite, beaucoup ont senti la nécessité d'élargir leur mode d'action pour satisfaire les besoins des jeunes et des familles. À titre d'exemple, des permanences ont repris, ainsi que le travail de rue, les activités dans les quartiers, les camps itinérants en vélo, les entretiens individuels et en famille. Les services AMO ont également joué un rôle essentiel dans le maintien du lien entre certains jeunes et l'école. Des équipes ont mobilisé les jeunes dans des actions de solidarité citoyenne comme, par exemple, la distribution de colis alimentaires ou la préparation de repas chauds. Des actions d'animation ont également été organisées dans les quartiers afin de soutenir les jeunes et les familles qui ne peuvent quitter la ville. Des camps et des sorties ont été organisés. Des activités originales ont émergé, telles que des émissions de radio ou des ateliers de confection de masques.

Les services AMO n'ont donc nullement cessé leurs activités, mais, au contraire, se sont adaptés pour tenter de maintenir, autant que faire se peut, le lien avec les jeunes vulnérables et leurs parents au cours de cette période si particulière. Ces services continuent d'organiser leurs actions en tenant compte des mesures sanitaires en vigueur, que j'ai rappelées au secteur dans différentes circulaires et qui devront sans doute

perdurer pendant une période indéterminée.

Comme je l'ai indiqué ici à plusieurs reprises, les services AMO, au même titre que les autres services agréés et les services publics, ont bénéficié et continuent de bénéficier de l'accompagnement de l'Administration générale de l'aide à la jeunesse (AGAJ). Pour ce qui est plus spécifiquement de la prévention, les services AMO sont également en contact sur le plan local avec d'autres acteurs de la prévention au sein des conseils de prévention. Concernant les enjeux cruciaux qui se profilent, mon administration a par exemple pris contact avec les services AMO dès la fin juillet, par l'intermédiaire des chargés de prévention, pour anticiper la rentrée scolaire qui s'annonce particulièrement délicate, notamment sur le plan des risques de décrochage. En outre, d'après les échos que j'en ai, les services AMO seront associés aux projets portés par le Réseau wallon de lutte contre la pauvreté (RWLP) et par le Forum-Bruxelles contre les inégalités visant à faciliter l'accès au numérique dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et pour la réduction des inégalités sociales. Les services AMO se trouvent donc effectivement en première ligne, mais ne sont en aucun cas isolés.

En ce qui concerne les SAJ et les SPJ, les conseillers et les directeurs font état de signaux indiquant une précarité grandissante liée à la crise de la Covid-19, mais il est encore trop tôt pour que cette tendance soit objectivée. Enfin, les services qui ont bénéficié de 50 équivalents temps plein supplémentaires ont reçu leurs subventions et envisageaient pour la plupart d'engager du personnel en renfort durant la période des vacances scolaires. Il faut noter toutefois que, ces subventions couvrant une période allant jusqu'au 31 décembre 2020, il est encore trop tôt pour tirer des conclusions relatives à leur utilisation. Enfin, Madame la Députée, vous abordez la question du recrutement des familles d'accueil. Je m'engage à soutenir les actions menées par les services agréés afin d'épauler ce type d'accueil.

Je termine en annonçant que le protocole pour la reprise des activités du secteur de la jeunesse a été envoyé hier et qu'une *task force* «Jeunesse» a été créée afin de faire le point sur les meilleurs moyens de soutenir le secteur de la jeunesse en cette période de post-confinement.

Mme Alda Greoli (cdH). – Madame la Ministre, je voudrais, tout comme vous, insister à nouveau sur l'importance de pouvoir, au travers des actions des services AMO, des SAJ et des SPJ, reprendre une action associative et émancipatrice qui tend vers la normale. S'il est essentiel de conserver des mesures de prévention sanitaire, développer des mesures de prévention sociale et de santé mentale l'est tout autant. De tels acteurs participent à l'état de bien-être des jeunes.

Le protocole «Jeunesse» a donc été envoyé hier. Il s'agit d'une excellente nouvelle. Cela va

stabiliser et reconforter l'ensemble des secteurs qui pourront dès lors développer leurs actions. Par rapport aux signaux et à la poursuite d'un certain nombre d'accompagnements, sachez que nous reviendrons sur les évaluations de ces 50 équivalents temps plein. Je ne doute pas un seul instant qu'ils fassent du bon boulot et je suis certaine qu'il sera nécessaire de les pérenniser dans le temps pour pouvoir accompagner, pendant encore un an ou deux, les familles et rétablir des conditions de bien-être.

1.3 Question de M. Eddy Fontaine à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Familles d'accueil d'urgence débordées depuis les premières mesures de déconfinement»

1.4 Question de Mme Gladys Kazadi à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Familles d'accueil d'urgence débordées»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

M. Eddy Fontaine (PS). – Le confinement a bouleversé de nombreux secteurs, dont les services d'aide à la jeunesse (SAJ). Ces services sont restés en contact avec les familles pour continuer leur travail de protection. Le placement des enfants en danger dans les familles d'accueil fait partie de la mission de ces services qui ont vu leur fonctionnement prendre une nouvelle envergure. Des projets de placement ont été accélérés. En revanche, d'autres ont été gelés. Les demandes de placement explosent depuis les premières phases de déconfinement.

Le placement en famille d'accueil est de plusieurs types. Dans le cas de l'accueil d'urgence, la prise en charge est de 15 jours, avec renouvellement éventuel. Dans le cas de l'accueil à court terme, la durée est de trois mois, renouvelable deux fois. Enfin, la durée de l'accueil à moyen et long termes est d'un an, renouvelable jusqu'à la majorité du jeune.

Les services chargés de créer le lien entre les familles d'accueil, les enfants et les parents ont

poursuivi leur travail pendant la période la plus critique de la crise sanitaire et ont tenté de trouver des solutions pour préserver le lien primordial entre tous. Aujourd'hui, les familles d'accueil d'urgence sont débordées. En effet, les demandes ne diminuent pas. L'Accueil familial d'urgence (AFU) craint que le problème se déplace vers les familles d'accueil à long terme.

La Fédération Wallonie-Bruxelles a dégagé 200 000 euros afin de financer 50 équivalents temps plein, nécessaires pour assurer le travail supplémentaire et ouvert 39 places d'urgence pour des enfants lors du confinement. Où en sommes-nous à cet égard? Ces postes ont-ils pu être reconduits? L'ouverture de nouvelles places d'urgence a-t-elle été étudiée? Les 39 places créées sont-elles maintenues? Qu'en est-il du recours à la ligne 103 «Écoute-Enfants» depuis les mesures de déconfinement? Une nouvelle campagne d'appel aux familles d'accueil verra-t-elle prochainement le jour?

Mme Gladys Kazadi (cdH). – Le confinement a donné lieu à de nombreuses mesures d'urgence dans le domaine de l'aide à la jeunesse, comme le retour prématuré d'enfants dans leur famille, l'interruption des visites dans la famille ou encore la suppression des visites familiales au sein des institutions.

Les familles d'accueil ont, elles aussi, subi certains bouleversements: des enfants placés n'ont plus vu leurs parents durant de nombreux mois, les nouvelles candidatures ont été gelées, alors que des projets se sont, à l'inverse, accélérés. Les différents acteurs ont fait preuve d'une capacité d'adaptation remarquable afin de répondre aux besoins de chacun.

À la sortie du confinement, les acteurs de terrain ont constaté que le nombre de situations d'urgence avait explosé. Si l'accueil à long terme n'est pas encore concerné, les services d'accueil d'urgence sont submergés de demandes. Comme nous le redoutions, la période de confinement, particulièrement anxiogène, a fait basculer certaines familles, déjà sur le fil, dans la violence. Pour y répondre, le gouvernement a, au plus fort de la crise, ouvert 39 places d'urgence pour des enfants de moins de six ans.

Madame la Ministre, à présent que nous sommes sortis de cette période de crise, qu'en est-il des demandes de placement? Les familles d'accueil d'urgence sont-elles moins sollicitées? Avez-vous reçu une évaluation de la part des services concernés? Où en sont les demandes concernant les familles d'accueil à long terme? Enfin, quelle analyse tirez-vous de la situation et, surtout, comment comptez-vous soutenir les services qui accompagnent ces enfants? Ils ont en effet besoin de toute notre attention.

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de

l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Nous le savons, le secteur de l'aide à la jeunesse travaille à flux tendu depuis plusieurs années. Des jeunes restent en attente de prise en charge, tant en ce qui concerne l'hébergement que l'accompagnement ambulatoire et l'accompagnement de l'accueil familial. Je le disais: cette situation n'est hélas pas neuve.

D'après les données encodées par les autorités mandantes, on dénombrait, pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 1^{er} septembre 2019, 29 demandes de jeunes en attente d'un accueil en urgence dans une famille d'accueil encadrée par un service de placement familial d'urgence. On comptait, pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 1^{er} septembre 2020, 34 demandes en attente. On ne constate donc pas à ce jour de différence notable entre 2019 et 2020.

Plus globalement, nous constatons que tous les services qui offrent un accueil d'urgence pour un temps délimité sont confrontés à des séjours qui se prolongent au-delà des durées prévues par la réglementation. Ce phénomène, qui existait déjà avant la crise, a été nettement accentué pendant celle-ci. Les admissions dans les services d'hébergement classiques et dans les familles d'accueil à moyen et long termes ont été arrêtées ou fortement ralenties. Il en fut de même pour les enfants en attente d'une orientation vers un service relevant du secteur du handicap ou de la santé mentale. Cela a entraîné une diminution du nombre de prises en charge possibles dans les services d'accueil d'urgence et dans les familles d'accueil d'urgence, faute de rotation.

D'expérience, on constate que le mois de septembre est propice à des retours en famille ou à des réorientations d'enfants vers les services résidentiels pour jeunes relevant de l'Agence pour une vie de qualité (AViQ) ou de Personne handicapée autonomie recherchée (Phare), et donc à de nouvelles entrées dans les services d'hébergement grâce aux places ainsi libérées. Le déconfinement devrait également permettre la reprise des procédures d'entrée des enfants dans les familles d'accueil accompagnées par les services de l'accompagnement de l'accueil familial à moyen et long termes. La question de l'engorgement des services agréés par l'aide à la jeunesse reste une de mes préoccupations. Elle devra faire l'objet d'une analyse approfondie dans les prochains mois.

Concernant les 200 000 euros destinés à renforcer les services d'hébergement, 50 services ont bénéficié d'une subvention de 4 000 euros afin de pouvoir engager un équivalent temps plein supplémentaire pendant un mois. Les services concernés ont reçu leur subvention en juillet et envisageaient pour la plupart d'engager du personnel en renfort durant la période des vacances scolaires. Notons toutefois que ces subventions couvrant une période allant jusqu'au 31 décembre

2020, il est encore un peu tôt pour tirer des conclusions relatives à leur utilisation. Néanmoins, dans le cadre du plan de redéploiement dont j'ai parlé antérieurement, j'analyserai la pertinence de renouveler ce renfort aux services d'hébergement.

Les 39 places d'urgence ouvertes pour permettre temporairement l'accueil d'urgence d'enfants pendant la période de confinement ont été fermées, comme prévu, le 30 juin 2020. Ces places avaient été ouvertes en collaboration avec l'Administration de l'éducation physique et des sports (ADEPS), qui a mis des centres sportifs à la disposition de l'aide à la jeunesse. Les jeunes confiés à ces centres ont été réorientés vers les autres structures de l'aide à la jeunesse qui avaient, par mesure de prudence, suspendu les admissions de nouveaux jeunes durant la période de confinement. Depuis lors, les admissions dans les services d'hébergement ont repris.

La ligne 103 «Écoute-Enfants» a reçu 2 551 appels, dont 1 501 à contenu, les autres étant des blagues, des injures ou des appels muets. Une nette diminution du nombre de blagues téléphoniques a été observée lors du confinement. Depuis le déconfinement, celles-ci augmentent à nouveau. Entre le 13 mars et le 27 mai 2020, le service a reçu 489 appels liés à la crise de la Covid-19, soit un tiers des appels à contenu. Parmi ceux-ci, 48 portaient sur des situations de maltraitance, et 43, sur des tensions exacerbées au sein des familles; 39 appels provenaient de personnes ayant besoin d'être rassurées, présentant des angoisses ou des idées suicidaires, et 33 avaient trait à des problèmes de garde alternée ou de divorce. Enfin, 27 appels concernaient l'ennui des jeunes. Si l'on y ajoute les appels non liés à la crise de la Covid-19, le service a reçu 217 appels relatifs à de la maltraitance, soit une moyenne de 2,85 appels par jour, alors qu'en 2019, on enregistrait 1,97 appel par jour pour cette problématique.

Quant au recrutement des familles d'accueil, je m'engage bien entendu à soutenir les actions menées par les services agréés afin d'encourager ce type d'accueil. Je sais qu'une réflexion est en cours pour déterminer la meilleure manière d'atteindre le public potentiellement concerné.

M. Eddy Fontaine (PS). – Madame la Ministre, vous serez attentive à un possible renouvellement du subventionnement à partir du 31 décembre. C'est un point positif. Il est certes un peu tôt pour agir maintenant puisque les subventions ont été versées au cours de l'été et que les engagements n'ont eu lieu que récemment. Vous indiquez que, par rapport à 2019, il y a environ un appel supplémentaire par jour depuis le déconfinement. On est en effet passé de deux à trois. C'est vraiment inquiétant. Il convient d'être attentif à ce qui va se passer et à l'évolution de la situation. Le déconfinement est bien entendu en cours, mais est loin d'être terminé.

Mme Gladys Kazadi (cdH). – Les boulever-

sements qu'ont connus les familles d'accueil sont loin d'être négligeables. J'entends que les séjours des jeunes se prolongent au-delà des durées prévues et que le nombre d'appels augmente. Il est donc essentiel d'accompagner correctement ces services et de mettre à leur disposition les moyens nécessaires. Il en va de la stabilité de ces jeunes.

1.5 Question de M. Gaëtan Van Goidsenhoven à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Cas des adoptions frauduleuses en Belgique entre 1985 et 1995»

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR). – En mai 2019, les médias révélèrent le scandale de l'adoption frauduleuse de plus d'une centaine d'enfants guatémaltèques, en France, aux Pays-Bas et en Belgique, entre 1985 et 1995. Dans notre pays, ces adoptions auraient été facilitées par l'association Hacer Puente Guatemala, dont les membres, bien que pointés du doigt dans la presse et sur les réseaux sociaux, restent à ce jour présumés innocents.

Depuis lors, des associations de victimes se sont constituées en associations qui permettent à ces enfants déracinés, aujourd'hui adultes, de retrouver leurs parents biologiques au Guatemala. En Belgique, l'association sans but lucratif (ASBL) Racines perdues, et ses onze bénévoles, œuvre aux côtés des victimes pour retrouver leurs proches. Cette association a récemment interpellé le monde politique afin qu'une commission d'enquête parlementaire belge voie le jour et fasse toute la lumière sur les conditions qui ont autorisé de tels déracinements.

Madame la Ministre, depuis ces événements, les éventuels manquements juridiques auraient-ils été corrigés, garantissant aujourd'hui qu'en Belgique, toutes les adoptions répondent à des cadres légaux optimaux? Un soutien est-il accordé par la Fédération Wallonie-Bruxelles aux associations qui aident les victimes à retrouver leurs parents biologiques? Dans l'affirmative, quelle est la nature de ce soutien? Disposez-vous de données précises sur le nombre d'enfants belges concernés? Quels sont les pays de provenance? Combien d'enfants ont pu retrouver leurs parents biologiques? Quels sont les soutiens gouvernementaux ou autres dispositifs existants pour mener ces recherches? La création d'une commission spéciale ou d'une commission d'enquête parlementaire pour faire la lumière sur ces adoptions frauduleuses vous semble-t-elle pertinente? En est-il déjà

question en Fédération Wallonie-Bruxelles?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Monsieur le Député, les adoptions problématiques que vous évoquez se sont déroulées à une époque où les procédures d'adoption internationale étaient malheureusement très peu réglementées. Ni l'État ni les Communautés n'exerçaient alors de réel contrôle sur les intermédiaires à l'adoption, même si certaines œuvres étaient subventionnées en vertu d'un arrêté royal obsolète puisqu'il datait de 1958. Les mécanismes de reconnaissance en Belgique des adoptions prononcées à l'étranger étaient par ailleurs très sommaires.

La Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant n'a été adoptée qu'en 1989. C'est la première fois qu'un instrument international consacre l'intérêt de l'enfant en tant que considération primordiale de l'adoption. Cette convention a été adoptée par la Communauté française le 3 juillet 1991 dans la foulée de la promulgation des premières dispositions communautaires relatives à l'adoption. Le décret du 4 mars 1991 relatif à l'aide à la jeunesse dispose que les organismes d'adoption situés le territoire de la Communauté française doivent être agréés pour exercer leurs activités d'intermédiaires. Néanmoins, à l'époque, la législation fédérale permettait toutefois d'adopter un enfant étranger sans passer par un intermédiaire agréé, selon ce qui était alors appelé la filière libre.

Une nouvelle étape est ensuite franchie en 1993, avec la signature de la Convention de La Haye sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale qui met en place une série de mesures pour garantir que les adoptions internationales aient lieu dans l'intérêt supérieur de l'enfant et le respect de ses droits fondamentaux ainsi que pour prévenir l'enlèvement, la vente ou la traite d'enfants. Parmi ces garanties, nous trouvons notamment la constatation préalable par une autorité publique de l'État d'origine de l'adoptabilité de l'enfant; la constatation préalable par une autorité publique de l'État d'accueil de l'aptitude des candidats à l'adoption ainsi que l'obligation pour les intermédiaires à l'adoption d'être agréés et de poursuivre un but non lucratif.

Afin de pouvoir ratifier cette convention, l'État et les Communautés vont revoir en profondeur leur législation relative à l'adoption. Cette importante réforme s'est concrétisée pour l'État par la loi du 24 avril 2003 réformant l'adoption et pour la Communauté française par le décret du 31 mars 2004 relatif à l'adoption. Depuis le 1^{er} septembre 2005, date d'entrée en vigueur de la réforme, les adoptions internationales sont obligatoirement encadrées par un organisme agréé ou

par l'Autorité centrale communautaire (ACC). Il n'est donc plus possible d'adopter en filière libre.

En 2019, la Communauté française a encore renforcé ses exigences et il n'est désormais plus possible d'adopter des enfants issus de pays n'ayant pas ratifié la convention de La Haye de 1993 ou celle de 1996 concernant la compétence, la loi applicable, la reconnaissance, l'exécution et la coopération en matière de responsabilité parentale et de mesures de protection des enfants, pour les pays dont le droit national ne reconnaît pas l'adoption ou qui ont conclu avec la Belgique un accord bilatéral offrant des garanties équivalentes. Le cadre juridique de l'adoption a donc fondamentalement évolué depuis l'époque des adoptions problématiques que vous mentionnez. La législation actuelle offre un maximum de garanties destinées à éviter que des enfants volés ou achetés soient confiés à l'adoption en Belgique.

Dans un reportage de «*Devoir d'enquête*», diffusé le 8 janvier 2020, la RTBF a relevé trois grands manquements dans l'affaire des adoptions au Guatemala. Tout d'abord, les journalistes ont noté une absence de garantie sur les conditions dans lesquelles les adoptions se déroulaient dans l'État d'origine de l'enfant, en l'occurrence le Guatemala. Ensuite, ils pointent une absence de contrôle des associations et des personnes agissant comme intermédiaires. Enfin, ils relèvent aussi une absence de contrôle du dossier d'adoption par les autorités de l'État d'accueil, en l'occurrence la Belgique. Depuis lors, il a été remédié à ces trois manquements par plusieurs mesures. Tout d'abord, en matière d'adoption, nous ne collaborons plus qu'avec les États d'origine se conformant aux standards de la Convention de La Haye et offrant donc un maximum de garanties sur la détermination de l'adoptabilité de l'enfant. Ensuite, il est imposé aux candidats adoptants d'être obligatoirement encadrés par un organisme agréé ou par l'ACC. Enfin, il est procédé à une double vérification des pièces du dossier. La première est réalisée en amont par l'ACC, qui dépend du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, avant d'autoriser l'apparement, et la seconde, en fin de parcours est réalisée par l'Autorité centrale fédérale dépendant du SPF Justice avant la reconnaissance de l'adoption et la délivrance du visa.

Nous ne disposons pas de chiffres officiels d'enfants belges qui se trouveraient dans une situation similaire. La direction de l'adoption a toutefois été contactée ces dernières années par plusieurs personnes adoptées pendant la période concernée et provenant du Guatemala, en recherche de leurs origines, dont une représentante de l'association Racines perdues. Une écoute et une assistance technique leur ont été proposées afin de les aider à comprendre le dossier et les conditions dans lesquelles les adoptions étaient réalisées à l'époque. L'ACC sert également d'interface pour mettre ces personnes en relation, pour les rediriger vers des associations telles que

Racines perdues ou encore pour relayer leur demande auprès de l'autorité centrale guatémaltèque. Une enquête du parquet fédéral est par ailleurs en cours. Nous pouvons espérer qu'elle apportera déjà des réponses.

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR). – Le cadre juridique a en effet fondamentalement évolué. Il est fort heureux que des situations d'adoption aussi choquantes que celles des années 1980 ou 1990 ne puissent plus se reproduire. Nous espérons que nous pourrions, avec nos moyens, soutenir ceux qui ont été l'objet de trafics tout à fait inacceptables, qui ont vu leur jeunesse bouleversée et leurs droits élémentaires bafoués. Madame la Ministre, je vous remercie d'avoir fait le point sur cette question importante mérite évidemment d'être davantage mise en lumière, car elle touche aux droits fondamentaux et des familles et de ces enfants qui ont subi des faits inacceptables.

1.6 Question de M. Mourad Sahli à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Situation du projet «MENA» de l'ASBL Sonatine»

M. Mourad Sahli (PS). – Madame la Ministre, lors de notre réunion de commission du 7 juillet 2020, je vous ai notamment interrogée sur les difficultés que rencontrait le projet d'accueil des mineurs étrangers non accompagnés (MENA) de l'association sans but lucratif (ASBL) La Sonatine. Je rappelle ici brièvement les grandes lignes de votre réponse. En raison des éléments accablants contenus dans le rapport d'inspection, en ce qui concerne notamment la salubrité des locaux ou la sécurité des jeunes qui séjournent au centre MENA, il a été nécessaire de prendre d'urgence des mesures de protection de ces jeunes et de les transférer, dès le 1^{er} juillet 2020, dans d'autres structures. Indépendamment de cette décision, vous aviez aussi mandaté le conseil de la Fédération Wallonie-Bruxelles, désigné par le ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, afin, d'une part, qu'il communique à la bourgmestre de la commune accueillant le centre les aspects du dossier relatifs à l'insalubrité du bâtiment et, d'autre part, qu'il dépose plainte avec constitution de partie civile du chef d'infraction aux articles 240, 425 et 426 du Code pénal et de l'article 2 de l'arrêté royal du 31 mai 1933 concernant les déclarations à faire en matière de subventions et allocations.

Aujourd'hui, je souhaiterais faire le point

avec vous sur le suivi de ce dossier. Est-ce le pouvoir organisateur (PO) qui a mis fin de sa propre initiative à ces activités à la suite d'une discrimination de votre administration ou est-ce une décision de votre part sur la base des éléments probants fournis par celle-ci? Pourriez-vous nous exposer de façon plus précise les éléments qui justifient votre décision de mettre fin aux activités de ce projet MENA et qui ont abouti au transfert urgent des jeunes vers d'autres services ainsi qu'au dépôt de plainte? Enfin, pourriez-vous nous indiquer de façon précise ce que sont devenus les jeunes qui étaient pris en charge par ce service?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Votre question me permet de faire le point sur ce dossier. Comme vous le rappelez, j'ai décidé de mettre fin, au 1^{er} juillet 2020, au projet «Logic'ados» mené par La Sonatine en raison de graves manquements mettant en danger la santé et la sécurité des jeunes. Ces manquements ont fait l'objet d'un rapport de mon administration.

Dans la foulée, j'ai proposé au gouvernement d'arrêter la subvention à cette même date. Celui-ci a donné son accord. Il ne s'agit donc pas d'une décision du PO en raison de discriminations de mon administration, mais bien d'une décision prise sur la base du rapport précité. Dans un premier temps, j'avais décidé de limiter la subvention de cette ASBL au 31 août 2020. Ce service devait, en effet, transmettre à l'administration un plan d'action pour remédier aux divers manquements d'ordre pédagogique. Limiter la durée de la subvention était, dès lors, une mesure de prudence et de bonne gestion des données publiques. Hélas, les faits m'ont donné raison en ce qui concerne La Sonatine, gestionnaire du service «Logic'ados».

Grâce à la diligence de mon administration, tous les jeunes confiés au service «Logic'ados» ont été pris en charge par d'autres structures à partir du 1^{er} juillet 2020. Parmi les dix-huit jeunes concernés, onze ont été orientés vers un autre service d'hébergement du plan MENA. Trois jeunes ont quitté le plan MENA parce qu'ils ont atteint la majorité. Deux jeunes ont intégré un centre en dehors du plan MENA, l'un pour se rapprocher de sa fratrie, puisque celle-ci est majeure, l'autre pour des raisons de scolarité. Deux jeunes filles sont allées en accueil familial, l'une chez sa sœur, l'autre chez sa tante, au terme d'un processus de plusieurs mois.

M. Mourad Sahli (PS). – Dans un courrier reçu dans la foulée de notre échange du 7 juillet dernier, les responsables de l'ASBL La Sonatine indiquent que les membres de la commission ont été mal informés, dès lors que la décision de fermeture du centre, prise par le PO, découle des choix de l'administration de discriminer ce projet en proposant l'arrêt des subventions au 31 août

prochain, engendrant ainsi une instabilité bien compréhensible auprès des jeunes et des travailleurs déjà souvent précarisés. Je ne sais si tous les députés ou seulement les membres de notre commission ont reçu ce courrier. Il était important de préciser ce que vous venez de dire, Madame la Ministre. C'est ça aussi la politique: avoir le courage de prendre des décisions fortes quand il le faut.

1.7 Question de Mme Gladys Kazadi à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Bilan de l'été pour les camps et les séjours du secteur Jeunesse»

1.8 Question de Mme Caroline Cassart-Mailleux à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Bilan des camps d'été»

1.9 Question de M. Matthieu Daele à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Évaluation des camps d'été sous les mesures sanitaires Covid-19»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces trois questions orales. (*Assentiment*)

Mme Gladys Kazadi (cdH). – En mai dernier, les associations de jeunesse apprenaient que les camps et séjours pourraient être organisés pendant l'été. Après quelques tribulations liées à l'organisation et la prise en considération de mesures spécifiques comme la création d'une bulle de cinquante personnes, il s'agissait de répondre au mieux aux prescrits sanitaires des experts et responsables politiques. Les animateurs et les animés, eux, se sont réjouis de pouvoir se rassembler pendant les congés scolaires.

Au début de l'été, certains ont tenu des propos durs sur les réseaux sociaux au sujet de

l'organisation de ces séjours. Pourtant, les animateurs, les fédérations et les animés ont démontré leur capacité à organiser en un temps record des camps et séjours dans des conditions particulières et en respectant les mesures sanitaires.

Madame la Ministre, quel bilan tirez-vous des mesures prises dans le cadre de l'organisation des camps et des séjours? Les fédérations d'organisations de jeunesse, centres et maisons de jeunes ainsi que les mouvements de jeunesse vous ont-ils fait part de difficultés particulières à mettre en œuvre le protocole estival? Disposez-vous de chiffres relatifs à la fréquentation des camps et séjours cet été? Le cas échéant, avez-vous constaté une diminution de cette fréquentation? Quelles raisons ont-elles conduit à l'éventuelle annulation de ces activités? Enfin, avez-vous eu connaissance de mesures contraignantes adoptées par les communes afin de limiter la présence de camps et séjours sur leur territoire?

Mme Caroline Cassart-Mailleux (MR). – Malgré la pandémie et les règles sanitaires strictes en vigueur, les stages et les camps d'été ont pu démarrer le 1^{er} juillet, pour le plus grand bonheur des jeunes et des moins jeunes. Cette décision était en effet très attendue par l'ensemble du secteur. Les camps sont en outre importants pour le bien-être psychologique et physique des jeunes, ainsi que pour leurs interactions sociales.

Madame la Ministre, quel bilan tirez-vous de cet été particulier? Combien de camps ont-ils pu se dérouler? Pour combien de jeunes? Malgré la situation sanitaire, je crois savoir que le nombre de contaminations fut relativement faible. Pouvez-vous me le confirmer? Certains camps ont-ils dû être arrêtés en raison du virus? Avez-vous eu un retour des animateurs sur le terrain à propos des outils pédagogiques mis à leur disposition afin de préserver la santé de tous et d'endiguer la propagation du virus?

Enfin, même s'ils ont été moins nombreux, les camps organisés jusqu'à 150 kilomètres de la frontière belge ont également été autorisés. Quel bilan en tirez-vous? Les camps initialement prévus au-delà de la distance autorisée ont-ils pu, en dernière minute, être organisés dans un autre lieu?

M. Matthieu Daele (Ecolo). – Cet été particulier, placé sous le signe des bulles diverses et de la distanciation physique, a toutefois vu se dérouler bon nombre de camps de jeunesse, qu'ils soient organisés par les scouts, les guides, les Patros ou encore les maisons de jeunes. Tous ces camps et les activités qui s'y sont déroulées ont dû être organisés au sein de bulles de contact de cinquante personnes maximum, jeunes et encadrants compris. Cette décision avait été contestée à la fin du mois de juin par certains acteurs qui estimaient que cette mesure serait très difficile à mettre en œuvre.

Si cette règle a permis à de nombreux jeunes de retrouver leurs amis le temps d'un camp, elle

en a déçu d'autres. Ceux qui faisaient partie d'une bulle supérieure à cinquante personnes se sont vus contraints de scinder leur groupe en deux pour organiser des camps simultanés, réduire le nombre de jours du camp afin de l'étaler dans le temps, ou encore limiter le nombre de participants. Certains camps ont malheureusement dû être purement et simplement annulés.

Madame la Ministre, quels retours avez-vous eus des différentes fédérations concernant l'organisation des camps d'été? Quelles sont les principales difficultés auxquelles se sont heurtés leurs organisateurs? Quelle incidence les mesures ont-elles eue sur les jeunes participants? Ont-elles donné satisfaction?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Au cours de la crise sanitaire, les craintes étaient en effet nombreuses de voir les camps annulés cet été. En tant qu'ancienne animatrice, j'ai évidemment parfaitement compris l'envie des jeunes et des animateurs de se retrouver cet été. Comme mes homologues communautaires, j'ai souhaité permettre aux jeunes de profiter au maximum de cet été si particulier tout en respectant des mesures sanitaires pour leur sécurité et celle de leurs proches. Je voudrais une fois de plus souligner le travail et le sens des responsabilités des fédérations et des animateurs sur le terrain dans la préparation de ces nombreux camps.

Le concept de la bulle n'a pas toujours été simple ni à comprendre ni à appliquer, mais je pense qu'il a fonctionné. Au total, ce sont précisément 95 574 jeunes qui ont participé à 2 535 camps de mouvements de jeunesse. Durant ces deux mois, 263 procédures Covid-19 ont été enclenchées, soit 0,27 % du total des participants. On ne recense que 19 cas positifs, ce qui représente 0,02 % du total des participants. La procédure Covid-19 était activée lors de la détection d'un cas suspect. Nous avons d'ailleurs reçu un retour très positif du secteur sur l'application de cette procédure. Dans l'éventualité d'une confirmation d'un cas suspect en cas positif, le camp était alors fermé. Sur les 19 cas, aucun problème n'a été relevé lors de la fermeture du camp. L'un des enjeux de cette crise est la coordination des différents niveaux pouvoirs. Cela se manifeste également dans la gestion des camps d'été et, plus précisément, dans la coordination entre les protocoles existants et les décisions prises par le Conseil national de sécurité (CNS) d'une part, par les autorités communales et provinciales d'autre part.

Dès la publication du protocole d'été, des réunions de concertation ont eu lieu à plusieurs reprises avec les différents opérateurs afin que l'été se passe le mieux possible. Plus encore que les autres années, je voudrais saluer le travail de

toutes les communes qui ont accueilli des camps. Cependant, certaines règles supplémentaires prises par les autorités locales ont pu sembler trop restrictives ou complexes à respecter et je peux l'entendre. Il ne faut pas oublier que nous étions et sommes toujours dans une période inédite. Toutefois, il ne s'agissait pas de la majorité des cas. Tant s'en faut. Ces mesures complémentaires peuvent aussi s'expliquer par le simple fait que certaines communes sont véritablement victimes de leur succès auprès des différents mouvements de jeunesse. À cet égard, les mouvements ont la volonté de sensibiliser les unités à la possibilité de diversifier les lieux de camp en vue de soulager des provinces comme le Luxembourg, Liège ou Namur.

J'ai d'ailleurs eu la chance de visiter un camp Patro à Ellezelles, qui est la preuve que le Hainaut regorge de magnifiques endroits de camp. Lors de cette visite, j'ai pu constater le respect des mesures sanitaires instaurées par le protocole d'été, mais également le fait qu'elles n'ont eu qu'une incidence minimale sur les jeunes et leurs activités. C'est encore une manifestation du travail remarquable mené par les fédérations, les unités et les animateurs sur le terrain. Au vu des restrictions dans les déplacements, les camps à l'étranger n'ont pas été plébiscités. Les inconnues liées à l'évolution de la pandémie, le coût que cela pouvait représenter, les difficultés logistiques ont influencé le choix d'annuler les camps à l'étranger. Ce n'est pas pour autant que les mouvements de jeunesse ont déclaré forfait. En effet, une grande majorité d'organisateur se sont attelés à trouver des endroits de camp sur les territoires belges. D'autres ont changé de formule, en passant d'un camp avec nuitées à un concept de plaine de vacances dans leurs locaux.

En décidant de permettre l'organisation des camps, nous avons fait le pari de la confiance dans un cadre raisonnable et balisé. Les chiffres prouvent que nous avons eu raison. Je voudrais également profiter de l'occasion pour remercier les mouvements de jeunesse, mais également toutes les autres structures de jeunesse qui ont fourni un travail incroyable pour permettre à nos jeunes de profiter de cet été. Celui-ci a été une véritable bouffée d'oxygène pour une partie de la population qui est trop souvent stigmatisée dans ce contexte de crise sanitaire. Je suis convaincue que les jeunes, même s'ils ne sont pas les premiers touchés par le virus sur le plan sanitaire, ont conscience de ce que celui-ci représente. Il était primordial de pouvoir leur adresser un message positif et de confiance.

Mme Gladys Kazadi (cdH). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour vos éléments de réponse qui me rassurent. Le bilan des camps est donc positif et l'on relève un faible taux de contamination. Je voudrais également féliciter les différents acteurs du secteur de la jeunesse pour leur proactivité et leur sens des responsabilités

dans l'organisation des camps et des séjours d'été.

Mme Caroline Cassart-Mailleux (MR). – Madame la Ministre, je vous remercie, pour cette réponse exhaustive. Le bilan est positif et le message que vous aviez tenu au mois de juin l'était tout autant. Tout s'est bien déroulé sur le terrain. Nous pouvons encore faire confiance à la jeunesse et ses mouvements. Je m'en réjouis.

Je voudrais aussi féliciter les acteurs qui ont mis tout en œuvre, avec parfois la collaboration des communes et des fédérations, pour que les choses se déroulent au mieux. Cela nous renvoie une image très positive. Je vous remercie donc pour tout ce que vous avez fait en vue de rendre ces camps réalisables. Votre responsabilité était grande et il aurait été plus facile de les interdire.

M. Matthieu Daele (Ecolo). – Les craintes liées à la mise sur pied de ces activités d'été ont été largement partagées en amont. Les animateurs des camps s'en sont tirés avec brio. Ils ont prouvé leur motivation, leur implication et leur sérieux, ont investi du temps, du talent et du cœur. Ils ont mérité la confiance que leur ont accordée les fédérations, les parents et les jeunes.

Les 19 cas recensés ne représentent finalement que 0,02 % des jeunes ayant participé aux camps, ce qui est marginal et anecdotique. Le bilan est donc excellent du point de vue sanitaire. À l'avenir, des balises seront nécessaires pour l'organisation des activités se déroulant en extérieur. Les animateurs se sont appropriés les protocoles avec sérieux. Les pédiatres affirment que les enfants sont considérés comme une population très peu à risque. Qu'il s'agisse des réunions ou des *hike*, nous pouvons faire confiance aux animateurs et aux fédérations. Un retour à la normale est donc possible, dans le respect des règles sanitaires.

1.10 Question de Mme Sybille de Coster-Bauchau à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Sensibilisation des jeunes aux enjeux européens»

Mme Sybille de Coster-Bauchau (MR). – La désaffection des citoyens – en particulier des jeunes – à voter aux élections européennes reflète un déficit démocratique. Aux élections européennes de 2014, l'absentéisme moyen des 16-24 ans était de 72 %. Les institutions européennes ont pris plusieurs initiatives pour y remédier. Elles misent notamment sur la transparence pour obtenir davantage de légitimité démocratique et développer des programmes d'accompagnement des jeunes. Pour la période 2020-2027, la stratégie de

l'Union européenne repose sur trois axes: encourager les jeunes à participer à la vie démocratique; rassembler des jeunes de toute l'Europe et au-delà pour promouvoir la participation volontaire, la mobilité à des fins d'apprentissage, la solidarité et la compréhension interculturelle; enfin, soutenir l'autonomisation des jeunes grâce à la qualité, l'innovation et la reconnaissance du travail socioéducatif.

Selon plusieurs chercheurs, les jeunes Européens ont pourtant un appétit marqué pour la politique européenne. Leur comportement se caractérise toutefois surtout par l'impatience et un besoin de résultats rapides. Ils s'intéressent aux thèmes d'actualité et agissent au cas par cas, en utilisant le canal de communication qui leur convient à un moment donné, en général les réseaux sociaux.

Par ailleurs, l'accès à l'information apparaît comme indispensable pour stimuler tant l'intérêt que l'activité civique des jeunes. En effet, peu de jeunes ont le réflexe de solliciter l'information à laquelle ils ont droit, d'autant plus sur les thématiques européennes.

En 2016, les dirigeants européens ont reconnu cette nécessité d'une action importante ciblant la jeunesse. Dans la feuille de route de Bratislava, ils se sont engagés à créer de meilleures perspectives par des actions concrètes, en créant notamment un espace européen de l'enseignement supérieur.

Madame la Ministre, avez-vous connaissance de projets existants dans les établissements d'enseignement supérieur sur ce sujet particulier? Se sont-ils intégrés à cet espace européen, en dehors bien entendu de toute période électorale? Quels sont les acteurs externes soutenus par la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le cadre d'activités de sensibilisation, puisque celles-ci se sont avérées nécessaires, destinées par exemple aux organisations de jeunesse, aux scouts...? Disposez-vous de rapports de ces activités et, dans l'affirmative, sous quelles formes? D'ici aux prochaines élections européennes de 2024, avez-vous réfléchi aux moyens de davantage sensibiliser les jeunes en Belgique?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Ce sujet est à la fois vaste et complexe. Comment aborder en effet la désaffection des jeunes vis-à-vis des enjeux européens alors que cette réalité peut également être transposée aux enjeux nationaux, régionaux, communautaires, voire locaux? C'est une question qui nous anime tous. Pour y répondre, il faut d'abord délimiter le problème: pourquoi nos jeunes s'intéressent-ils moins à la politique? Ce désintérêt est-il généralisé? Comment réintéresser les

jeunes à la chose publique?

En tant que ministre chargée de la politique de la jeunesse dans notre Fédération, j'ai pu rencontrer des jeunes s'emparant de ce problème à bras-le-corps en essayant d'y apporter des solutions. On peut citer, par exemple, l'exemple de plusieurs maisons de jeunes qui ont créé des conseils de jeunes dans le but de représenter leurs intérêts. D'autre part, un travail positif est accompli au sein de nos universités dans le cadre des kots à projet. Certains tentent de sensibiliser les jeunes au travers de projets citoyens, tel le Kot Citoyen à Louvain-la-Neuve qui promeut l'intérêt pour les questions politiques ou le DémocraKot de l'UNamur qui a pour objectif de sensibiliser à la citoyenneté.

Il s'agit de toucher les membres académiques, mais surtout des étudiants qui seront les citoyens actifs et les décideurs de demain, en leur proposant des pistes et des actions. Depuis 2009, l'Europe a également créé le dialogue en faveur de la jeunesse (*EU Youth Dialogue*) qui promeut la citoyenneté active des jeunes et leur permet de faire entendre leur voix auprès des États membres et de la Commission européenne. Concrètement, il s'organise en cycles de dix-huit mois divisés en trois conférences. Celles-ci se déroulent dans chaque pays composant le trio de la présidence du Conseil de l'Union européenne.

Dans notre Fédération, le Forum des jeunes (anciennement Conseil de la jeunesse) porte ce dialogue au travers de ses ambassadeurs et du *National Working Group*. Le huitième cycle du Dialogue jeunesse est en cours. Il a débuté en juillet dernier et se terminera en décembre 2021. Le thème choisi par le trio de la présidence de l'Union européenne est tout à fait en phase avec votre question, Madame la Députée, puisqu'il est lié au *Youth Global* espace et participation pour tous. Son objectif est de développer auprès des jeunes une réflexion citoyenne sur les formes émergentes de démocratie. Cette initiative s'articule parfaitement avec le travail accompli par certaines organisations de jeunesse, en particulier les mouvements thématiques qui travaillent sur la parole des jeunes et vont faire en sorte qu'elle puisse être entendue lors de la Conférence sur l'avenir de l'Europe.

Pour rappel, cette conférence entend placer la parole des citoyens au cœur des débats sur la manière de relever les nouveaux défis internes et externes, qui n'étaient pas prévisibles à l'époque du traité de Lisbonne.

Enfin, en ce qui concerne l'enseignement supérieur, de nombreux projets sont menés par des établissements de l'enseignement supérieur en collaboration avec l'Agence francophone pour l'éducation et la formation tout au long de la vie (AEF Europe), notamment pour les échanges Erasmus, et le Bureau International Jeunesse (BIJ). Il existe également des bourses d'études

comme le programme «Citoyens du monde» financé par Wallonie-Bruxelles International (WBI).

Mme Sybille de Coster-Bauchau (MR). –

Je vous remercie, Madame la Ministre, pour votre réponse assez exhaustive et qui donne l'espoir que nos jeunes se réapproprient une meilleure connaissance de l'Europe par le biais des nombreux projets que vous avez décrits. L'enjeu est réellement de s'approprier l'Europe et l'Union européenne. C'est la génération actuelle qui est la plus à même de nourrir les nouvelles ambitions de l'Union européenne. C'est en effet une génération créative. Ceux qui veulent s'engager sont, en outre, capables de porter des projets. Je vous remercie pour les nombreux exemples fournis et je vais m'y intéresser de plus près.

1.11 Question de M. Matthieu Daele à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Impact de l'interdiction pour des tiers de venir au sein des écoles: les organisations de jeunesse et centres de jeunes»

1.12 Question de Mme Gladys Kazadi à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Présence des associations de jeunesse dans les écoles»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

M. Matthieu Daele (Ecolo). – Madame la Ministre, Mme Désir a annoncé le 19 août que plus personne ne peut venir dans les écoles secondaires. Parmi les différentes mesures prises pour la rentrée du secondaire, placée en code jaune, nous lisons l'interdiction des sorties culturelles, ainsi que celle, pour des tiers, de venir dans les écoles, jusqu'à nouvel ordre. Cette décision a fait, à juste titre, beaucoup parler d'elle pour les sorties culturelles. Mais nous avons moins traité de l'impact de l'interdiction de la venue d'intervenants extérieurs dans les écoles.

Cette mesure entraîne la fin de nombreux projets portant notamment sur l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (ÉVRAS),

l'éducation aux médias, à l'environnement, à la citoyenneté, au vivre-ensemble, dont les animateurs ne pourront plus venir en classe et participer à la vie des élèves du secondaire. De nombreuses organisations de jeunesse (OJ) et centres de jeunes (CJ), donc extérieurs aux écoles, ont des missions dans les établissements scolaires. Je pense à Empreintes ou Besace, qui font de l'éducation à l'environnement, au CHEFF, qui fait de l'animation de lutte contre l'homophobie, à l'association *Responsible young drivers*, qui fait de la sensibilisation à la sécurité routière. Il y en a plein d'autres, des dizaines, qui interviennent également dans le milieu scolaire. Certains le font ponctuellement; d'autres le font par des dispositifs particuliers qui les lient par des conventions aux écoles.

Je comprends mal cette décision qui a une incidence importante sur l'ouverture des jeunes au monde. Je la comprends d'autant plus mal que les opérateurs qui mènent ce travail d'éducation permanente pour nos jeunes ont prouvé, depuis le début de la crise sanitaire et durant les vacances scolaires, combien ils étaient responsables et garants du respect des règles sanitaires. Je comprends d'autant plus mal cette décision que des protocoles stricts sont en vigueur et qu'il est possible de concilier le respect des règles sanitaires et des visites permettant l'ouverture des élèves au monde. Les OJ et les CJ ont été présents tout l'été pour répondre aux besoins d'animations du secteur de la jeunesse dans le respect des normes en vigueur, ne créant pas de soucis sanitaires au vu des chiffres de l'épidémie. Alors, pourquoi interdire ces activités dans les écoles? Au-delà des impacts sur les jeunes, privés d'animations pédagogiques pourtant bien nécessaires, l'interdiction de ces animations ne leur permet plus d'assurer les accords établis dans les conventions et place le secteur de la jeunesse en difficulté.

Vous êtes ministre de la Jeunesse. Ce n'est pas vous qui avez fixé l'interdiction de sortie ou d'accueil de personnes extérieures posée aux écoles. C'est la ministre de l'Éducation qui a pris cette mesure. Cependant, l'impact de cette décision sur les OJ et les CJ est bel et bien de votre ressort. Je ne doute pas que la question vous a interpellé. D'ailleurs, entre le moment où j'ai adressé la question par écrit au greffe et aujourd'hui, il semble que des lignes aient bougé. Cette interdiction a-t-elle été levée, totalement ou en partie? Avez-vous trouvé une solution avec la ministre Désir afin de permettre aux acteurs de terrain, les OJ et les CJ, déjà fortement touchés par la crise sanitaire, de continuer leur mission éducative dans les écoles et ainsi de garantir l'ouverture au monde des élèves?

Mme Gladys Kazadi (cdH). – Les semaines se suivent, mais ne se ressemblent pas toujours. Une semaine, la présence des associations, des OJ, des maisons de jeunes, des CJ est interdite dans les écoles, quand une semaine plus tard, elle est

tolérée. Cela fut également le cas pour les associations culturelles et les visites scolaires dans les milieux culturels. Je ne reviendrai pas sur la polémique de cet été et sur les préparatifs de la rentrée. Je ne reviendrai pas non plus sur l'importance de créer des passerelles entre le monde scolaire et le secteur de la jeunesse. Ces animations nous semblent tellement essentielles, tant pour les élèves que pour leurs enseignants sur des sujets aussi fondamentaux, comme l'a rappelé M. Daele, que l'éducation aux médias, l'apprentissage citoyen, la formation à l'altérité ou encore l'ÉVRAS. Après ces semaines de confinement, chacun aspire à retrouver un semblant de normalité, en gardant à l'esprit des gestes barrière.

Madame la Ministre, quelles communications ont été faites au secteur de la jeunesse? Quelles sont vos directives? Quels sont les protocoles en vigueur pour la reprise de ses activités? Seront-ils différents pour les projets développés dans les écoles? Vous êtes-vous concertée avec la ministre Désir? Quelles sont les consultations que vous avez eues avec le secteur de la jeunesse afin de préparer ce type d'activités?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Madame Kazadi, une partie de vos questions est abordée dans la question de Mme Pécriaux. Je vous propose d'aborder de manière plus complète le protocole de rentrée des mouvements de jeunesse dans ma réponse à Mme Pécriaux. Le protocole de rentrée a fait l'objet de nombreuses concertations avec le secteur de la jeunesse durant l'été. Le document final lui a été envoyé hier, après avoir recueilli l'avis du groupe d'experts sanitaires RMG (*Risk Management Group*). Le protocole de rentrée de la jeunesse concerne tout le secteur et pas uniquement les mouvements.

Madame la Députée, Monsieur le Député, je vais vous répondre sur l'impact de la circulaire de rentrée de la ministre de l'Éducation sur le secteur de la jeunesse. Nous avons analysé la circulaire 7686 du 18 août 2020 et la première FAQ (Foire aux questions) du 20 août de la ministre Désir. Mon attention a été attirée par la situation du secteur de la jeunesse pour la présence de tiers à l'école et des activités *extra muros*. S'il n'y avait aucun problème pour l'enseignement maternel et primaire, tant en code couleur vert que jaune, il en allait à première vue différemment pour le secondaire.

La circulaire 7686 dispose qu'en code jaune, dans le secondaire, et jusqu'à nouvel ordre, la présence de tiers dans l'école devait être limitée au nécessaire, les stagiaires sont, par exemple, autorisés, et qu'il convenait de prendre toutes les mesures de sécurité appropriées. Par ailleurs, les activités *extra muros* étaient suspendues jusqu'à

nouvel ordre, exception faite des activités d'observation et des leçons en déplacement faisant partie du programme d'études, ainsi que les cours de natation. Toute la question était évidemment de savoir ce que recouvrait le terme «nécessaire». Les animations et formations menées par des organisations de jeunesse et centres de jeunes, en partenariat avec des écoles, pouvaient-elles ou non se dérouler comme par le passé? Cette question était capitale, tant les liens entre l'éducation formelle et informelle sont fondamentaux à mes yeux, et que ces deux secteurs doivent, comme vous l'avez dit, se renforcer l'un l'autre dans l'éducation des jeunes à la citoyenneté, l'environnement, la santé, la solidarité et l'équité.

J'ai pris immédiatement contact avec la ministre de l'Éducation afin d'éclaircir les limites prévues par sa circulaire. Nous avons convenu que la notion de nécessité concernait également les opérateurs prenant en charge des animations sur des enjeux spécifiques dans le cadre du projet pédagogique de l'école, comme l'ÉVRAS, la culture, etc. Je remercie tout particulièrement la ministre Désir pour sa compréhension à cet égard.

Cette précision a bien été introduite dans la FAQ que j'ai adressée à tous les opérateurs de la jeunesse, avec la circulaire allant dans ce sens. Ainsi, toutes les actions, animations, formations, que les OJ et les CJ mènent à l'école, dans le cadre d'un partenariat pédagogique, peuvent donc bien reprendre dès cette rentrée. Il en va de même pour les activités d'observation et les leçons en déplacement faisant partie du programme d'études. Si une classe encadrée par le professeur se rend dans une OJ ou un CJ pour une leçon pratique liée au programme, et respecte le protocole en vigueur dans ce lieu, il n'y a pas de problème.

Cette bonne nouvelle ne doit cependant pas nous faire oublier que des centres de jeunes spécifiques ne pourront hélas pas reprendre totalement leurs activités lors de cette rentrée, à la suite de cette circulaire. Je pense évidemment aux centres de rencontres et d'hébergement (CRH). Pour ces derniers dont l'action réside essentiellement dans l'accueil de jeunes du secondaire en séjour, il faut encore attendre. Si je comprends parfaitement la situation et les dispositifs adaptés par la ministre de l'Éducation, j'espère vivement que cette période sera la plus courte possible parce que je suis évidemment bien consciente des difficultés que cela représente pour les activités des CRH et pour leurs finances.

Comme vous le savez, le RAG analyse chaque semaine le risque pour les personnes en se fondant sur des données épidémiologiques et scientifiques. Comme la ministre de l'Éducation, nous serons évidemment attentifs à leurs conclusions et je tiendrai, bien entendu, les acteurs informés de l'évolution de la situation que nous espérons tous positive.

M. Matthieu Daele (Ecolo). – Madame la

Ministre, je vous remercie pour cette bonne nouvelle. Vous nous avez communiqué les différentes actions, animations et formations autorisées dans les écoles, dans le cadre d'un partenariat pédagogique, et dans le respect des règles sanitaires. L'étau se desserre, permettant ainsi le retour des acteurs de l'éducation, autres que les enseignants, pour épauler ces derniers dans leurs projets citoyens et éducatifs liés à l'environnement, à la citoyenneté, à la sécurité routière ou à l'ÉVRAS. L'ouverture des élèves au monde est essentielle. Votre réponse me rassure, les organisations de jeunesse qui interviennent ponctuellement font aussi partie des opérateurs partenaires des écoles. Je m'en réjouis, cette clarification est une bonne nouvelle.

Mme Gladys Kazadi (cdH). – Madame la Ministre, j'attends des précisions ultérieures pour le protocole. Il est primordial de continuer à tisser des ponts entre le secteur de la jeunesse et le milieu scolaire sur des enjeux de société. Cette interdiction me semblait quelque peu démesurée. Je suis donc rassurée, vous avez pu faire le nécessaire afin que les opérateurs puissent développer leurs activités sur ces thématiques sociétales. Pouvez-vous veiller par ailleurs à soutenir les CRH? C'est aussi un point important.

1.13 Question de Mme Sophie Pécriaux à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Protocole de rentrée des mouvements de jeunesse»

Mme Sophie Pécriaux (PS). – Madame la Ministre, en ce début de mois de septembre, les mouvements de jeunesse vont reprendre leurs activités. Les inscriptions sont nombreuses, les parents ayant été rassurés par le bon déroulement des camps d'été. Toutefois, aucune règle sanitaire n'avait encore été définie dans le contexte de la crise liée à la Covid-19. L'ensemble des mouvements de jeunesse ont dû attendre jusqu'à hier soir pour pouvoir finaliser leur programme. Pourquoi la réalisation de ce protocole a-t-elle été aussi tardive? Pourquoi ne pas l'avoir finalisé en même temps que le protocole relatif à la rentrée scolaire?

Le protocole de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) – cet organisme relève des compétences de madame la ministre Linard – relatif aux mesures à prendre en cas de Covid-19 s'appliquera-t-il aux mouvements de jeunesse? J'ai lu différents articles de presse à ce sujet, mais je suis bien entendu impatiente d'entendre votre réponse, Madame la Ministre.

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Depuis le début de la crise sanitaire, je suis en contact régulier avec le secteur et c'est en concertation avec celui-ci que nous avons pu, au mois de mai dernier, établir un protocole permettant un déconfinement progressif. Cette concertation est constante. Ainsi, durant l'été, nous avons entamé une discussion avec les représentants du secteur au sujet du protocole de rentrée, l'objectif étant que celui-ci recouvre toutes les facettes du secteur de la jeunesse.

Cet objectif n'a pas pu être totalement atteint puisque les secteurs de l'accueil temps libre (ATL) et de l'éducation permanente ne souhaitaient apparemment pas travailler sur la base d'un code «couleur», ce qui était par contre le cas du secteur de la jeunesse.

Contrairement à l'été, où il s'agit surtout de stages ou de séjours, dès le mois de septembre, les jeunes ont accès à une très grande diversité d'activités. Il me semblait dès lors important que cette diversité puisse être prise en compte dans le protocole. Par ailleurs, afin de préparer le protocole pour la rentrée de septembre, il nous semblait important de tenir compte des enseignements de l'application du protocole d'été; en effet, il nous fallait attendre à la fois un retour scientifique sur l'efficacité des mesures mises en place et un retour du secteur sur ce qui pouvait être amélioré.

Je puis vous indiquer que le protocole «jeunesse» a été soumis au *Risk Management Group* (RMG) la semaine passée et que nous l'avons adapté pour tenir compte de ses remarques. Il a été envoyé, hier, à l'ensemble du secteur, donc avant la reprise des activités qui, comme vous le savez, a lieu un peu plus tard que la rentrée scolaire. Nous avons entre-temps indiqué que le protocole d'été continuait à s'appliquer.

Une procédure de gestion des cas de Covid-19 permettant aux acteurs de terrain de disposer d'une procédure à appliquer en présence de cas suspects était jointe au protocole d'été. Les retours sur cette procédure ont été positifs. La procédure établie par l'ONE pour l'ATL sera également applicable dès le mois de septembre dans le secteur de la jeunesse. Les mouvements de jeunesse pourront donc s'y référer.

Mme Sophie Pécriaux (PS). – Madame la Ministre, nous avons pu prendre connaissance de votre réponse ce matin dans la presse. Avant le début de notre réunion, j'ai dès lors eu un contact avec les mouvements de jeunesse qui m'avaient alertée. Ils étaient contents d'avoir obtenu un protocole spécifique pour les activités à venir, ce qui leur permet d'organiser leurs activités pour les jeunes tout en restant cohérents.

1.14 Question de M. Eddy Fontaine à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Familles d'accueil d'urgence débordées depuis les premières mesures de déconfinement»

M. Eddy Fontaine (PS). – Madame la Ministre, la crise du coronavirus a touché gravement le secteur des organisations de jeunesse et des centres de jeunes. Ses effets se ressentiront encore après la rentrée scolaire 2020-2021. Cet impact risque d'être durable, principalement en raison de la baisse des activités organisées par le secteur de la jeunesse, le subventionnement de ces organismes étant lié au nombre d'activités. J'espère que vous mènerez une concertation avec les organisations de jeunesse et les centres de jeunes afin de définir un cadre clair et une stratégie à long terme pour apprendre à cohabiter avec le virus.

En dehors des activités et formations annulées dans les centres et les maisons de jeunes, un très grand nombre des activités des organisations de jeunesse ont lieu dans les écoles primaires, secondaires et supérieures ainsi que dans les universités. L'accès est actuellement interdit aux opérateurs de formation en éducation permanente, organisations de jeunesse et centres de jeunesse. Cela représente une perte majeure dans la justification des partenariats imposée par le décret et le volume d'activité demandé. Ce sont deux critères qui justifient, à mes yeux, les agréments et les subsides des opérateurs de jeunesse.

En outre, certains opérateurs disposent des aides relatives au décret du 26 mars 2009 fixant les conditions d'agrément et d'octroi de subventions aux organisations de jeunesse. Plusieurs dispositifs permettent notamment aux associations d'engager un mi-temps et de disposer d'une enveloppe supplémentaire de 7 250 euros octroyée pour les frais de fonctionnement. Ces emplois sont-ils menacés aujourd'hui?

Madame la Ministre, êtes-vous en mesure de rassurer le secteur des organisations de jeunesse et des centres de jeunes au regard de ces éléments? Pouvez-vous aussi garantir la sécurité des emplois liés au décret précité? Les subventions sont proportionnelles au nombre d'activités organisées par les centres de jeunes et les organisations de jeunesse. Rappelons également que les mesures sanitaires risquent de se prolonger. De ce fait, serait-il envisageable de ne pas calculer les subsides pour l'année 2021 sur la base du prorata des activités organisées l'année précédente? Enfin, relayez-vous les préoccupations du secteur de la jeunesse

auprès du Conseil national de sécurité (CNS) et de la cellule d'évaluation (CELEVAL) dans le cadre de la réflexion sur l'élaboration d'une stratégie de cohabitation durable avec le virus?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Monsieur le Député, j'axerai ma réponse sur les conséquences potentielles sur l'emploi et le subventionnement des opérateurs de la jeunesse qu'entraînerait l'annulation des activités menées par les organisations de jeunesse et les centres de jeunes dans les écoles. Je pense ici en particulier à ceux qui bénéficient d'aides relatives au décret du 26 mars 2009 fixant les conditions d'agrément et d'octroi de subventions aux organisations de jeunesse.

Ma collègue, Mme Désir, ayant clarifié la question de la présence des tiers dans l'école, les activités prévues dans l'enseignement fondamental et secondaire ne devraient pas être annulées. Pour les centres de rencontres et d'hébergement (CRH), d'après leurs obligations décrétales, ils doivent accueillir 51 % de jeunes de plus de douze ans. En d'autres termes, s'ils peuvent accueillir les écoles maternelles et primaires, depuis le mois de mars, ils sont dans l'incapacité de respecter le pourcentage de jeunes de plus de douze ans à accueillir.

L'année 2020 est largement compromise, puisque les centres reçoivent beaucoup moins de classes en hiver. La poursuite de la crise au-delà des vacances d'été est un coup dur, même si j'ai réussi à obtenir une aide pour les CRH dans le cadre du fonds d'urgence. J'ai demandé à mon administration d'étudier l'impact de la crise et de se pencher sur la circulaire 7626. Sur la base de cette circulaire, je présenterai des propositions, qui prennent en compte les conséquences de la crise sanitaire, à propos des obligations décrétales du secteur.

M. Eddy Fontaine (PS). – Madame la Ministre, ma réplique sera très brève. Les organisations de jeunesse, les centres de jeunes et autres seront, en effet, confrontés à de grandes difficultés. Je compte vraiment sur vous pour les défendre bec et ongles. Le problème est que les subventions sont calculées au prorata du nombre d'activités organisées. Nous ne pouvons quand même pas les pénaliser à cause de la crise actuelle qui réduit considérablement le nombre d'activités possibles!

1.15 Question de Mme Mathilde Vandorpe à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeu-

nesse et des Sports, intitulée «Impact persistant de la Covid-19 pour les gestionnaires de piscines»

1.16 Question de M. John Beugnies à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Pratique de la natation»

1.17 Question de M. Mourad Sahli à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Soutien à la pratique sportive de la natation»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces trois questions orales. (*Assentiment*)

Mme Mathilde Vandorpe (cdH). – Madame la Ministre, vous avez récemment reçu un appel à l'aide des cinq gestionnaires de piscine de Wallonie picarde. Les constats posés par ces gestionnaires étant applicables à l'ensemble des piscines situées en Wallonie et à Bruxelles, je me permets de vous interroger à ce sujet.

Ces constats sont les suivants: une très faible fréquentation des piscines, peut-être due aux craintes liées au protocole de déconfinement et aux démarches à effectuer, une diminution drastique des recettes, des coûts fixes inchangés, voire en augmentation au vu des mesures de protection sanitaire et, enfin, des craintes relatives au retour des groupes scolaires. Ces gestionnaires vont même jusqu'à redouter la fin de leur activité à moyen terme. Il vous est dès lors demandé de créer un fonds de soutien spécifique pour les piscines et de vous concerter avec la ministre de l'Éducation afin d'élaborer une réponse coordonnée pour l'accueil des groupes scolaires.

Comptez-vous instaurer un mécanisme d'indemnisation spécifique pour soutenir les piscines, sachant que certaines d'entre elles sont en grand danger et l'étaient déjà avant la crise? Cette mesure me semble réalisable au vu du solde disponible dans l'enveloppe consacrée au sport. Une concertation avec madame la ministre Désir et les acteurs de terrain a-t-elle été organisée? Dans l'affirmative, quel en est le résultat?

M. John Beugnies (PTB). – Madame la Ministre, la ville de Mons va fermer sa dernière pis-

cine communale ce mois-ci pour entamer des travaux de rénovation, par ailleurs bien nécessaires, pour une durée de minimum 18 mois. Il ne reste dès lors qu'une seule piscine, gérée par un particulier, pour près de 100 000 habitants. En outre, cette piscine affiche un prix d'entrée deux fois plus élevé que celui de la piscine qui est sur le point de fermer, à savoir 4,20 euros, au lieu de 2 euros. À Mons, donc, bon nombre d'écoles de l'enseignement fondamental ne peuvent plus assurer l'apprentissage de la natation. Selon un instituteur, il est tout bonnement impossible de trouver un bassin disponible et l'on en arrive à une situation où des élèves de fin de sixième année primaire ne savent pas nager, ce qui est pourtant un acquis fondamental. Il juge cette situation extrêmement dangereuse.

La situation en Fédération Wallonie-Bruxelles est très problématique. À Bruxelles, en comptant les piscines privées accessibles au public et les piscines communales, on dénombre un bassin de natation pour 39 000 habitants. En Wallonie, selon les chiffres communiqués récemment par le ministre Jean-Luc Crucke, on en serait actuellement à un bassin pour 33 000 habitants. La situation est problématique, voire dramatique, en comparaison avec d'autres régions ou pays. Si la Flandre compte 22 000 habitants par bassin, les Pays-Bas en comptent 24 000, l'Allemagne 18 000 et la France 16 200. Il y a donc deux fois plus de piscines en Allemagne et en France qu'en Région wallonne.

L'enseignement et la pratique de la natation sont très importants, tant pour des raisons de sécurité – éviter les noyades dont sont trop souvent victimes les enfants – que pour des raisons de santé: permettre aux citoyens de pratiquer une activité sportive. Il est donc essentiel de pouvoir résoudre les problèmes actuels.

S'il est évident que la première solution à mettre en place est la construction de nouveaux bassins et l'entretien des piscines existantes, ce qui relève de la compétence de la Région wallonne, la Fédération Wallonie- Bruxelles ne peut pas rester au balcon. Elle doit prendre des mesures pour permettre à davantage de citoyens de pratiquer ce sport et pour permettre aux écoles d'assurer leur mission. Une première solution serait, par exemple, de soutenir et d'encourager les piscines à élargir les plages horaires afin de permettre à un public plus large de nager. Une autre solution, dont le cas montois est un bon exemple, serait de compenser le surcoût pour les nageurs contraints de fréquenter un bassin plus cher en raison de la fermeture d'une piscine communale pour une longue période.

Madame la Ministre, comment le gouvernement compte-t-il faire face à cette pénurie de piscines pour l'apprentissage et la pratique de la natation? Comment allez-vous soutenir et encourager les gestionnaires de bassin de natation à élargir leurs plages horaires pour compenser le

faible nombre de piscines disponibles? Avez-vous prévu d'instaurer, dans certains cas, une compensation tarifaire?

M. Mourad Sahli (PS). – Madame la Ministre, comme vous le savez, le mercure a beaucoup grimpé cet été, particulièrement au mois d'août, lequel n'a jamais été aussi chaud. Le temps était donc au beau fixe et encourageait à aller se rafraîchir, notamment dans les piscines publiques qui ont rouvert au début du mois de juillet.

Plusieurs de ces infrastructures ont pourtant dû faire face à une baisse importante de fréquentation au cours des deux derniers mois. Ainsi, le Point d'Eau de La Louvière est passé de 400 à 500 personnes par jour, au lieu des 1 500 à 2 000 personnes habituellement accueillies à cette période. Sa fréquentation a donc dégringolé de 25 %. La piscine de Chapelle-lez-Herlaimont, dont la moyenne journalière tournait autour de 200 ou 300 personnes, est passée à une trentaine de nageurs. Quant à celle de Soignies, sa fréquentation est passée de 300 à 45 personnes par jour.

Face à cette baisse manifeste de fréquentation, les responsables de ces piscines s'inquiètent pour leur viabilité économique, d'autant plus qu'ils ont dû faire face à d'importants frais supplémentaires pour assurer le respect des mesures sanitaires.

Disposez-vous de chiffres concernant la baisse de fréquentation dans les piscines de la Fédération Wallonie-Bruxelles et l'impact en termes de finances? Nous avons interrogé votre collègue du gouvernement wallon, qui nous renvoie vers vous en précisant qu'il est chargé du financement des infrastructures, mais que la pratique sportive est une compétence communautaire. Une concertation avec votre collègue du gouvernement wallon est-elle prévue afin de soutenir financièrement ces infrastructures publiques par le biais d'un fonds spécifique, pour maintenir l'emploi et leur permettre de couvrir leurs frais de fonctionnement ?

Enfin, envisagez-vous de proposer un assouplissement du protocole au Conseil national de sécurité (CNS) afin de rendre les mesures sanitaires moins contraignantes et de favoriser le retour des nageurs dans nos bassins, notamment pour les écoles? Aujourd'hui, la bulle est de 50 personnes, personnel d'encadrement compris. Serait-il envisageable de faire cohabiter deux bulles, sachant que dans une salle de sport, cette solution est possible au moyen d'un séparateur? Même si un séparateur est difficile à installer dans une piscine, des mesures d'assouplissement devraient être prises, même si des précautions sont nécessaires pour protéger nos concitoyens. La situation actuelle est discriminatoire, car elle privilégie certains enfants.

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de

promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Madame et Messieurs les Députés, au grand soulagement de tous, nos piscines ont pu rouvrir leurs portes le 1^{er} juillet dernier. À cet égard, des décisions différentes ont été adoptées par les gestionnaires de piscine, qui ne dépendent pas de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Tantôt l'ouverture a été automatique, dans le respect du protocole élaboré avec l'Association des établissements sportifs (AES), l'Administration de l'éducation physique et des sports (ADEPS) et le Service public de Wallonie chargé de l'environnement, tantôt la réouverture a été retardée, car les gestionnaires avaient profité de la fermeture imposée pour réaliser différents travaux. Enfin, quelques infrastructures sont restées fermées pour des raisons économiques.

J'ai donc demandé à l'AES d'envoyer un questionnaire aux 120 piscines affiliées. J'attire votre attention sur le fait que ces chiffres ne sont pas définitifs, car l'étude suit son cours. Nous disposerons dans les jours à venir de chiffres plus affinés. 83 % des piscines en Fédération Wallonie-Bruxelles ont rouvert leurs portes, 17 % sont donc restées fermées. Pour la moitié d'entre elles, la fermeture est dictée par l'agenda des travaux, souvent lié au plan «Piscines» wallon. 84 % des bassins disent accueillir des clubs et 79 %, des établissements scolaires. Toutefois, plus de 64 % des gestionnaires estiment que le taux de fréquentation actuel est faible, voire très faible, au regard des possibilités offertes par le protocole. Il convient d'attendre les chiffres définitifs. Le protocole n'est pas en question, mais la confiance des usagers ne serait pas encore optimale. C'est sur ce point que nous devons travailler.

Les questions relatives aux infrastructures, à l'emploi ou au soutien aux pouvoirs locaux ne relèvent pas de mes compétences. À ce titre, il ne m'appartient pas de créer un fonds spécifique pour les infrastructures des piscines, qui sont financées et gérées par les pouvoirs publics communaux et provinciaux, ainsi que par des acteurs privés. La Région wallonne finance les infrastructures, notamment par le biais du plan «Piscines», et les communes financent le fonctionnement. La Fédération Wallonie-Bruxelles est compétente pour les clubs, elle ne fixe donc pas le prix des entrées des piscines.

Il reste que la Covid-19 pose indiscutablement un nombre important de problèmes, auxquels nous devons être attentifs. Ma première préoccupation porte sur le volet sportif et les préoccupations de nos clubs.

De nombreux nageurs et nageuses, nos clubs de water-polo, de plongeon ou de natation artistique risquent de se retrouver sans espace d'expression pendant plusieurs mois voire plusieurs années. La situation actuelle m'invite à anticiper et à réfléchir de manière créative à la

façon de remédier aux problèmes concrets que nous rencontrons sur le terrain.

Je vais donc créer un groupe de travail spécifique consacré à la natation. J'y inviterai mes collègues des autres niveaux de pouvoirs chargés des infrastructures, y compris aux échelons communal et provincial. Ce groupe devra analyser la situation existante, mais également formuler des recommandations. Nous devons anticiper le fait que, demain, nous disposerons d'outils rénovés ou de toutes nouvelles installations. C'est aujourd'hui que nous voulons jeter les bases d'un futur pour la natation et l'ensemble de ses disciplines.

En attendant, j'ai demandé à mes services, en concertation avec la Fédération francophone belge de natation (FFBN), d'envisager comment les infrastructures de l'ADEPS, pour lesquelles je suis compétente, pourraient être une piste de solution temporaire ou à plus long terme pour nos clubs.

Mme Mathilde Vanderpe (cdH). – En effet, Madame la Ministre, le protocole n'est absolument pas remis en question. La méfiance des usagers engendre peut-être cette faible fréquentation. Une analyse plus poussée de ce questionnaire serait intéressante.

Vous répondez par ailleurs que la création d'un fonds n'est pas de votre ressort. Il est clair que monsieur le ministre Crucke vous renvoie systématiquement la balle. Une concertation est donc nécessaire pour mieux définir le champ des compétences de chacun, car il existe à cet égard un manque de clarté, qui s'est également manifesté en conférence des présidents. Malheureusement, cette situation porte préjudice aux clubs sportifs.

Le groupe de travail est donc essentiel pour apporter des réponses, mais il est aussi nécessaire que vous vous concertiez avec votre homologue wallon pour clarifier les choses et pouvoir donner des réponses précises aux clubs sportifs.

M. John Beugnies (PTB). – Je me joins aux propos de ma collègue: la lasagne institutionnelle a pour effet que tout le monde ne cesse de se renvoyer la balle! Au final, c'est le citoyen qui pâtit de cette situation.

Vous m'avez répondu, Madame la Ministre, au sujet des clubs sportifs, mais pas au sujet des enfants qui quittent l'école primaire sans avoir appris à nager. Or, des mesures rapides et efficaces s'imposent, car la situation est dramatique. Il y a presque deux fois moins de piscines par habitant en Wallonie qu'en France. Pourquoi ne pas étendre les horaires d'ouverture des piscines? À la piscine de Landen, par exemple, il était possible, avant la crise sanitaire, de nager jusqu'à 22 heures un ou deux jours par semaine. Le gouvernement pourrait convaincre les gestionnaires de piscine de prendre des dispositions en ce sens.

M. Mourad Sahli (PS). – Nous attendons avec impatience, Madame la Ministre, les résultats de l'enquête et de l'analyse effectuée par le

groupe de travail. Une concertation avec votre collègue chargé des infrastructures sportives s'avère nécessaire, ne serait-ce que pour identifier les situations dans lesquelles la Région wallonne ou la Communauté française peuvent intervenir. En effet, si la situation n'évolue pas, les fermetures se multiplieront. Une piscine sur cinq a fermé ses portes ou, plutôt, a décidé de ne pas rouvrir ses portes le 1^{er} juillet 2020. Les autres gestionnaires de piscine ont été courageux, car ils ont voulu offrir un outil à nos concitoyens. Du point de vue budgétaire, la situation est intenable. Les pouvoirs publics locaux ne peuvent pas suppléer en permanence cette lacune. Une réflexion en profondeur s'impose.

M. le président. – Je suspends la séance durant une heure.

La séance est suspendue.

– *La séance est suspendue à 12h15 et reprise à 13h15.*

M. le président. – La séance est reprise.

1.18 Question de M. Hervé Cornillie à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Résultats du fonds d'aide d'urgence pour le sport»

1.19 Question de M. André Antoine à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Première évaluation du dispositif de soutien financier aux fédérations et clubs sportifs francophones»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

M. Hervé Cornillie (MR). – Madame la Ministre, le 23 juin dernier, vous avez dressé un premier bilan chiffré et détaillé de l'appel lancé dans le cadre du fonds d'urgence pour le sport. Ce soutien était attendu par les clubs sportifs amateurs, qui constituent le poumon de la pratique sportive en Wallonie et dont la survie a été menacée par la crise sanitaire. L'analyse des dossiers ayant débuté le 15 juin dernier, ses résultats devaient être présentés au gouvernement à la mi-

juillet.

Madame la ministre, pourriez-vous nous partager ces résultats, bien que certaines informations aient déjà percolé entre-temps? Quel suivi est-il fait des dossiers introduits? Le versement des premières tranches s'est-il bien déroulé? Où la liquidation des aides en est-elle? Les tranches suivantes ont-elles également été pour tout ou partie liquidées, leur versement devant intervenir après la présentation de pièces justificatives? Comment ce dossier évolue-t-il?

Vous avez rappelé que le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles vise les structures mises en péril à cause de la Covid-19 et non à combler leur manque à gagner. Vous annoncez d'ailleurs l'adoption, dans les semaines suivantes, de mesures de soutien visant plus largement la relance des clubs sportifs.

Madame la Ministre, où en est l'élaboration de ces nouvelles mesures? Pouvez-vous nous les détailler? Quand seront-elles effectives? Quels critères permettront-ils d'en définir le contour afin de réussir le ciblage espéré? Qui en seront les bénéficiaires potentiels?

M. André Antoine (cdH). – Madame la Ministre, jusqu'à la mi-juillet, René Collin et moi-même avons eu l'occasion de vous interroger à différentes reprises sur la situation financière et sportive des fédérations et clubs sportifs francophones. Fort d'une consultation individuelle de près de 600 clubs brabançons wallons, la situation de ceux-ci apparaissait particulièrement préoccupante. L'Association interfédérale du sport francophone (AISF) n'affirmait pas le contraire après avoir adressé un sondage à 70 fédérations, 250 établissements sportifs et 7 000 clubs dont 2 120 ont répondu, en établissant la perte financière à 64 250 000 euros. Rien que pour le football amateur, David Delferière avançait le 14 mai le chiffre de plusieurs millions d'euros, voire même une moyenne de 25 000 euros par club, ce qui permet d'atteindre un triste montant total de près de 12 millions d'euros pour le football amateur, discipline majeure de notre Fédération Wallonie-Bruxelles.

Certes, vous avez annoncé, au nom de la Fédération Wallonie-Bruxelles, des mesures de 4 millions, mais demandant une procédure assez complexe. En même temps, je voudrais saluer le choix de certaines fédérations, notamment de la Fédération francophone, qui a supprimé trois mois de cotisation et d'assurance pour les clubs, soit un effort de 700 000 euros, près de 10 % de son budget. J'aimerais également saluer l'attitude des parents dont l'immense majorité a renoncé à solliciter le remboursement, même partiel, de leur cotisation ou de celle de leurs enfants.

L'heure d'un véritable bilan s'impose, avec le recul de la procédure, de l'octroi et de l'analyse des dossiers. Nous avons d'ailleurs pris rendez-vous à ce sujet. Pour préparer cet échange, que

nous voulons le plus constructif possible, René Collin et moi-même avons à nouveau pris contact avec un grand nombre de clubs de nos régions respectives. Nous avons senti un certain découragement, de la lassitude et même de la renonciation par rapport au fait d'introduire la demande. En effet, la procédure leur paraît particulièrement complexe, d'autant que la plupart d'entre eux sont bénévoles. D'autres sont dépités. René Collin m'a même cité l'exemple d'un club qui aurait reçu une subvention de 23 euros, somme peu représentative de tous les efforts pour remplir les documents nécessaires.

Madame la Ministre, aujourd'hui, en cette rentrée politique et sportive, quel est le taux d'engagement des 4 millions d'euros? Le ministre Daerden nous annonçait hier un peu moins de 70 % pour la totalité du fonds d'urgence. Nous pourrions donc apprécier l'un par rapport à l'autre. Quel a été le montant attribué par votre département et selon quels critères entre les différentes disciplines sportives? Quel a été le montant octroyé le plus important, et à l'inverse le plus modeste? Nous évaluerons de cette manière l'échelle d'intervention de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Enfin, un montant de quelques centaines de milliers d'euros était réservé aux fédérations. Quelle a été la répartition financière entre ces clubs?

J'ai écouté avec attention les propos de notre excellent collègue M. Cornillie et le débat, que j'estime bien nécessaire, sur les volontaires sportifs. Je n'ai fait que rappeler les trois éléments de notre résolution. J'ai entendu bon nombre de nos collègues demander d'être patients, plus positifs, dire que des montants budgétaires importants viendront en aide aux clubs sportifs. Du reste, il pourrait y avoir une espèce de deuxième tour pour relancer le monde sportif. Confirmez-vous cette information? Sur quels critères vous basez-vous? Vous connaissez mon approche, qui propose un montant forfaitaire en fonction des disciplines ou du nombre d'athlètes que comporte un club. Ce système permettrait d'aller à la fois plus vite, de manière plus efficace, et de satisfaire l'attente légitime du monde sportif, pour lequel j'ai beaucoup d'admiration.

En effet, même si le monde du sport a vu ses activités s'interrompre, ses finances s'assécher, des doutes chez certains parents ou jeunes par rapport à leur inscription, leur pratique, à l'entraînement et à la compétition, il s'est relevé. Il s'est redressé avec des moyens limités, d'autant plus que d'autres niveaux de pouvoir lui ont tourné le dos. C'est le cas de la Région wallonne, de la province du Brabant-Wallon, qui a orienté les clubs vers votre département et d'un grand nombre de communes. Bon nombre de sponsors, notamment ceux de la restauration, se sont effacés, car ils connaissaient une situation particulièrement difficile sur le plan économique.

La passion sportive reste entière, mais les

moyens nécessaires pour vivre celle-ci font défaut dans de nombreux clubs. Avec un grand intérêt, j'attends de savoir si notre Fédération et votre gouvernement sont au rendez-vous du monde sportif.

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Dès le 20 mai, j'ai diffusé auprès des fédérations sportives reconnues et de leurs clubs affiliés le formulaire à compléter pour bénéficier d'une aide du fonds d'urgence. Je rappelle que ce fonds visait à cibler les structures mises en péril à cause de la crise de la Covid-19 et non pas à combler des manques à gagner. Nous devons être honnêtes par rapport aux fédérations et aux clubs: la Fédération Wallonie-Bruxelles n'aura pas les moyens de compenser les manques à gagner ni pour le monde sportif, ni pour le monde culturel, ni pour le reste des secteurs.

Il s'agit toutefois de mener l'action la plus ambitieuse possible. L'analyse des dossiers a montré que de nombreux clubs avançaient des manques à gagner dont il était difficile d'objectiver les montants, mais que par ailleurs, des moyens étaient disponibles pour les soutenir. Nous avons pu débloquer des montants importants au terme d'un processus administratif. Des services ont été mobilisés pour guider et conseiller les éventuels bénéficiaires, notamment par le biais des centres de conseil du sport et de l' AISF. Un *vade-mecum* aussi clair et pédagogique que possible accompagnait le formulaire.

Pour éviter aux clubs, constitués essentiellement de bénévoles, d'agir dans la précipitation, j'ai souhaité disposer d'un large délai d'accompagnement, du 20 mai au 14 juin, avant d'autoriser le dépôt effectif des dossiers sur la plateforme en ligne SUBside. Un second outil spécifique a été diffusé pour guider les bénéficiaires en difficultés, étape par étape, sur cette plateforme. Au total, 580 dossiers, parmi lesquels treize fédérations, ont été déposés. L'analyse des dossiers a débuté dès le 15 juin. Mes services ont pris contact au besoin avec les éventuels bénéficiaires pour obtenir des éléments oubliés, manquants ou flous.

Le 10 juillet, mes services m'ont transmis le fruit de leur travail, un véritable tour de force étant donné la quantité de travail et l'analyse individualisée des dossiers à effectuer. À la suite d'une analyse rigoureuse, 528 dossiers, dont trois fédérations, ont été jugés recevables. Le dispositif était similaire pour les clubs et les fédérations.

Je ne détaillerai pas la ventilation des aides. Je tiens toutefois à votre disposition la liste des bénéficiaires et le montant maximum qui leur est alloué. Évitions les comparaisons hâtives entre les fédérations. Le principal bénéficiaire est notre

équipe wallonne cycliste Circus Wanty-Gobert, avec une intervention maximale fixée à 134 545 euros. Certains bénéficiaires n'ont pu justifier que quelques dizaines d'euros de frais, l'intervention sera donc fixée en conséquence. Sans surprise, le top 5 des disciplines, hors fédération, se compose comme suit: 211 dossiers sont recevables pour le football, contre 41 pour le basket-ball, 36 pour le tennis, 34 pour les sports équestres et 20 pour le tennis de table. J'ai présenté ces résultats au gouvernement le 17 juillet, et les premières liquidations, soit la première tranche de 60 %, sont intervenues à partir du 22 juillet. Elles ont été clôturées le 10 août.

À compter de la date de réception de cette avance, les bénéficiaires disposeront de trois mois pour envoyer les pièces justificatives à l'administration, afin de bénéficier de la seconde tranche. De nombreux opérateurs, dont le dossier est très complet, seront avertis qu'ils ne doivent plus effectuer de démarche. Une trentaine de dossiers est clôturée, et le solde est en cours de liquidation.

Comparer la ventilation entre provinces est intéressant, mais cet exercice se heurte à plusieurs limites. Pour comparer la province du Hainaut et la Région bruxelloise, il faut tenir compte de leur paysage sportif respectif. Le Hainaut, par exemple, compte un nombre de clubs sportifs beaucoup plus important que la Région bruxelloise, mais leur taille est plus petite. En outre, de très nombreux clubs sportifs issus des dix-neuf communes bruxelloises ne sont pas affiliés à des fédérations sportives reconnues. L'administration, l' AISF et mon cabinet ont convenu d'une rapide entrevue le 10 septembre prochain, afin d'évaluer le cadre et le dispositif en *front* ou *back office* de cette opération.

Le solde non utilisé de cette opération de 4 millions d'euros sera réparti intégralement sur d'autres modalités de soutien au mouvement sportif dans les semaines à venir. La première opération est «J'me bouge pour mon club». Dans ce cadre, 448 000 euros ont été débloqués pour soutenir 448 clubs avec un montant de 1 000 euros. Cette aide a été dégagée avec des formalités administratives minimales, ce qui est particulièrement adéquat, étant donné la structure de certains clubs composés de bénévoles. Cette aide permet de fédérer adhérents et sympathisants autour de leur club. Les deniers publics sont ainsi utilisés pour amorcer un soutien des particuliers, puisque l'attention est attirée sur la nécessité de soutenir son club durant cette période difficile.

M. Hervé Cornillie (MR). – Je vous remercie, Madame la Ministre, d'avoir été dans le détail quant à l'affectation et au succès des moyens mis à la disposition du fonds d'urgence pour le sport. Je suis aussi régulièrement en contact avec les acteurs de terrain et connais donc les remontées positives ou négatives qui ont suivi la création de ce fonds.

Au vu des chiffres que vous avez communiqués, de nombreux dossiers déposés ont été jugés recevables, ce qui nuance les critiques – sans doute légitimes – liées au caractère compliqué de la procédure. Par contre, je suis inquiet en raison du nombre de dossiers de fédérations recalés. Il faudrait peut-être effectuer un travail à ce niveau auprès des fédérations, sachant qu'un bon nombre de porteurs de dossier ont, quant à eux, réussi à les introduire dûment, avec des résultats financiers différents selon ce qu'ils ont pu attester quant à la mise en péril de leur structure.

C'est un enseignement que nous devons tirer de ces chiffres: former et accompagner les clubs afin qu'ils puissent mieux gérer ces dossiers. C'est d'ailleurs aussi le rôle des fédérations de soutenir ces clubs d'où le fait que je m'alarme quand je vois que seules trois fédérations ont un dossier jugé recevable! Il reste donc manifestement des progrès à faire, pas au niveau de la professionnalisation, mais à celui des méthodes à encourager et à instaurer dans les clubs amateurs. J'attends avec impatience le bilan complet que vous ferez, Madame la Ministre, en concertation avec l' AISF et votre cabinet après le 10 septembre.

M. André Antoine (cdH). – Je vais être de bon compte, Madame la Ministre, et saluer le travail réalisé par l'administration de l'ADEPS et de vos services. Je mesure bien la quantité de travail que ce dossier peut supposer et rends donc à tous un hommage appuyé et sincère. Je reste cependant sur ma faim, car je n'ai même pas obtenu le taux de consommation des quatre millions d'euros. Nous aurions pourtant dû l'obtenir par souci de transparence. Monsieur le Président, je demande d'avoir le détail complet de cette consommation par écrit. Autrement, nous serons obligés d'introduire une nouvelle question écrite à ce sujet ce qui serait une perte de temps.

Madame la Ministre, je note avec satisfaction et dépit que la formule forfaitaire est nettement plus efficace et pertinente que celle que vous avez mise sur pied. J'en veux pour preuve les 448 demandes de «J'me bouge pour mon club» qui sont à peu près égales au nombre de dossiers introduits dans le cadre du fonds d'urgence. Nous voyons donc bien que la formule forfaitaire était le bon choix, car les clubs sportifs sont habitués à ce type de démarches. C'est une première leçon.

Le deuxième élément à retenir – vous l'avez implicitement reconnu et je le comprends – est la déception de certains clubs. Je vous donnais l'exemple, Madame la Ministre, de ce club luxembourgeois qui s'est vu octroyer 23 euros. Vous avez vous-même admis que pour certains clubs, le montant s'élevait à quelques euros – en fonction du dossier rentré – ce qui ne correspond pas au manque à gagner qui est le leur et pour lequel ils espéraient une intervention supérieure.

Le troisième élément à noter est la déception au regard du nombre de clubs aidés: 528 dossiers

ont été introduits pour environ 6 000 clubs! Il s'agit donc d'une frange extrêmement minoritaire. La Fédération Wallonie-Bruxelles compte 600 cercles équestres et certains d'entre eux sont en graves difficultés. Pourtant, ils ne sont que 34 à avoir introduit une demande d'aide. Un problème majeur de méthode existe donc entre les constats chiffrés et l'attribution des subventions; c'est évidemment fâcheux! J'ajoute à cela – et vous ne l'avez pas caché, Madame la Ministre – qu'un certain nombre de clubs et de cercles non affiliés resteront sur le carreau et que les centres sportifs locaux n'ont pas pu participer à l'attribution de ces subventions!

La déception est donc importante de part et d'autre. Madame la Ministre, j'imagine que, légitimement, vous espériez consommer ces quatre millions, ce qui n'est pas le cas! J'imagine aussi qu'un certain nombre de clubs espéraient recevoir autre chose qu'une intervention symbolique pour renouer avec la rentrée sportive! Vous n'avez rien dit non plus sur un plan de relance! Le tableau est donc particulièrement sombre et les moyens promis ne sont pas à la hauteur des sacrifices consentis par les responsables de ces clubs ni à la hauteur de l'espérance des jeunes qui les fréquentent! Ces chiffres sont très loin de la motivation que ces acteurs affichent au quotidien, j'en suis marri pour eux!

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – M. Antoine a raison, je n'ai pas été assez précise. Le montant absorbé jusqu'à présent s'élève à un peu moins de deux millions d'euros. Comme je l'ai dit, les deux millions restants seront entièrement alloués à de nouveaux projets dont «J'me bouge pour mon club». Par ailleurs, je tiens à souligner qu'appliquer un forfait n'aurait pas été la solution idéale: quatre millions divisés par 6 000 clubs, cela fait 666 euros. C'est un montant énorme pour les petits clubs, mais dérisoire pour les grands.

M. André Antoine (cdH). – Les chiffres que vous avancez, Madame la Ministre, se révèlent encore plus catastrophiques! À côté des 64 millions d'euros pointés par l'ASIF, et je ne doute pas que cette association a dit la vérité, on a deux millions! Je pense que le choc de la comparaison de ces deux chiffres est fatal pour la dynamique de la Fédération Wallonie-Bruxelles! Madame la Ministre, quand j'évoquais une somme forfaitaire, ce n'était pas à l'attention de tous les clubs. Je pense que la priorité devrait être donnée aux clubs formateurs, pour les jeunes donc. Par le passé, nous avons déjà opéré cette distinction. Des équipes professionnelles ont reçu des moyens conséquents, mais d'autres, qui ne sont pas en capacité de bénéficier de *sponsors* importants, se retrouvent aujourd'hui particulièrement déçues.

Deux millions pour le sport – soit 50 % d'engagement – c'est moins que le fonds d'urgence, qui lui est arrivé à 70 %! Je crois que tout est dit!

1.20 Question de M. Hervé Cornillie à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Usage durable du matériel sportif»

M. Hervé Cornillie (MR). – La Fédération Wallonie-Bruxelles se montre soucieuse, depuis quelques années déjà, de la préservation de l'environnement et du développement durable dans ses programmes et actions relevant du domaine sportif.

À la suite de la signature de l'Accord de Paris (COP21) en 2016, l'Administration de l'éducation physique et des sports (ADEPS) a ainsi pris des initiatives en matière de développement durable. Je vais citer quelques exemples tirés liés à ses propres centres sportifs: le label Entreprise écodynamique en vigueur à Woluwe et lié à des mesures en matière de réduction des dépenses énergétiques; le Centre ADEPS de la forêt de Soignes qui a été muni de 3 450 panneaux photovoltaïques; ou encore l'opération «L'ADEPS se met au vert». Une véritable réflexion est donc menée autour des questions de durabilité et d'empreinte carbone.

Il est vrai que cette réflexion concerne essentiellement les infrastructures de l'ADEPS. Partant de ce constat, je voudrais élargir la question de la durabilité dans le secteur sportif au domaine du matériel sportif. Il serait par exemple possible de réutiliser du matériel qui serait prêté entre les utilisateurs, les clubs et les associations en fonction de leurs besoins ponctuels, spécifiques, voire même saisonniers. Une telle mesure serait également bénéfique pour les finances des clubs et des associations, puisque ces derniers n'auraient pas à investir lourdement et durablement dans les équipements.

À titre informatif, ce qui a inspiré cette question est l'initiative d'une grande enseigne française de matériel sportif. En effet, Décathlon a mené une enquête auprès de ses clients belges afin de savoir s'ils seraient disposés à entrer dans une logique de prêt de matériel. Dans ce cadre, un groupe de 1 000 testeurs a été mis sur pied. Une telle entreprise doit mener ce genre d'action pour des raisons de marketing, mais la question du prêt de matériel sportif n'en est pas moins novatrice. Le secteur privé s'y intéresse également.

Madame la Ministre, j'aimerais faire le point

avec vous sur cette problématique. Comment la Fédération Wallonie-Bruxelles contribue-t-elle d'ores et déjà à ce mouvement de prise de conscience du développement durable dans le milieu du sport, singulièrement au niveau du matériel sportif et éventuellement sous l'angle de la question du prêt? On connaît le centre de prêt de Villers-le-Bouillet. D'autres actions vont-elles dans ce sens? Si oui, lesquelles? Comment ces mesures peuvent-elles se renforcer mutuellement? Plus on est de partenaires à aller dans la même direction, plus le mouvement portera ses fruits. Nous pouvons en tout cas l'espérer. Dès lors, que prévoit de faire la Fédération Wallonie-Bruxelles en ce sens?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Monsieur le Député, l'ADEPS dispose en effet d'un Centre ADEPS de prêt de matériel sportif (CAPMaS), situé à Villers-le-Bouillet, en province de Liège. Il permet aux fédérations, clubs, communes, écoles, centres sportifs locaux de bénéficier du prêt gratuit de matériel. Ce matériel est stocké et entretenu avec soin par les équipes de l'ADEPS pour qu'il puisse être utilisé par tous le plus longtemps possible. Le CAPMaS est également attentif, avec le Service des marchés publics de l'ADEPS, aux critères techniques du cahier des charges de l'équipement sportif, notamment pour ce qui est de sa durée de vie espérée.

Dans les limites budgétaires dévolues à l'achat de matériel sportif, mon administration sollicite régulièrement les fédérations pour recueillir leurs attentes et besoins en termes de nouveau matériel. Le but est de répondre à l'évolution et aux spécificités de certaines disciplines. Il arrive que du matériel ne correspondant plus au niveau de qualité originelle soit reconditionné pour un nouvel usage. Évoquons notamment le matériel de gymnastique et en particulier le recours à des plinths en fin de vie pour encourager la pratique du parkour.

Par ailleurs, l'ADEPS a lancé au début du mois d'août une nouvelle opération, «Le vélo une aventure pour tous», visant à récolter des vélos qui ne seraient plus utilisés auprès de particuliers et d'organismes divers comme les CPAS, vendeurs de vélos, recyparks, etc. Les équipes techniques qui travaillent dans les différents ateliers des centres sportifs et dépôts de l'ADEPS s'occuperont de leur remise en état éventuelle. Une fois les vélos reconditionnés, ils seront orientés vers les centres de conseil du sport (CCS) de l'ADEPS qui développeront différentes actions destinées à des publics plus précarisés. Le but est de leur permettre de s'adonner à l'apprentissage et à la pratique du vélo avec du matériel mis à disposition gratuitement. Les activités viseront l'aspect technique de la pratique du vélo, mais également

sécuritaire. Les vélos seront prêtés pour une période déterminée.

M. Hervé Cornillie (MR). – Merci de nous avoir permis de prendre connaissance des nouvelles initiatives de l'ADEPS en matière de durabilité sous l'angle du prêt de matériel. Le fait que vous veilliez à l'intégration des critères de qualité et de durabilité dans les marchés publics me paraît important.

Madame la Ministre, vous savez que je suis nouveau dans cette commission, mais je suggère que cette volonté de tenir compte du caractère durable des achats à venir au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles soit renforcée et que l'on veille à multiplier ce type d'initiative au niveau local.

Il fut un temps où certaines communes mettaient à disposition, dans d'autres domaines et à travers des plans de cohésion sociale relevant bien sûr de la Région, du matériel dans le cadre des matériathèques ou des bricothèques. Avec le concours et le soutien de l'administration, ce genre d'initiatives pourraient se multiplier à l'échelle locale. Il me semble que ce serait une bonne manière d'encourager la durabilité dans le domaine du prêt de matériel sportif.

1.21 Question de Mme Stéphanie Cortisse à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Intégration des seniors dans les politiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles et en particulier au sein du secteur sportif»

Mme Stéphanie Cortisse (MR). – Madame la Ministre, outre le lourd tribut payé par nos aînés au vu du nombre de victimes de la Covid-19, la crise sanitaire a également mis en exergue l'isolement des personnes âgées et l'urgence de réaliser des efforts en vue d'une inclusion beaucoup plus grande des seniors dans notre société afin d'améliorer leur qualité de vie, qu'ils soient en maison de repos ou non. Le vieillissement de la population est tel qu'environ un quart de la population belge sera âgé de 65 ans ou plus à l'horizon 2050. Bien qu'étant en charge des matières personnalisables, la Fédération Wallonie-Bruxelles a vu la majeure partie de l'exercice de sa compétence de l'aide aux personnes, et en particulier la politique du troisième âge, transférée par le décret II du 19 juillet 1993 attribuant l'exercice de certaines compétences de la Communauté française à la Région wallonne et à la Commission communautaire française, abrogé en partie par le décret spécial du 3 avril 2014 relatif

aux compétences de la Communauté française dont l'exercice est transféré à la Région wallonne et à la Commission communautaire française. Si ce transfert empêche depuis lors la Fédération Wallonie-Bruxelles de pouvoir légiférer directement sur l'aide aux personnes âgées, cela ne l'empêche pas d'inclure les seniors dans l'ensemble de ses politiques.

Ma question, tout comme celles que j'ai déjà posées à vos collègues du gouvernement dans leurs matières respectives, a pour but de tendre vers une inclusion maximale des seniors dans l'exercice des compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles. La Déclaration de politique communautaire (DPC) rappelle que «la Fédération Wallonie-Bruxelles est un trait d'union essentiel entre les citoyennes et citoyens francophones de notre pays. Elle les rassemble dans une même appartenance et elle les inscrit dans une même dynamique culturelle. Elle est aussi au cœur des défis auxquels ils font face. Chargée de les former, de les instruire et de leur fournir les outils de l'émancipation, elle les accompagne tout au long de leur vie.» La DPC poursuit en insistant sur «l'union et la solidarité entre tous les francophones» et affirme la volonté du gouvernement de «renforcer les synergies entre les départements de la Fédération Wallonie-Bruxelles via des projets de partenariat» et de «favoriser les projets intergénérationnels dans tous les secteurs.»

En ce qui concerne le secteur sportif, le gouvernement rappelle dans la DPC, que «la pratique du sport est bénéfique pour la santé physique et mentale, le développement personnel et pour la cohésion sociale.» De plus, un article du Journal du médecin de 2018 mentionne que la pratique sportive comporte, outre de nombreux bienfaits d'un point de vue physiologique, a un effet protecteur contre le développement de la dépression chez les jeunes, les adultes et les personnes âgées.

Peu de dispositions légales évoquent l'inclusion des personnes âgées dans le sport. Tout juste l'article 25, 3°, a), du décret du 3 mai 2019 portant sur le mouvement sportif organisé en Communauté française soumet la reconnaissance d'une association sportive multidisciplinaire à la proposition d'activités physiques pour les seniors. À cet égard, je souligne la volonté du gouvernement de vouloir «écouter les acteurs de terrain et les citoyens pour proposer une offre sportive adaptée aux besoins des personnes et aux différentes tranches d'âge» et de «procéder à une évaluation concertée du fonctionnement de l'ADEPS [Administration de l'éducation physique et des sports] et des formations proposées et, le cas échéant, augmenter le nombre de stages organisés par l'ADEPS et les acteurs locaux.» J'estime qu'une réflexion par rapport à l'offre disponible aux aînés devrait être menée.

Par ailleurs, au-delà de l'inclusion du troisième âge en tant qu'objectif prioritaire dans le sport, de nombreux aménagements pratiques de-

vraient être réalisés. Je pense, par exemple, à l'encouragement de l'accessibilité des seniors à certaines heures aux piscines dont la gestion dépend des Régions et non de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Par conséquent, j'estime qu'un dialogue devrait être lancé et perpétué entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et les Régions en vue d'étudier l'accessibilité plus aisée des clubs et établissements sportifs, quels qu'ils soient, aux personnes âgées.

Pourriez-vous me dresser un état des lieux des mesures actuellement en vigueur incluant les seniors au sein du secteur sportif? Est-il envisageable d'encourager et d'intensifier la mise en place de projets intergénérationnels incluant les seniors dans l'offre sportive, ainsi que via des aménagements pratiques? Dans le but de renforcer les interactions avec les seniors et créer des ponts entre les générations, d'autres mesures seront-elles prochainement à l'ordre du jour? Entretenez-vous un dialogue avec les ministres régionaux en charge des infrastructures sportives sur l'accessibilité des locaux à nos aînés?

Enfin, votre administration se concerta-t-elle avec la Commission des Seniors de la Fédération Wallonie-Bruxelles? Cette dernière fut créée par le décret du 26 mai 2011 instaurant la Commission des Seniors de la Communauté française et par l'Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant agrément de l'ASBL «Coordination des Associations de Seniors» en tant que Commission des Seniors de la Communauté française. Elle est chargée «d'émettre des avis, soit d'initiative, soit à la demande du gouvernement ou de l'un de ses membres ou du Parlement [...]».

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Madame la Députée, vous comme moi sommes particulièrement sensibles à la pratique sportive pour les seniors. En effet, nous savons tous que la pratique d'une activité sportive permet non seulement un mieux-être physique, mais aussi mental. Diverses activités sont développées par mon administration au profit des aînés. Les marches Points verts sont des activités très prisées par un public multigénérationnel, donc les seniors. Elles se caractérisent notamment par leur ambiance conviviale et l'absence de contraintes horaires. D'année en année, le nombre de marcheurs ne cesse de croître et il est à noter que près de 27 % des adhérents aux marches organisées par l'ADEPS sont des seniors.

Dans le cadre de la semaine européenne du sport, vers la fin du mois de septembre, un programme d'activités spécifiques aux seniors est prévu. Il est le fruit d'une collaboration entre l'ADEPS et la fédération EnéoSport, une association multisports de loisirs spécifiquement consacrée aux aînés et reconnue depuis 1979. Cette

fédération comptait, au 31 décembre 2019, 331 clubs regroupant 5 984 hommes et 15 325 femmes. Cette collaboration avec EnéoSport n'est pas neuve et vise non seulement à informer les aînés sur les offres de sports pour les seniors en Fédération Wallonie-Bruxelles, mais aussi à leur permettre de tester de nouvelles activités.

En outre, cette année, une campagne de promotion du sport pour les seniors sera lancée avec comme objectif, entre autres, de briser certains tabous et de casser des préjugés autour du sport pour les aînés. Des capsules vidéo divulgueront des messages sur le plaisir de pratiquer une activité sportive avec comme maîtres-mots dynamisme, plaisir, joie, confiance en soi, rapports avec les autres et contacts sociaux.

De nombreux dossiers d'action sportive locale visant des activités sportives pour les seniors bénéficient de subventions de mon administration. L'accessibilité des infrastructures sportives aux seniors relève, comme vous le signalez, des Régions. Je peux toutefois préciser que cette préoccupation est une vision commune, car elle est reprise dans les déclarations de politique communautaire et régionale. Sachez enfin que certains centres sportifs ADEPS, comme les Arcs en montagne, la Forêt de Soignes et La Woluwe, organisent des stages ou des cycles d'activité sportive consacrés aux seniors.

Mme Stéphanie Cortisse (MR). – Madame la Ministre, à mon sens, comme j'ai déjà pu le plaider auprès des gouvernements dans leurs matières respectives, l'inclusion du troisième âge aux politiques exercées par la Fédération Wallonie-Bruxelles devrait être renforcée. En outre, il convient d'être davantage à l'écoute des besoins des personnes âgées, plus souvent sujettes à l'isolement que d'autres catégories de la population. Je me réjouis donc de tous ces projets et surtout de la campagne de promotion du sport pour les seniors par des capsules vidéo.

Dans une précédente question orale qui vous avait été adressée, vous parliez du plan de relance du sport. Une inclusion des seniors y est prévue. Je me permets ici de le rappeler. Il serait important d'inclure dans ce plan la désignation précise de la catégorie des seniors en tant que telle et pas se contenter de formulations vagues englobant tous les âges.

Enfin, j'aimerais revenir sur la Commission des Seniors. Vous n'en avez pas parlé et je le comprends. En effet, j'ai en réalité interrogé Mme Linard, qui a la responsabilité de l'éducation permanente et donc celle de la Commission des Seniors. Elle s'est rendu compte que, depuis sa création, cette commission n'avait jamais été sollicitée ni par le gouvernement ni par le parlement.

À la suite de mes interventions répétées, Mme Linard a décidé de redynamiser la Commission des Seniors. Cette dernière fonctionnait,

certes, mais sans remplir sa mission première, à savoir conseiller le gouvernement et le parlement sur tout ce qui a trait aux seniors. Comme cette commission sera relancée, vous pourrez la consulter pour le plan de relance du sport. Étant donné qu'elle a été créée par la Fédération Wallonie-Bruxelles, il serait de bon ton de s'en servir. Je ne manquerai pas de revenir sur ces sujets qui me tiennent tout particulièrement à cœur.

1.22 Question de M. Philippe Dodrिमont à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Retour des supporters dans les stades de D1A»

1.23 Question de M. Philippe Dodrिमont à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Retour des supporters dans les salles de sport accueillant des rencontres des championnats des divisions supérieures »

1.24 Question de M. Thierry Witsel à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Retour des supporters dans les stades de football»

1.25 Question de M. Christophe Clersy à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Retour des supporters dans les stades de football»

M. le président. – Je vous propose de

joindre ces quatre questions orales. (*Assentiment*)

M. Philippe Dodrimont (MR). – Le bourgmestre de Liège a annoncé que 10 000 supporters seraient admis dans le stade de Sclessin pour la rencontre du 20 septembre opposant le Standard de Liège et Courtrai.

Madame la Ministre, cette annonce est-elle officielle? Les conditions d'accueil du public sont-elles validées et respectent-elles les protocoles mis en œuvre? Compte tenu du fait que le nombre d'abonnés du club liégeois est largement supérieur au nombre de supporters autorisés, sur la base de quels critères les spectateurs admis dans le stade seront-ils choisis? D'autres clubs de Division 1A sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles pourront-ils faire de même?

Bientôt, la compétition reprendra également dans d'autres disciplines. Je pense notamment au redémarrage de l'*EuroMillions Basketball League* prévu le 7 novembre et qui concerne plusieurs clubs de la Fédération Wallonie-Bruxelles. D'autres disciplines de sport en salle envisagent-elles une reprise? Quelle est leur position actuelle? Est-il déjà possible d'esquisser les conditions dans lesquelles le public pourra être accueilli? Des aménagements particuliers permettant d'accueillir un nombre de spectateurs supérieur à ce qui est aujourd'hui autorisé sont-ils prévus pour le sport en salle, comme c'est le cas pour le football? À quelles conditions d'éventuelles dérogations pourraient-elles être accordées? Certaines salles pouvant accueillir plusieurs centaines de spectateurs tout en respectant les règles de distanciation, est-il envisageable de fixer des quotas en fonction des lieux concernés? Enfin, des contacts avec les fédérations concernées ont-ils été pris à ce sujet?

M. Thierry Witsel (PS). – Madame la Ministre, nous avons déjà eu souvent l'occasion d'en parler: le secteur du sport a énormément souffert de la crise sanitaire. Les annulations et les restrictions ont pesé lourd, non seulement sur le plan économique, mais aussi sur le bien-être de nombreux pratiquants.

Comme pour d'autres secteurs, la culture notamment, cette situation ne pouvait durer étant donné que la pratique d'un sport participe à l'équilibre de vie. Heureusement, la réflexion avance pour que nous puissions peu à peu reprendre une vie normale et pouvoir, par exemple, retourner voir un match de foot.

Nous nous sommes tous réjouis à l'annonce du retour progressif des supporters dans les stades. Il s'agit d'une décision importante, tant pour les finances des clubs que pour l'atmosphère propre à des rencontres sportives qui ne sont définitivement pas les mêmes sans public. Cette décision tombe donc à pic compte tenu de la reprise des Diables rouges en Ligue des nations de l'Union des associations européennes de football (UEFA). Vous vous doutez que je ne prends pas cet exemple au hasard.

De manière plus générale, la *Pro League* a mis au point un protocole permettant aux supporters des divisions 1A et 1B de retourner dans les stades en respectant les règles sanitaires. En raison des particularités de chaque stade, chaque club va mettre en œuvre un protocole différent en vue de s'adapter au mieux à la réalité de terrain. Celui-ci sera validé par les bourgmestres des autorités locales concernées.

Madame la Ministre, pouvez-vous nous donner plus d'informations concernant la réintégration des supporters dans les stades à l'occasion des matchs? Confirmez-vous la date de réouverture au public dès le 11 septembre? Avez-vous déjà été informée des différents protocoles validés par les autorités locales? Quelles mesures concrètes seront prises afin de respecter les normes sanitaires?

M. Christophe Clerys (Ecolo). – Le 24 août 2020, l'ensemble des ministres des Sports se sont mis d'accord pour octroyer aux clubs professionnels une dérogation et permettre ainsi aux supporters de football de faire leur retour dans les stades. Les clubs pourront donc, moyennant une concertation avec les autorités locales, accueillir un total de spectateurs supérieur à la limite des 400 personnes imposée pour les événements en extérieur.

Madame la Ministre, pouvez-vous tout d'abord nous brosser un état des lieux des demandes de dérogation qui ont, à ce stade, été faites par nos clubs professionnels? Où en est la concertation avec les autorités communales dans ces différents dossiers?

Ce retour des supporters dans les stades suscite naturellement une série de questions quant au respect des protocoles sanitaires préconisés. Selon la presse, l'accord qui a été validé concernerait à ce stade les clubs de football professionnels. Qu'en est-il des clubs amateurs possédant une infrastructure adaptée? J'ai lu que le Royal Albert Elisabeth Club de Mons avait trouvé un accord avec le collège communal montois pour obtenir une dérogation. Nous savons que certains matchs attirent du monde, singulièrement en début de saison et même dans certaines séries inférieures. Quelles mesures s'appliqueront-elles pour ces rencontres? Avez-vous pris des mesures dérogatoires pour ces matchs?

En outre, au fil de la saison, notamment à travers la Coupe de Belgique de football, des confrontations entre des clubs issus du football amateur et des clubs professionnels pourraient avoir lieu dans les prochaines semaines, en fonction du tirage au sort. Quelles mesures avez-vous prises pour ces cas de figure très particuliers? Par ailleurs, il semble que l'idée centrale de l'accord qui est intervenu est d'autoriser des tranches de 400 personnes par blocs de tribune – sauf pour les membres d'une même bulle de cinq personnes – en appliquant des basculements horaires concer-

nant les arrivées au stade en vue d'éviter les attroupements.

Très concrètement, sachant que des contrôles thermiques seront appliqués, quelles options ont-elles été retenues afin d'éviter que la foule ne s'agglutine devant l'une des entrées du stade? Un protocole précis est-il en vigueur?

Madame la Ministre, certains groupes d'«ultras supporters» auraient signalé que ces nouvelles règles leur paraissent incompatibles avec leur manière d'envisager le soutien à leur club. Certains craignent que ces groupes ne se retrouvent à l'extérieur des stades. Des mesures spécifiques ont-elles été prises, en étroite concertation avec les services du ministère de l'Intérieur?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Messieurs les Députés, il me semble utile de rappeler le cadre légal pour l'accueil du grand public lors des événements, qu'importe leur nature.

L'arrêté ministériel du 22 août 2020 modifiant l'arrêté ministériel du 30 juin 2020, portant des mesures d'urgence pour limiter la propagation du coronavirus COVID-19, pris par le ministre fédéral de l'Intérieur Pieter De Crem, précise, dans son article 7, qu'un public de maximum 200 personnes peut assister à des événements [...] pour autant qu'ils soient organisés en intérieur» et qu'«un public de maximum 400 personnes peut assister à des événements [...] pour autant qu'ils soient organisés en extérieur». Lorsqu'une compétition sportive est organisée pour plus de 200 participants ou sur la voie publique, l'autorisation préalable des autorités communales compétentes est requise. L'article 8 précise que «les autorités communales compétentes peuvent autoriser [...] un public assis supérieur au nombre de personnes visé à l'article 11, § 4, en accord avec le(s) ministre(s) compétent(s), après consultation d'un virologue et dans le respect du protocole applicable. [...] La demande doit être adressée au bourgmestre compétent.»

J'ai édité différents protocoles remis à jour régulièrement. L'un d'entre eux concerne spécifiquement l'organisation des événements sportifs. Le football professionnel en divisions 1A et 1B est organisé par la *Pro League*. Cette dernière a collaboré avec la cellule «football», la police fédérale, les experts de la cellule d'évaluation (CELEVAL), ainsi que les trois ministres chargés du Sport, afin de mettre sur pied un protocole visant l'organisation des rencontres en présence de spectateurs. Ce document balise l'ensemble des postes et points d'attention à prendre en considération lors d'une rencontre professionnelle de football: système de *ticketing*, gestion des entrées

et sorties, vigiles gantés, etc. Il permet aux 25 clubs concernés de disposer d'une base de travail pour leur propre protocole.

En effet, un protocole unique aurait été un non-sens: le stade Maurice Dufrasne à Liège n'est pas comparable au stade Joseph Marien de Saint-Gilles, pas plus que l'environnement du stade Jan Breydel de Bruges n'est similaire à celui du Pays de Charleroi. À ce jour, les deux sportings de Charleroi et d'Anderlecht m'ont chacun présenté, en bonne et due forme, un protocole complété par l'avis d'un virologue. J'ai validé ces deux protocoles qui avaient précédemment reçu l'approbation des bourgmestres concernés, d'un virologue ainsi que du ministre-président de la Région de Bruxelles-Capitale pour le club anderlechtois. Le «dispositif mauve» permet le retour de maximum 6 340 supporters, en ce compris les *business seats*.

À l'intérieur du stade, la distance sociale imposée est d'un mètre et seul un siège sur deux sera occupé. Chaque supporter constituera une bulle individuelle. Il s'agit d'un protocole plus restrictif que le protocole générique. À Charleroi, la capacité du stade sera ramenée à maximum 5 500 places. La distanciation sociale sera également ramenée à un mètre dans le stade, avec une distinction claire des sièges disponibles. Ici, la bulle des cinq sera autorisée et une rangée sur deux restera inoccupée. Le document de Charleroi prévoit même d'être revu à la lumière des premières rencontres.

Je peux vous assurer que les clubs ainsi que la ville de Charleroi et la commune d'Anderlecht ont développé une approche holistique, afin de garantir la sécurité sanitaire de tout un chacun, avec de multiples accès pour éviter que les gens s'agglutinent, un *ticketing* spécifique – impliquant des places assises qui rendent possible un éventuel traçage –, de nombreux vigiles, etc.

Certes, l'inquiétude de voir des supporters sans ticket se regrouper dans des endroits à proximité du stade est légitime. C'est pourquoi le protocole prévoit également une série de mesures d'information et de communication vers les abonnés et, plus largement, les supporters. En outre, je rappelle que la «loi football s'applique sans exception à toute personne dès 14 ans lors des matchs allant de la 1^{re} à la 3^e division nationale.» Ce texte détaille les infractions et le mécanisme de sanction. Pour rappel, la loi du 21 décembre 1998 relative à la sécurité lors des matchs de football ne se limite pas aux tribunes. Son rayon d'action s'étend dans un périmètre de 5 kilomètres autour du stade. Concernant le Standard de Liège, j'ai pris comme vous connaissance des prévisions annoncées en termes de capacité. À l'heure actuelle, un protocole ne m'a pas encore été transmis pour approbation. Je ne peux donc me prononcer à ce stade.

La marche à suivre que j'ai détaillée en début d'intervention est bien évidemment applicable à

l'ensemble des disciplines. J'ai d'ailleurs également entériné le protocole du Royal automobile club Belgium (RACB) qui balise l'organisation d'une série d'activités liées aux sports moteurs dans le pays. Je ne doute pas que dans les jours et semaines à venir, d'autres fédérations, clubs et organisateurs me soumettront leurs protocoles, en ce compris les clubs professionnels de basket-ball.

Les représentants du sport amateur peuvent également se référer au bourgmestre de leur commune pour tout événement qui dépasserait les limites fixées actuellement, que ce soit en intérieur ou en extérieur. Les conditions sanitaires sont identiques pour tous, amateurs ou professionnels. Il convient naturellement de disposer d'infrastructures permettant de faire respecter les règles sanitaires.

En cette période particulière, il est impératif de ne pas opposer les secteurs entre eux. Ce n'est pas le football contre le théâtre, le cinéma contre les musées... Chaque secteur a un rôle spécifique et prépondérant dans notre société. Chaque activité répond à des besoins et des envies personnels et doit permettre à chacun un retour à la vie la plus normale possible. C'est toujours le respect des normes sanitaires qui nous guide dans l'approbation de protocoles. Nous faisons toutefois une différence entre les événements se déroulant en intérieur et ceux ayant lieu en extérieur, la propagation du virus étant plus importante dans le premier cas. Nous accordons aussi une attention particulière à la gestion des entrées et sorties. La possibilité de respecter ou non les distances sociales fait également partie de nos critères d'approbation, etc.

M. Philippe Dodrimont (MR). – Madame la Ministre, je vous remercie pour l'ensemble de vos réponses, en particulier pour vos éclaircissements relatifs à la situation de certains clubs. L'attention est souvent portée sur le football et son championnat de division 1A. On apprend aujourd'hui que les sportings d'Anderlecht et Charleroi sont prêts pour accueillir 5 000 à 6 000 spectateurs et que le Standard de Liège n'a toujours pas remis de protocole à vos services. C'est source d'une petite inquiétude, car nous sommes à 12 jours du match du 20 septembre qui devrait réunir 10 000 supporters.

Nous sommes conscients qu'il serait inutile de nous opposer les uns aux autres en fonction du secteur qui nous préoccupe le plus. Il ne s'agit donc pas d'opposer le monde du sport à celui de la culture, ni une discipline sportive à une autre. Il convient cependant de nous montrer particulièrement prudents pour que cette reprise puisse être une réussite. Il ne s'agit pas non plus de maximiser le nombre de spectateurs au risque de voir une reprise de l'épidémie dans quelques semaines, ce qui anéantirait l'ensemble des efforts consentis par les clubs et par les responsables des milieux sportifs dont vous êtes la représentante. J'espère dès lors que la prudence sera de mise et que nous

pourrons à nouveau assister à une série d'événements dans de bonnes conditions.

M. Thierry Witsel (PS). – Il est important que les supporters puissent également retrouver le chemin des terrains, tant il est vrai que le supporter est «le douzième homme» dans le jargon sportif. Les supporters sont capables de galvaniser un joueur ou une équipe, leur permettent de se surpasser. Après tant de semaines sans sport, c'est aussi le vivre-ensemble qui est en jeu. Sur le plan psychologique, cette situation n'est pas facile à vivre pour les joueurs, comme me le rappelle fréquemment Axel Witsel.

Je salue cette collaboration entre les différents intervenants qui a permis d'aboutir à cette décision d'organiser une rencontre le 20 septembre. Je suis content de savoir que les deux sportings sont en ordre et je pense que ce sera bientôt le cas pour le Standard de Liège.

M. Christophe Clersy (Ecolo). – Je note que M. Witsel ne s'est pas prononcé par rapport au leadership du sporting de Charleroi, en ce compris en matière d'autorisation de spectateurs!

Madame la Ministre, les protocoles établis sont de nature rassurante pour les supporters dont je fais partie et qui pourront enfin revenir dans les stades de football. C'est une nouvelle revigorante pour l'ensemble des acteurs du milieu footballistique, en ce compris les dirigeants.

Ces protocoles rassurants pourront également servir de base de travail pour la suite. S'il ne faut pas opposer football et culture, il convient de tirer les leçons positives des mesures mises en œuvre dans le secteur sportif pour donner une bouffée d'oxygène au secteur culturel. Je souhaite qu'il en soit ainsi. Cela peut se révéler extrêmement positif, car les amateurs de spectacle attendent tout autant la reprise des activités que les supporters de football.

1.26 Question de M. Philippe Dodrimont à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Opération «J'me bouge pour mon club»»

M. Philippe Dodrimont (MR). – Madame la Ministre, nous avons beaucoup évoqué aujourd'hui le manque de tout, partout. Aussi, je souhaite nous accorder une bouffée d'oxygène. Nous ne ferons jamais assez pour aider celles et ceux qui croient au sport. Nous souhaiterions que cette crise n'ait jamais existé et que les clubs se portent bien. Le monde parfait est difficile à atteindre. Soulignons donc les projets qui aident les

clubs, notamment l'opération «J'me bouge pour mon club» que je mets en lumière à travers cette question. Je vous remercie et vous félicite pour cette initiative prise par l'association sans but lucratif (ASBL) Sport & Santé en Fédération Wallonie-Bruxelles, que vous avez accueillie favorablement et soutenue avec un budget important.

Quel bilan établissez-vous de ce challenge qui vient de se terminer? Confirmez-vous le subventionnement de 400 000 euros de la Fédération Wallonie-Bruxelles, alors que vous nous avez fait état d'un petit supplément en réponse à une question précédente? Combien de clubs et de participants ont pris part à cette opération? D'autres initiatives de ce type sont-elles envisageables pour soutenir le sport amateur? «J'me bouge pour mon club» a permis à certains de redécouvrir des activités sportives. J'y ai moi-même participé. Il y a six mois, je n'aurais pas imaginé courir 100 km pour mon club, ce que je suis parvenu à faire, certes parfois péniblement. Cet effort m'a permis de contribuer à aider financièrement un club, mais aussi à améliorer ma santé. J'aimerais donc vous entendre détailler les chiffres relatifs à cette opération, notamment les kilomètres parcourus et le nombre de sportifs qui y ont pris part.

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Monsieur le Député, je voudrais tout d'abord vous féliciter pour votre implication personnelle en faveur de votre club. Le bilan de cette opération est tout simplement exceptionnel. C'est la raison pour laquelle nous comptons utiliser le solde restant du fonds d'urgence pour ce type d'opération. De plus, sa gestion administrative est légère. Lorsque je vous présentais les contours de cette opération il y a quelques semaines, je fixais comme objectif que les sportifs réalisent dix fois le tour de la Terre...

Quelques chiffres permettent de mieux cerner l'engouement qu'a suscité ce projet: 603 clubs inscrits, 42 051 participants dont 46 % de femmes, 7 732 participants de plus de 50 ans, 10 262 participants de moins de 25 ans, 1 126 283 km parcourus, 448 clubs qui ont réussi le challenge alors que nous partions sur une base de 400, 40 fédérations représentées, du football au kinball en passant par des cercles EnéoSport et la Fédération wallonne des clubs de parachutisme. Il était convenu que les 400 premiers clubs ayant réussi le challenge par ordre d'inscription reçoivent 1 000 euros.

Je suis ravie de ce succès pour plusieurs raisons, d'abord parce que le soutien au club est directement conditionné à l'activité physique. Mon rôle premier est de faire bouger la population. Force est de constater que c'est réussi. Je voulais également un dispositif qui permette à nos clubs les plus modestes en termes de taille ou de média-

tisation de décrocher un coup de pouce utile avec un minimum de procédures administratives. Le pari est tenu, raison pour laquelle nous avons accepté d'allouer 1 000 euros aux 448 clubs qui ont relevé le défi.

Certains clubs ont aussi pu bénéficier d'un effet de notoriété. J'ai ainsi découvert un club dénommé Les Culs de Jatte du Mauge affilié à la Fédération francophone belge de marches populaires (FFBMP). Il a rassemblé 120 personnes qui ont parcouru 6 620 km. Je ne connaissais pas non plus le club Sealover affilié à la Ligue francophone belge de recherches et activités subaquatiques (LIFRAS) pour laquelle 84 participants ont parcouru 2 191 km ou encore l'ACCBH affilié à la Ligue handisport francophone (LHF) pour lequel 72 participants ont parcouru 2 264 km.

Les chiffres démontrent que l'opération «J'me bouge pour mon club» a été intergénérationnelle et équilibrée du point de vue du genre. La répartition sur la base du domicile des participants montre qu'elle a mobilisé tout le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles: 11 200 participants dans le Hainaut, 8 191 dans la province de Namur, 7 762 dans la province de Liège, 3 917 à Bruxelles, 3 562 en province du Luxembourg et 3 436 dans le Brabant wallon.

Soulignons les valeurs qui ont imprégné cette opération, qui a permis de recréer un esprit d'équipe au sein des clubs. Il suffit pour s'en convaincre de parcourir les réseaux sociaux. «J'me bouge pour mon club», c'est aussi la solidarité avec les plus entraînés ou ceux qui ont plus de temps, qui se sont bougés pour l'ensemble des membres du club. La mobilisation s'est étendue au-delà des affiliés, avec des parents marchant pendant les entraînements de leurs enfants.

C'est aussi l'intégration avec, par exemple, l'initiative du RCS Natoye qui a organisé une activité de relais entre valides et moins valides. L'éthique sportive s'est traduite dans le comportement des clubs et des participants. Les résultats en attestent: aucun club ne s'est contenté d'arriver à 1 000 km. Chacun a cherché à se surpasser, comme le Royal Andenne Tennis de Table qui illustre à merveille ce jusqu'au-boutisme puisque 266 participants ont accumulé 14 873 km. Ce club a clôturé le challenge en première position en termes de kilomètres parcourus. Pourtant, son ordre d'inscription ne lui garantissait pas d'espérer intégrer le top 400. Il n'y figure d'ailleurs pas.

Forts de ces constats positifs, nous avons décidé que les 48 clubs qui ont réussi le challenge, mais qui se sont classés au-delà de la 400^e place par ordre d'inscription ont amplement mérité de décrocher cette aide financière. Je vous confirme que j'envisage de réitérer cette opération.

M. Philippe Dodrimont (MR). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour cette réponse. Félicitations pour cette belle initiative. Merci aus-

si de nous annoncer qu'elle connaîtra des lendemains. Le sport pour tous, incarné par l'Administration de l'éducation physique et des sports (ADEPS) et ses fameuses marches, s'est mis au service du sport structuré en fédération ou en club puisque nous avons vu de nombreux non-affiliés, supporters et sympathisants se bouger, comme le nom de l'opération l'indique, pour ces clubs. Cela mérite nos encouragements pour qu'une telle opération soit réitérée.

1.27 Question de M. Philippe Dodrimont à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Organisation des classiques cyclistes wallonnes»

M. Philippe Dodrimont (MR). – Le calendrier international est fixé pour une série d'épreuves cyclistes majeures qui devaient se tenir au printemps dernier. C'est notamment le cas de la Flèche wallonne et de Liège-Bastogne-Liège, nos deux monuments du sport cycliste sur le territoire wallon. Elles auront lieu respectivement les 30 septembre et 4 octobre prochains. Une grande inquiétude entoure ces organisations. Parfois, les discours diffèrent suivant les endroits où les courses vont se dérouler. Je songe notamment aux propos du député-bourgmestre de Huy, Christophe Collignon, annonçant que les spectateurs ne seraient pas acceptés au Mur de Huy. Cette information a-t-elle été confirmée?

Dans quelles conditions le public pourra-t-il être accueilli à certains endroits, Madame la Ministre? Nous assistons aujourd'hui au spectacle offert par le Tour de France aux endroits stratégiques d'une étape. Je songe aux différents côtes et cols, où le public est bien présent, aux arrivées et aux départs, même si un protocole strict est imposé à l'organisation du Tour, tout comme d'ailleurs aux organisateurs de la Flèche wallonne ou de Liège-Bastogne-Liège. Nous pouvons évidemment tabler sur leur longue expérience pour espérer une bonne gestion de ces événements. Des rassemblements dans les lieux les plus fréquentés seront-ils pour autant autorisés? Quelles mesures de précaution seront-elles imposées aux spectateurs présents?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Les classiques cyclistes ardennaises sont des rendez-vous incontournables pour les

amateurs de la petite reine et elles attirent généralement beaucoup de monde sur les routes. Autre course d'envergure, le Tour de Wallonie s'est déroulé en étapes du 16 au 19 août à huis clos. Cette décision est consécutive à un arrêté de police pris par les gouverneurs des cinq provinces à la suite d'une demande de l'autorité régionale wallonne. Cet arrêté n'a pas de date de fin. Il revient donc au gouverneur de le modifier ou non. À l'heure actuelle, le gouverneur de la province de Liège a décidé de l'abroger, ce qui n'est pas le cas de son homologue du Luxembourg.

Par ailleurs, diverses réunions sont prévues cette semaine entre les villes liégeoises concernées par les départs et/ou arrivées, le service des sports de la province de Liège et les organisateurs. Je ne peux que souhaiter qu'une approche similaire soit adoptée sur l'ensemble du parcours des courses cyclistes wallonnes.

M. Philippe Dodrimont (MR). – J'attends avec impatience l'évolution des discussions et les décisions qui s'ensuivront. En tout cas, je vous remercie, Madame la Ministre, pour les précisions déjà apportées.

1.28 Question de M. Eddy Fontaine à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Professionnalisation de l'e-sport en Belgique»

M. Eddy Fontaine (PS). – Madame la Ministre, l'e-sport est un phénomène qui rencontre un intérêt croissant dans notre pays, intérêt qui a été accentué par les mesures de confinement prises en raison de la crise sanitaire puisque l'audience des différentes activités a augmenté de 50 %, rien que sur la période du confinement. En effet, une étude réalisée au niveau européen, à partir d'un panel de 15 000 répondants, dont 1 500 Belges de plus de 16 ans, montre que 46 % des répondants belges sont familiers avec le terme d'e-sport et un Belge sur trois affirme en avoir déjà fait.

Néanmoins, là où la demande est présente du côté des spectateurs, nous nous rendons très vite compte qu'elle l'est moins du côté des joueurs belges. Sont en cause les difficultés du secteur à obtenir une reconnaissance dans notre pays, ce qui entraîne un retard conséquent par rapport au développement de l'e-sport dans les pays voisins. Ce secteur – et du jeu vidéo de manière plus globale – est en croissance constante depuis plusieurs années. Quelle est votre analyse de cette situation? Avez-vous déjà eu l'occasion de rencontrer ou du moins d'échanger avec les représentants du sec-

teur?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – L'e-sport est un phénomène en pleine expansion comme l'attestent les récents engagements, par certains de nos clubs de football, d'*e-gamers* professionnels. Toutefois, cette démarche des clubs peut s'apparenter davantage à un processus de marketing plutôt qu'à une réelle volonté de promotion du sport. La question est de savoir si l'e-sport peut être considéré comme un sport à part entière et le sujet divise.

Par ailleurs, le nouveau décret du 3 mai 2019 portant sur le mouvement sportif organisé en Communauté française a précisé la définition du sport et exclut les *e-games*. Dans les différentes études qui mesurent le taux d'activité physique de la population, et notamment la dernière enquête *Health Behaviour in School-aged Children* (HBSC) de 2018, menée par le Service d'information Promotion Éducation Santé (SIPES), sur les comportements bien-être et santé des élèves en Fédération Wallonie-Bruxelles, la pratique des jeux vidéo est assimilée à une période sédentaire. D'autres études, notamment celles de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ou encore une étude Eurobaromètre de la Commission européenne mettent en exergue le manque d'activité physique de nos populations européennes et singulièrement des plus jeunes.

La priorité est actuellement de soutenir la pratique d'activités physiques visant notamment à un mieux-être, tant physique que mental, afin de modifier le constat de ces études. Mon administration n'a, à ce jour, été saisie d'aucune demande de reconnaissance de fédérations ou de subventionnement pour des événements relevant de l'e-sport. Il n'existe d'ailleurs pas de fédération structurant cette activité sur le territoire belge francophone. Nous serons bien évidemment attentifs à toute demande faite à cet égard.

M. Eddy Fontaine (PS). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour ces éléments d'information. Je partage en grande partie votre avis par rapport aux conclusions qui ont été faites, soit par votre cabinet soit par d'autres chercheurs et experts. L'e-sport est effectivement une activité plus sédentaire et n'a pas été reprise comme activité sportive par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Néanmoins cette activité est de plus en plus courue. Si certains experts considèrent l'e-sport comme activité sédentaire, d'autres précisent qu'elle développe les réflexes et d'autres capacités. Je pense donc qu'il faut y être attentif et peut-être faire une classification différente, comme cela se fait dans d'autres pays. Que nous le voulions ou non, cette activité «sportive» est de plus en plus pratiquée, comme les différentes études le montrent. Je ne doute pas que resterez attentive si une

demande du secteur devait vous parvenir.

1.29 Question de M. Thierry Witsel à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Conclusion des stages ADEPS (administration de l'éducation physique et des sports) et des stages sportifs»

1.30 Question de M. André Antoine à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Bilan des stages ADEPS (administration de l'éducation physique et des sports) pour la saison estivale 2020»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

M. Thierry Witsel (PS). – Les stages sportifs organisés cet été ont été enrichis de nouvelles disciplines comme la distanciation, les bulles ou encore les protocoles. Les organisateurs ont fait de leur mieux pour s'adapter à ces nouvelles contraintes et permettre à nos jeunes de continuer à pratiquer un sport. En cette année particulière, il convient de souligner ce travail d'ampleur en vue d'un retour à la normale.

Comme vous me l'annonciez en juin dernier, Madame la Ministre, l'offre a logiquement été réduite en raison des circonstances. Lors de la dernière séance plénière, vous annonciez que 18 000 stages avaient pu être organisés. L'important n'est évidemment pas la quantité, mais bien la qualité. Je souhaiterais établir avec vous un premier bilan de cet exercice.

Avez-vous reçu un retour des stages organisés par l'Administration de l'éducation physique et des sports (ADEPS) ainsi que des stages sportifs? Se sont-ils heurtés à certaines difficultés ou, au contraire, tout s'est-il bien passé? Les normes sanitaires ont-elles bien été respectées? Certaines mesures devraient-elles être pérennisées pour les années à venir? Les stages étaient-ils complets malgré la crise sanitaire?

M. André Antoine (cdH). – Madame la Ministre, à la suite des décisions du Conseil national de sécurité (CNS) du 3 juin sur les compétitions et

stages sportifs, vous nous annonciez que les stages sportifs auraient bien lieu cet été par groupe de cinquante personnes maximum, entraîneurs, moniteurs et initiateurs compris. Ces activités devaient se dérouler sans restriction pour les moins de douze ans et dans le respect des distances sociales pour les plus de douze ans, en dehors des activités sportives. Un protocole devait d'ailleurs reprendre une série de conditions spécifiques et additionnelles. Dès le 6 juin, l'ensemble des fédérations, centres sportifs et pouvoirs locaux ont reçu le protocole d'organisation des stages après la publication de l'arrêté ministériel, avec la possibilité de rouvrir les piscines dès le 1^{er} juillet.

Madame la Ministre, pourriez-vous dresser un bilan de la saison estivale des stages organisés par l'ADEPS? Combien de stages ont-ils été organisés? Pour quel nombre de jeunes? Quel recul est-il enregistré par rapport aux chiffres des années précédentes? Comptez-vous réaliser une évaluation complète des conditions de déroulement de ces stages? Les mesures anti-Covid-19 ont-elles été suffisantes? Quelles recettes l'ADEPS a-t-elle enregistrées et avec quelle influence pour le Fonds des sports? Ce dernier a-t-il retrouvé l'équilibre financier?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – La satisfaction est de mise concernant les stages organisés par l'ADEPS compte tenu de la crise sanitaire. Une comparaison avec l'année précédente ne serait sans doute pas très pertinente, puisque l'offre a dû être limitée et adaptée.

Durant l'année 2019, 29 817 places étaient ouvertes et 23 729 avaient trouvé preneur, soit un taux de fréquentation de 82 %. Durant cet été, 20 134 places étaient disponibles, dont 2 793 en internat. Nous avons compté un peu moins de 18 000 stagiaires, dont un peu plus de 7 000 jeunes filles et adolescentes. Le taux d'occupation s'élève à 88 % en internat et 89 % en externat. Ces chiffres démontrent la confiance pleine et entière que le public a placée dans l'ADEPS et ses 1 881 moniteurs sportifs. À cet égard, les résultats de notre enquête sont éloquents, car 70 % des parents sont tout à fait d'accord sur le fait que leur enfant a pu profiter pleinement de son stage malgré les mesures sanitaires: 79 % des parents sont d'accord de dire qu'ils réinscriraient leur enfant dans des conditions similaires au sein de nos centres et 95 % des parents estiment que le personnel a été attentif aux six règles d'or préservant la sécurité sanitaire. Le taux de satisfaction s'élève à 98,6 %. J'en profite évidemment pour féliciter chaleureusement l'ensemble de nos équipes, les membres permanents comme les occasionnels qui ont accompli un travail formidable cet été.

Un protocole avait été adopté afin de garantir

la sécurité de tous. Il a d'ailleurs nécessité un investissement de près de 43 000 euros pour acquérir du gel hydroalcoolique, des masques ou encore des produits de désinfection. Aucun cas de Covid-19 n'a été déploré parmi nos stagiaires et membres du personnel. Toutefois, nous avons dû activer une fois les procédures prévues en cas de possible contamination, car un parent présentant des symptômes avait malgré tout déposé ses enfants au début de leur stage. Quelques heures plus tard, les symptômes se renforçant, le parent en question en a informé la direction du centre. Les mesures nécessaires ont été prises et les enfants concernés étaient, fort heureusement, négatifs. À ce stade, il est encore trop tôt pour tirer les conclusions financières des stages d'été, mais la fréquentation affichée devrait nous permettre de limiter les dégâts.

En ce qui concerne la période s'étendant de septembre à décembre, nos centres accueilleront 405 établissements scolaires, soit 26 398 élèves. En revanche, nous devons déjà constater que 79 écoles ont annulé leurs activités, ce qui représente 6 415 jeunes. Sur les 2 630 places disponibles pour les cycles sportifs sur la même période, 1 432 ont déjà trouvé preneur. Les stages d'automne et d'hiver sont déjà programmés. Au total, 2 545 places sont disponibles. Les inscriptions étaient ouvertes hier, donc le lundi 7 septembre.

M. Thierry Witsel (PS). – Il me paraissait important de relever les aspects positifs et négatifs des stages d'été, très particuliers en raison de la crise sanitaire. Je prends note que durant ces stages aucun cas de Covid-19 n'a été décelé, excepté celui du parent que vous évoquiez. Dans l'ensemble, je suis satisfait de vos réponses.

Même si l'on peut déplorer la défection de certaines écoles, il est agréable de savoir que des stages sont programmés de septembre à décembre. En effet, la pratique d'un sport est bénéfique au bien-être physique et mental de l'enfant.

M. André Antoine (cdH). – Il y a peu, je me montrais critique quant à l'aide apportée aux clubs sportifs. Dans le cas présent, par contre, je félicite l'action de l'ADEPS. Grâce au grand professionnalisme de ses moniteurs, responsables et vacataires, l'ADEPS a été, une fois de plus, à la hauteur de la confiance qu'un grand nombre de francophones, parents et jeunes, lui témoignent.

Vous pouvez dire aux membres de l'ADEPS combien son travail est apprécié. En outre, le taux de fréquentation de 82 % dépasse mes attentes. C'est un excellent résultat, d'autant plus que le processus a démarré tardivement et qu'il y avait un certain nombre d'angoisses légitimes, notamment en matière de la sécurité sanitaire. Tout cela a été surmonté. L'organisation professionnelle et l'efficacité de l'ADEPS y sont pour beaucoup.

De plus, 95 % des parents se disent satisfaits des prestations des moniteurs. Enfin, il est impor-

tant de souligner qu'aucun cas de Covid-19 n'a été détecté. Comme nous devons probablement cohabiter avec ce virus pendant un moment encore, cela mettra en confiance ceux qui choisissent de s'inscrire à un stage sportif. Mes commentaires à propos de l'ADEPS sont donc tout à fait positifs.

1.31 Question de M. Thierry Witsel à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Développement des sports de quartier»

M. Thierry Witsel (PS). – Madame la Ministre, nous avons très souvent l'occasion d'aborder le sport au travers des normes d'encadrement, des fédérations sportives et des athlètes de haut niveau. Si ces thématiques concernent évidemment la majorité des sportifs, nous n'avons que trop peu l'occasion de nous pencher sur une pratique importante pour la cohésion sociale: le sport de quartier. En effet, avant de s'affilier dans des clubs reconnus et de participer à des compétitions, beaucoup de jeunes pratiquent le sport, simplement par plaisir, dans leur quartier. Ils y apprennent à cohabiter avec d'autres jeunes de leur voisinage et contribuent à animer nos quartiers.

Plus précisément, comme le prévoit le décret du 12 mai 2004 fixant les conditions d'octroi de subventions pour l'organisation d'activités sportives de quartier, «les sports de quartier sont organisés par une structure locale au profit des habitants d'un quartier urbain ou rural.» La structure locale utilise le sport comme un outil permettant de favoriser, à la fois, l'inclusion sociale et l'épanouissement des personnes. Dans les deux cas, le jeune peut pratiquer une activité physique sans être inscrit dans une fédération ni payer de cotisation. Il n'y a donc aucune contrainte.

Il me revient toutefois que le sport de quartier disparaît. Lorsqu'on défend le sport pour tous, il faut faire le nécessaire pour que ce type de pratiques restent accessibles à tous, sans contraintes. Il faut donc tout faire pour le développer et, en tout cas, en éviter la disparition.

Madame la Ministre, pouvez-vous faire un bref état des lieux du développement du sport de quartier? Combien de structures sont-elles reconnues et jouissent-elles de subventions? Combien de jeunes en bénéficient-ils? Quel budget investissez-vous dans ce type de sport? Plus précisément, quel budget était-il alloué pour l'encadrement et les animations durant les vacances scolaires? Enfin, quel est votre plan de développement pour promouvoir cette pratique essentielle pour le bien-

être de nombreux jeunes?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Le décret du 12 mai 2004 fixant les conditions d'octroi de subventions pour l'organisation d'activités sportives de quartier a été abrogé à la fin de l'année 2018, lors de l'entrée en vigueur du décret du 1^{er} janvier 2019 en matière de subventionnement de l'organisation de modules et de programmes sportifs de promotion et de développement du sport.

Ce nouveau décret permet une meilleure cohérence des diverses actions menées, mais également une simplification administrative pour les bénéficiaires. Il laisse également plus de place aux pratiques innovantes, aux projets pilotes et une meilleure prise en compte des acteurs sportifs locaux et des publics visés. Les administrations communales et les centres sportifs locaux intégrés, les fédérations sportives reconnues et leurs clubs affiliés peuvent introduire des modules d'activités sportives d'une durée de 2 à 25 heures chacun, une des finalités étant le respect d'une des orientations prioritaires fixées dans les arrêtés définissant les orientations pour les années 2019 et 2020: la promotion et l'intégration des publics fragilisés par le biais d'une dynamique sportive, en partenariat avec le milieu associatif non sportif. Y figurent aussi l'animation et la promotion, dont les objectifs sont de faire découvrir l'activité sportive en privilégiant l'approche par le jeu et en développant le savoir vivre ensemble par la pratique sportive.

En 2019, malgré le temps d'adaptation nécessaire pour tout nouveau dispositif, 153 modules ont été organisés dans le cadre de l'orientation prioritaire «publics fragilisés» et 2 491 participants ont été recensés. La somme des subventions s'élevait à 66 191 euros. En outre, 537 modules centrés sur la découverte sportive, pour permettre aux jeunes d'essayer un sport avant une éventuelle affiliation, ont été mis en place par les clubs, les fédérations, les centres sportifs locaux et les communes; 11 368 jeunes ont participé à ces animations, pour un budget total de 127 444 euros.

M. Thierry Witsel (PS). – Comme vous l'avez dit, Madame la Ministre, le vivre-ensemble et le lien social commencent par les activités sportives des enfants dans leur quartier. Ce lien va se développer au travers de la scolarité et du sport. Il est important de bien encadrer le sport de quartier, qui permet à tout enfant de tisser un lien social correct et d'apprendre à côtoyer d'autres personnes. Selon moi, c'est comme cela que l'on apprend à grandir dans notre société.

1.32 Question de M. Christophe Clersy à

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Orientation des jeunes sportifs»

1.33 Question de M. Thierry Witsel à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Expulsion de plusieurs enfants de leur club de basket»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

M. Christophe Clersy (Ecolo). – Lors de la séance plénière du 19 août dernier, mon collègue Philippe Dodrion a déjà eu l'occasion d'évoquer ce sujet. Nous avons tous été profondément choqués par le courrier reçu récemment par plusieurs familles dont l'enfant fréquentait un club de basket en Région wallonne. Le document émanant de la direction de ce cercle sportif stipulait en effet que malgré le travail des entraîneurs, ces enfants n'avaient pas progressé. Dès lors, les dirigeants conseillaient aux parents, dans l'intérêt de leur enfant, de les inscrire à une activité non sportive. Il s'agit assurément d'un incident isolé dans le monde du sport. De manière générale, beaucoup de nos clubs montrent en effet un attachement fort au rôle social qu'ils entendent jouer. Nous ne pouvons que nous en réjouir.

Cet incident m'amène à vous interroger sur la question de l'orientation des jeunes qui souhaitent commencer une pratique sportive. Madame la Ministre, pourriez-vous me détailler les actions entreprises en partenariat avec les fédérations sportives, en vue d'orienter les jeunes enfants désireux de pratiquer un sport? Des procédures spécifiques ont-elles été mises en œuvre lorsque, pour des motifs divers, l'enfant ne peut commencer un sport dans lequel il souhaitait s'investir initialement? Je songe notamment à une incompatibilité pour des raisons de santé, l'absence de clubs pratiquant la discipline désirée ou d'équipes pour la catégorie d'âge de l'enfant, un déménagement... Quelles mesures ont-elles été prises pour éviter de telles situations?

Par ailleurs, comment l'administration du sport, en partenariat avec les fédérations, vient-elle en aide à un jeune qui est amené, pour les motifs évoqués, à réorienter sa pratique sportive?

Quelle communication est-elle prévue à ce niveau vis-à-vis des adhérents? Je voudrais aussi aborder la question spécifique des clubs d'élite. Une certaine sélection y est parfois de mise, suscitant d'ailleurs, dans certains cas, des effets négatifs au niveau psychologique chez les enfants écartés. Quelles actions votre administration a-t-elle menées sur ce volet spécifique?

M. Thierry Witsel (PS). – Quel enfant n'a jamais rêvé de devenir le futur LeBron James du basket-ball, ne s'est jamais pris pour le Diable rouge Alex Witsel ou la tenniswoman Serena Williams à la cour de récréation? La probabilité qu'il devienne une de ces stars un jour est très faible et il le comprendra par lui-même bien assez vite. Le sport est porteur de rêves, invite au dépassement de soi, favorise l'inclusion sociale. Il est indispensable à la santé mentale et physique de chacun. Il véhicule des messages de tolérance et de respect, participe à l'éducation dont chaque enfant a besoin.

Madame la Ministre, pour toutes ces raisons, je veux revenir avec vous sur le renvoi de trois enfants âgés entre 6 et 10 ans de leur club de basket-ball. Ce renvoi n'a pas été motivé pour des raisons de mauvais comportement, mais parce qu'ils n'étaient «pas assez bons». Le Basket Club Soumagne n'a pourtant pas le niveau des Lakers de Los Angeles, ni même des Spirou de Charleroi. Il évolue en effet en quatrième division de la province de Liège. On ne peut donc pas parler de sport d'élite. Pourtant, ce club a pris l'initiative de renvoyer trois enfants par courriels en signifiant aux parents qu'ils devraient les orienter vers d'autres pratiques, non sportives de préférence.

Vous connaissez l'attachement de mon groupe à la promotion du sport pour tous. J'aimerais profiter de cet incident malheureux pour faire le point avec vous sur la politique menée par votre gouvernement à sujet. Avez-vous été en contact avec le club et les parents des enfants renvoyés afin d'éclaircir la situation? Une réconciliation est-elle possible? Les enfants ont-ils réintégré le club? La promotion du sport pour tous doit être le leitmotiv de nos clubs. À cet égard, une campagne de sensibilisation à ce sujet est-elle prévue? La formation des encadrants est-elle axée sur les valeurs du sport pour tous?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – J'ai déjà eu l'occasion de m'exprimer sur ce courriel inadmissible et, une nouvelle fois, je ne peux que désapprouver de la manière la plus ferme cette forme d'élitisme sportif. Il est d'autant plus inexcusable à cet âge où l'essentiel réside dans la recherche du plaisir et la socialisation. Les responsables de ce club ont rapidement pris leurs responsabilités en faisant un pas de côté. Malgré cela, l'image du club et par conséquent de

l'ensemble de ses dirigeants, de ses bénévoles, de ses formateurs et de ses joueurs est écornée. Ceci dit, le club doit continuer à vivre et plutôt que de clouer l'institution et ses membres au pilori, il convient de se tourner vers l'avenir.

Le Conseil supérieur des sports (CSS) pourrait donc se pencher sur cette lutte nécessaire contre l'élitisme sportif, en particulier à un jeune âge. Par ailleurs, nos centres sportifs travaillent sur la base d'un projet pédagogique qui vise à pérenniser la pratique sportive au travers des journées sportives scolaires, de nos stages ou encore de nos cycles sportifs qui permettent à tout un chacun de pratiquer une à deux heures d'une discipline sportive chaque semaine tout au long de l'année. Cette approche permet la simple découverte d'une large palette de sports et permet également au personnel de l'Administration de l'éducation physique et des sports (ADEPS) d'orienter au fil des séances le jeune vers le sport qui lui convient le mieux, en fonction de ses aptitudes et de ses aspirations. Ce projet pédagogique favorise une pratique multidisciplinaire le plus longtemps possible avant d'affiner le choix de l'enfant et de le diriger vers l'un ou l'autre sport. Cela lui permet de s'autodéterminer. La palette offerte à l'enfant, avec une garantie de qualité de l'infrastructure et de l'encadrement, lui permet d'aborder un ensemble de disciplines et de les mettre sur un pied d'égalité. Il évolue ainsi plus à son aise en fonction de ses capacités et de ses sensations.

Quand il a découvert les sports qu'il apprécie, les centres ADEPS accompagnent l'enfant dans sa progression grâce à la filière «PROgression». Les centres sportifs suivent le jeune sportif au fur et à mesure de son évolution et consignent l'ensemble de ses résultats et les étapes de sa progression dans un carnet de route. Celui-ci permet à tous les acteurs pédagogiques que sont les moniteurs sportifs, les professeurs d'éducation physique et les moniteurs de club, etc. de connaître à tout moment son niveau. Cette filière «PROgression» a été élaborée avec la collaboration de certaines fédérations sportives.

Par ailleurs, l'ADEPS donne la possibilité à chaque citoyen de tout âge de pratiquer des initiations sportives dans le cadre de ses événements sportifs. Cette approche permet une sensibilisation et une découverte de différentes disciplines en collaboration avec les 63 fédérations reconnues et leurs clubs affiliés par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Citons par exemple le Rhéto Trophée qui permet chaque année à environ 1 500 rhétoriciens de découvrir des activités sportives dans la nature: course d'orientation, kayak, tir à l'arc et autres initiations sportives encadrées par les fédérations. Mentionnons aussi le challenge scolaire «BeActive» dans le cadre de la Semaine européenne du sport qui aura lieu la dernière semaine de ce mois et qui permet depuis quatre ans aux écoles intéressées de faire décou-

vrir une nouvelle discipline sportive chaque année. Citons par exemple les activités *one wall*, *parkour*, *flag rugby* et handisport destinées aux élèves des deux dernières années primaires et des deux premières années secondaires.

Les cross scolaires, organisés chaque année d'octobre à avril, permettent par ailleurs aux élèves de troisième à sixième année primaire de s'entraîner avec leur professeur d'éducation physique et d'amener ceux qui y prennent goût à s'inscrire à Ligue belge francophone d'athlétisme (LBFA).

Enfin, en ce qui concerne un soutien psychologique pour les jeunes sportifs impliqués dans un processus d'entraînement, tout jeune bénéficiant d'un statut d'espoir ou de sportif de haut niveau peut recourir gratuitement au service du Centre d'aide à la performance sportive (CAPS) qui possède un département spécifiquement dédié à ce type de soutien. Il faut également souligner que cette approche est largement développée dans notre programme de formation de cadres sportifs.

M. Christophe Clersy (Ecolo). – Je me félicite que le CSS se penche sur la question de l'élitisme sportif. On assiste parfois à des situations un peu bizarres: des clubs renommés attirent évidemment beaucoup de jeunes joueurs et sont surchargés alors que, parallèlement, toute une série de cercles sportifs peine à compléter leurs équipes dans certaines catégories d'âge. Les accords de coopération entre clubs sont intéressants, mais, à la suite de la réflexion menée par le CSS, il serait intéressant qu'une impulsion soit donnée par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

D'autre part, vous avez fait état d'une série de mesures prises au niveau de l'orientation. Celles-ci sont importantes, mais il convient aussi de se pencher sur la question de la réorientation qui se pose dans le cas spécifique que nous avons abordé avec M. Witsel. Il est nécessaire qu'une communication soit adressée par l'ADEPS aux fédérations pour que les clubs rencontrant des situations difficiles à gérer puissent recourir à des procédures et mécanismes permettant la réorientation vers les centres ADEPS. Cela permettrait de faire le point avec l'enfant sur ses *desiderata* et ses aptitudes et de lui réserver un traitement un peu plus adéquat que le courriel qui a été envoyé. Le Basket Club Soumagne n'a en effet pas adopté la bonne méthode.

M. Thierry Witsel (PS). – Je suis assez d'accord avec mon collègue Christophe Clersy. J'ajouterai cependant quelques éléments. Dans le cas cité, l'enfant a été réellement secoué et s'est retrouvé démuné. Ce genre de situation appelle une réaction de notre part. Cet incident est évidemment malheureux et il nous faut y apporter des solutions. Deux mots me restent en tête: formateur et entraîneur. Un formateur a pour mission d'apprendre et d'éduquer, un entraîneur a pour mission d'obtenir des résultats. On doit donc par-

ler de formateur pour les jeunes, et pas d'entraîneur, car c'est à ce stade que débutent la formation et l'éducation des enfants.

1.34 Question de M. Christophe Clersy à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Harcèlement dans le sport»

M. Christophe Clersy (Ecolo). – Cet été, la Fédération flamande de gymnastique (Gymfed) a été secouée par une série de révélations émanant de certaines ex-membres qui ont transité par le centre sportif de haut niveau de Gand. Dans une lettre ouverte, plusieurs athlètes, dont un grand espoir wallon de la discipline, ont raconté le calvaire qu'elles ont subi. On évoque des accusations graves de harcèlement moral et d'humiliations publiques. Gymfed a mis sur pied une commission d'éthique chargée d'enquêter sur ces dérives et le ministre flamand des Sports a également annoncé la création d'une commission multidisciplinaire et indépendante pour se pencher sur la question.

Le problème n'est malheureusement pas neuf et d'autres fédérations de gymnastique ont vécu des problèmes similaires en Europe et à travers le monde. Avez-vous eu l'occasion de visionner le reportage sur Arte à ce sujet il y a quelques jours? Ce documentaire m'a sidéré. Il est particulièrement interpellant, même si la gymnastique n'y est pas la seule discipline mentionnée.

En Australie et aux Pays-Bas, des coaches ont été suspendus temporairement et les sanctions ont permis de restructurer le système afin de mettre en œuvre une vraie formation pédagogique des entraîneurs. Qu'en est-il au niveau de la gymnastique francophone? Quels sont les contacts que vous avez noués avec votre homologue flamand dans ce dossier? Parallèlement, le 20 août dernier, la presse carolo a fait état de plusieurs plaintes déposées par des jeunes filles qui fréquentaient un club de danse au sein d'une maison des jeunes située à Charleroi. Celles-ci évoquent des comportements déplacés et de harcèlement de la part d'un professeur de danse.

Ces deux incidents viennent malheureusement confirmer les résultats de l'étude sociologique que votre administration a menée sur le sujet. Pour rappel, plus de 10 % des jeunes sportifs de la Fédération Wallonie-Bruxelles ont confirmé avoir été exposés à de la maltraitance ou du harcèlement dans le cadre de leur pratique sportive. Ces chiffres posent vraiment question.

Madame la Ministre, vous me précisez, il y a quelques mois, que votre administration avait pris

la question à bras-le-corps en orientant et en conseillant les fédérations sur cette problématique. Des mesures spécifiques ont-elles été entreprises au niveau des disciplines que je viens d'évoquer? D'autre part, le 23 juillet dernier, une première table ronde devait être organisée dans le cadre du projet européen «*Child Safeguarding in Sport*» (CSiS). Ce dernier a pour objectif de renforcer les capacités de prévention de toutes les formes de violence dans le monde sportif. Pourriez-vous me communiquer les conclusions de cette rencontre et, le cas échéant, les actions que vous avez entreprises à la suite de ce rendez-vous? Enfin, vous évoquiez, il y a quelques semaines, l'élaboration d'un questionnaire en ligne destiné à des sportifs victimes de harcèlement afin d'affiner la notion de maltraitance. Ce projet est une très bonne chose. Où en est ce dossier?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Mes services ont en effet intégré une nouvelle initiative de l'Union européenne, à savoir le projet *Child Safeguarding in Sport* (CSiS). Les administrations du sport en Belgique vont dès lors bénéficier d'un appui pour créer des fonctions de «chargé de protection des enfants». Ce projet européen a pour objectif de renforcer les capacités de prévention de toutes les formes de violence dans le sport: violences psychologiques, émotionnelles, physiques et sexuelles. La première table ronde s'est déroulée le 23 juillet dernier. Cette première réunion a permis de recenser l'ensemble des dispositifs, notamment ceux axés sur la prévention, qui existent sur le territoire national. Elle a aussi permis de tracer les premiers contours d'une feuille de route qui permettra de former et désigner des «chargés de prévention» au sein des structures sportives. Un consultant international, expert dans les thématiques liées aux différentes notions que recouvre le harcèlement, était présent. Il présentera ses recommandations à la fin du mois de novembre à l'occasion de la prochaine table ronde. L'objectif est de finaliser la feuille de route pour février et de débiter les formations d'ici le printemps 2021.

Début octobre, mon administration me présentera le questionnaire et ses modalités de mise en œuvre. Nous avons déjà fixé une réunion dans mon agenda à cet égard. Vous faites l'écho des révélations de nos gymnastes et je tiens tout d'abord à leur dire tout mon soutien, mais également à les placer en exemple. Je pense qu'elles ont brisé le silence et cette étape est cruciale pour que d'autres voix se libèrent, mais aussi pour que des changements de comportement s'opèrent. La présidente de la Fédération francophone de gymnastique et de fitness (FfG) m'a détaillé les consignes et les séances de formation et d'information que la Fédération instaure pour éviter tout déra-

page, notamment en évitant qu'un athlète ne se retrouve seul avec un partenaire ou un formateur. Elle me confiait également que les comportements changeaient, parce que les méthodes ancestrales, qu'on pensait être les meilleures, ont été mises au placard. À cet égard, elle évoquait notamment la pression au travail. J'ai déjà pu vous détailler le dispositif existant en Fédération Wallonie-Bruxelles et je ne doute pas que, une fois associé à nos nouveaux outils et au courage dont font preuve les victimes, nous parviendrons à lutter contre ce véritable fléau qui sévit dans le monde du sport.

M. Christophe Clersy (Ecolo). – Je vous félicite, Madame la Ministre, de l'avancée des deux projets que nous avons évoqués. Comme vous l'avez dit, c'est une fort bonne chose que les gymnastes aient brisé la loi du silence qui régnait sur le milieu. Nous avons à gagner à nous nourrir des travaux qui seront menés au *Vlaams Parlement*. Je vous invite à prendre contact avec votre homologue flamand chargé de la question. Les expériences menées dans d'autres Régions et à d'autres niveaux de pouvoir peuvent être enrichissantes. Je vais moi-même tenter de suivre les développements sur la question au *Vlaams Parlement*, avec mes collègues de *Groen* qui sont actifs dans la commission parlementaire compétente. Je reviens vers vous à propos de ce dossier.

1.35 Question de M. Michaël Vossaert à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Lancement d'un groupe de travail sur les politiques sportives aux différents niveaux de pouvoir»

M. Michaël Vossaert (DéFI). – Madame la Ministre, nous pouvions lire dans la presse du 10 juillet dernier que, aux côtés du président de votre parti, vous annonciez la constitution d'un groupe de travail réunissant les différents niveaux de pouvoir, fédéral, régional et communautaire, pour rendre les politiques sportives plus efficaces et plus claires. Un appel a même été lancé aux fédérations sportives pour qu'elles rejoignent cette réflexion et formulent des propositions.

Cette initiative a-t-elle été prise au nom du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles? Le cas échéant, quelle méthode sera-t-elle utilisée? Allez-vous vous concerter – ou vous êtes-vous déjà concertée – avec vos homologues wallons et bruxellois, voire avec un interlocuteur fédéral? Quels sont les objectifs de ce groupe de travail?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Monsieur le Député, l'initiative que vous évoquez a été lancée par M. Bouchez en tant que président du MR. En tant que ministre des Sports de la Fédération Wallonie-Bruxelles, il ne m'appartient pas de me prononcer ou de commenter une initiative interne à un parti. Bien entendu, les réflexions internes aux différents partis n'appartiennent qu'à ceux-ci et chacun peut proposer une initiative similaire, ou, du reste, différente. Dans ce cadre, je me permets de vous renvoyer au communiqué de presse du MR, qui stipulait: «Nous lançons à ce propos des groupes de travail, et nous appelons les acteurs sportifs à nous rejoindre dans la réflexion pour améliorer l'efficacité des politiques sportives.»

M. Michaël Vossaert (DéFI). – Madame la Ministre, vous confirmez donc qu'il ne s'agit pas d'une initiative du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Mais les images publiées dans la presse et sur les réseaux sociaux ont créé une certaine confusion. Il eût été étonnant que cette initiative soit portée par le gouvernement sans concertation avec les autres ministres francophones en charge de cette matière, même s'il est réjouissant que les partis s'intéressent au sport. Comme je vous l'avais dit dès le début de cette législature, vous pouvez compter sur la ministre bruxelloise des Sports pour mener une concertation.

1.36 Question de M. André Antoine à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Abou-tissement de la construction d'un centre de haut niveau judo à Louvain-la-Neuve»

M. André Antoine (cdH). – Le rêve a tourné au cauchemar pour les responsables de la Fédération francophone belge de judo (FFBJ) dans le cadre du dossier de la construction d'un dojo fédéral à Louvain-la-Neuve. Quand j'étais ministre des Sports, j'avais eu l'honneur d'approuver ce projet majeur pour l'avenir du judo belge en lui accordant les subventions nécessaires à sa réalisation. Il s'agissait du reste pour moi et pour la FFBJ de compléter les installations sportives de haut niveau de la première ville estudiantine wallonne.

Le projet progressait bien puisque mon collègue René Collin et moi-même avions posé la

première pierre en mai 2015. Puis le projet a connu moult péripéties: une société en réorganisation judiciaire avant d'être déclarée en faillite, des sous-traitants impayés, un curateur absent et de très nombreuses malfaçons, la suspension du chantier. Finalement, la FFBJ a récupéré la maîtrise des travaux avec l'obligation de régler une foule de problèmes techniques: plafonnage, menuiserie, plomberie, électricité, peinture... sans oublier la fosse qui doit accueillir le tatami et qui s'était avérée trop profonde et pas assez longue. La liste des calamités qui s'est abattue sur la FFBJ était particulièrement difficile à supporter. Les errements judiciaires, les malfaçons, le recrutement d'un coordinateur de chantier et l'absence de recettes ont placé la FFBJ dans un réel embarras sportif, financier et administratif.

Madame la Ministre, avez-vous rencontré les responsables de la FFBJ pour identifier les difficultés subsistantes et dégager au plus vite un scénario d'aboutissement du chantier? Comptez-vous épauler financièrement la FFBJ pour lui permettre de surmonter au plus vite et au mieux tous les avatars de ce projet? Enfin, avez-vous sensibilisé votre homologue wallon, M. Jean-Luc Crucke, à la nécessité d'une nouvelle intervention financière de la part d'Infrasports? J'espère que vous prendrez à bras-le-corps ce dossier qui s'inscrit à côté du Centre sportif de haut niveau, du premier complexe sportif de Wallonie-Bruxelles et de nombreuses installations qui font aujourd'hui l'orgueil sportif de Louvain-la-Neuve.

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Le dossier du dojo de Louvain-la-Neuve est important pour le sport francophone, plus particulièrement pour le judo. Toutefois, Monsieur le Député, celui-ci ne relève pas de ma compétence.

La FFBJ a nommé un nouveau conseil d'administration et une nouvelle présidente. À ce jour, je n'ai pas été sollicitée par la FFBJ au sujet de ce dossier. La nouvelle présidente a par contre rencontré récemment le ministre régional chargé des Infrastructures sportives. J'ai appris qu'il a décidé d'analyser le dossier en urgence, ce qui permettrait de lancer un nouveau marché pour fin septembre et de disposer d'un dojo opérationnel dès 2021. Ce dossier sera repris à l'ordre du jour du prochain conseil d'administration du complexe sportif du Blocry.

À chaque niveau de pouvoir sa compétence et ses responsabilités! Je vous invite donc, pour obtenir plus de détails, à poser votre question au Parlement wallon. Je ne manquerai pas de relayer cette préoccupation, même si elle ne dépend pas de mes compétences.

M. André Antoine (cdH). – Madame la Mi-

nistre, je n'ignore pas que l'essentiel des subventions provient d'InfraSports et j'interrogerai le ministre Crucke sur l'aboutissement des engagements qu'il a pris récemment vis-à-vis de la nouvelle présidente. La Fédération Wallonie-Bruxelles est cependant bel et bien compétente pour les fédérations sportives et assure seule leur financement. Or, la presse en a largement fait écho, la FFBJ a connu énormément de difficultés, notamment financières.

À côté de la subvention que M. Crucke octroiera à la FFBJ en tant que ministre chargé des Infrastructures sportives et au-delà de votre action de sensibilisation bienvenue à son égard, j'espère que vous apporterez votre contribution au succès de ce dojo, qui constituera un outil essentiel. Aujourd'hui, mes interventions tant auprès de vous que du ministre Crucke visent à faire aboutir au plus vite et au mieux ce dossier qui me tient à cœur, mais qui compte encore plus aux yeux des 12 000 affiliés de la FFBJ. Ces affiliés n'ont été que trop les victimes d'errements judiciaires et administratifs. Je formule le vœu qu'au début de l'année prochaine, ce dojo puisse enfin accueillir des judokas. C'était mon projet il y a six ans et cela le reste aujourd'hui!

1.37 Question de M. André Antoine à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Sécurité des coureurs durant une épreuve cycliste»

M. André Antoine (cdH). – Madame la Ministre, au moment où le Tour de France déchaîne à nouveau les passions des amoureux de la petite reine, la question de la sécurité physique des coureurs s'impose plus que jamais. Pensons à la chute dramatique de Remco Evenepoel le 15 août dernier, ou encore à la tragique embardée, lors d'un sprint au Tour de Pologne, qui aurait pu coûter la vie à Fabio Jakobsen, sans oublier l'épouvantable décès du jeune Stef Loos, happé par une voiture lors d'une course organisée dans le Tournaisis.

Dans notre pays, l'arrêté royal du 28 juin 2019 réglementant les courses cyclistes et les épreuves tout-terrain, entré en vigueur de manière quasi inaperçue le 1^{er} janvier 2020, responsabilise bien plus qu'avant les organisateurs et les bourgmestres lors d'une course cycliste. Outre l'engagement obligatoire d'un directeur de course, le recrutement d'un coordinateur de sécurité est désormais nécessaire – il s'agit d'une nouvelle contrainte, bien légitime – ainsi que la preuve de la souscription d'une assurance en responsabilité

civile. À cela s'ajoute la présence renforcée de nombreux signaleurs, ce qui implique des coûts d'organisation de plus en plus élevés.

Avez-vous été associée à la rédaction de cet arrêté royal, madame la Ministre? Si oui, comment? Avez-vous sensibilisé les bourgmestres et les organisateurs d'épreuves cyclistes aux nouvelles exigences de sécurité? J'ai été surpris de constater qu'un grand nombre d'entre eux ne connaissent même pas l'arrêté royal précité. Comptez-vous développer un cycle de formation continue en concertation avec la Royale ligue vélocipédique belge (RLVB) ou son aile francophone pour les jeunes coureurs, les clubs cyclistes, voire les brigades de police locale? Allez-vous adopter de nouvelles directives pour garantir, lors de ces épreuves cyclistes, des itinéraires de course plus sécurisés et déterminer les conditions justifiant la suspension de la course? Il en va de la sécurité de nos jeunes coureurs. C'est avec beaucoup d'intérêt que je prendrai connaissance de vos initiatives sur ce terrain.

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Je n'ai pas été associée à l'arrêté royal dont vous faites mention. Même s'il est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2020, il a été adopté le 28 juin 2019, antérieurement à ma prise de fonction. Comme vous l'aurez certainement remarqué en tant que mandataire local et amateur de cyclisme, cet arrêté est exigeant. Il requiert un important travail administratif de la part de nos clubs organisateurs, parfois contraints d'endosser le rôle de contrôleurs du suivi effectué par les différentes autorités pour s'assurer du respect du calendrier imposé par l'arrêté royal.

Je suis bien évidemment attentive aux dossiers que nos clubs organisateurs pourraient me présenter, tout en prenant en considération les paramètres sanitaires actuels. À ce stade, la Fédération cycliste Wallonie-Bruxelles (FCWB) ne m'a pas encore transmis de plan d'action. Toutefois, il convient de se pencher sur cette discipline sportive, car les contraintes sont très nombreuses dans sa pratique. Outre l'arrêté royal mentionné, il faut tenir compte de l'aménagement des voies publiques, de la frilosité de certains bourgmestres qui rechignent à donner leur autorisation pour le passage d'une course. Il ne faut pas oublier non plus le manque de réceptivité du grand public, qui craint d'être perturbé dans ses habitudes pendant quelques heures.

Que les courses aient lieu sur la route ou dans les bois, il convient de simplifier l'organisation d'un point de vue tant administratif que financier ou encore en termes de moyens humains. Je songe aux très nombreux signaleurs, fixes ou mobiles. Cette analyse globale est indispensable si nous ne voulons pas que la Wallonie et

Bruxelles soient uniquement une terre de grandes classiques. Il faut éviter une sortie de route du projet de formation symbolisé par l'équipe Wallonie-Bruxelles, faute d'un renouvellement significatif en raison d'une base pyramidale qui serait trop frêle. Au-delà de la compétition, je souhaite lancer une table ronde, pour une réflexion holistique sur le vélo en Fédération Wallonie-Bruxelles, en regroupant différents profils.

Par ailleurs, votre question me permet d'aborder un autre point: la sécurité des cyclistes en général. La Covid-19 a mis sur les routes de nombreux nouveaux adeptes et je m'en réjouis, à la fois en termes d'activité physique, de mobilité ou encore du point de vue environnemental. Cependant, je constate que certains automobilistes sont peu respectueux des cyclistes. J'observe aussi que plusieurs cyclistes témoignent d'une approche pour le moins souple du Code de la route, avec les risques qui en découlent. Je compte attirer l'attention de mes collègues chargés de la sécurité routière sur ce point, afin que nous élaborions ensemble une campagne de sensibilisation destinée aux usagers de ces deux modes de transport.

M. André Antoine (cdH). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour votre prise de conscience du danger que présentent les épreuves cyclistes et des coûts supplémentaires occasionnés par l'arrêté royal. Vous êtes également bien consciente de la frilosité de certains bourgmestres et de certaines exigences locales. Je vous invite donc à envoyer une circulaire à l'ensemble des bourgmestres, des zones de police et des organisateurs de courses cyclistes identifiés par l'Administration de l'éducation physique et des sports (ADEPS) afin de leur rappeler le cadre dans lequel ces courses doivent se dérouler.

Je prends note avec plaisir de la table ronde annoncée. J'espère que vous y associerez des coureurs ou des équipes connus, mais aussi et surtout des organisateurs plus modestes, qui subissent bien plus la dure réalité que les organisateurs de la Flèche wallonne ou encore de Liège-Bastogne-Liège, pour ne citer que ces deux grandes épreuves. Nous avons besoin des modestes acteurs de terrain pour assurer la progression de nos jeunes coureurs. Nous savons tous dans quel état se trouve le cyclisme wallon.

Je voudrais vous faire une dernière suggestion. Il serait utile de mettre sur pied un pacte de financement. Tout organisateur d'une marche ADEPS reçoit un kit de matériel, voire une subvention. Un kit «course cycliste» serait le bienvenu pour épauler ceux qui ont encore le courage d'organiser des courses. Il conviendrait aussi de défrayer les nombreux signaleurs nécessaires, qui deviennent malheureusement de plus en plus rares. Je ne manquerai pas de revenir sur cette question essentielle de la sécurité de nos épreuves cyclistes.

1.38 Question de Mme Alexia Bertrand à

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Statut des sportifs étudiants en Fédération Wallonie-Bruxelles»

Mme Alexia Bertrand (MR). – Madame la Ministre, la rentrée scolaire vient d'avoir lieu pour tous les étudiants, en ce compris pour de très nombreux sportifs. À ce titre, je souhaiterais aborder la question du statut du sportif étudiant qui permet à de nombreux jeunes de combiner un brillant avenir sportif à des études supérieures. En effet, la Fédération Wallonie-Bruxelles peut attribuer à un sportif étudiant le statut de sportif de haut niveau, d'espoir sportif, de sportif haut niveau en reconversion ou de partenaire d'entraînement. Ces statuts permettent à l'étudiant de bénéficier d'avantages durant son cursus, dont une inscription à moins de 30 crédits, une répartition du premier bloc d'études et un étalement des études, au moment de l'inscription, qui doit être détaillé dans une convention rédigée avec les autorités académiques.

En plus de cette obligation légale, les établissements d'enseignement supérieur ont développé des structures d'aide et d'accompagnement pour les étudiants reconnus dans les catégories précitées. En outre, ces structures peuvent également s'adresser à d'autres catégories de sportifs étudiants – dont les sportifs de bon niveau et les sportifs subtop – sur la base d'un dossier soumis par l'étudiant.

Pourriez-vous faire le point sur le mode d'attribution des statuts et les avantages différenciés que chaque statut procure à un sportif étudiant? Combien ont été concernés par la mesure lors de l'année académique 2019-2020? Combien de demandes, à ce stade, vous ont été soumises pour l'année académique en cours? Je vous remercie de bien vouloir, dans la mesure du possible, étayer votre réponse par type de statut concerné.

Quel est le réel impact de ces statuts sur le parcours scolaire des sportifs? Avez-vous des données plus spécifiques sur la réussite scolaire des sportifs disposant de l'un de ces statuts? Quel est le rôle de la Cellule d'accompagnement des sportifs de haut niveau dans l'enseignement supérieur (CASHES) auprès de ces sportifs et quelles sont les missions précises qui lui ont été confiées?

La législation stipule qu'il faut être membre d'un club affilié à une fédération sportive reconnue, car ce sont effectivement ces dernières qui sont à l'origine de la demande de statut de l'étudiant. Pourtant, il s'avère que de nombreux sportifs francophones sont scolarisés dans un éta-

blissement qui dépend de la Fédération Wallonie-Bruxelles, mais évoluent dans des clubs néerlandophones. Que prévoit la loi dans ces cas précis et des équivalences existent-elles pour permettre à ces étudiants de bénéficier de ces statuts? Qu'en est-il par ailleurs des cas – dont celui du Sporting d'Anderlecht – où le club n'est pas affilié à une fédération reconnue par les Communautés? Quels sont les mécanismes qui permettraient à ces étudiants sportifs de bénéficier de ces mesures? Les fédérations sont-elles nécessairement contraintes d'adopter un choix linguistique pour ce faire?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – L'article 19 du décret du 3 mai 2019 portant sur le mouvement sportif organisé en Communauté française précise les conditions d'obtention des statuts sportifs. Le statut de haut niveau ou d'espoirs sportifs de haut niveau peut être accordé aux athlètes jouant en équipe, s'ils sélectionnés dans leur catégorie d'âge pour les Jeux olympiques ou paralympiques, ou dans le cadre de compétitions significatives sur le plan européen, mondial ou assimilé. Pour les sports individuels, ces statuts concernent les sportifs sélectionnés ou présélectionnés pour les Jeux olympiques ou paralympiques, ainsi que ceux ayant des niveaux de performance permettant d'augurer de résultats probants lors de championnats d'Europe, du Monde ou des compétitions assimilées dans leur catégorie d'âge.

Le statut de jeune talent est accordé à des sportifs dont le niveau de performance ou de pratique ainsi que l'ensemble des paramètres permettant d'évaluer leur potentiel et leur capacité de progression autorisent la Fédération Wallonie-Bruxelles à penser que celui-ci puisse accéder au statut d'espoir sportif de haut niveau. Les tranches d'âge par statut et par discipline sont déterminées par les fédérations sportives et fixées ensuite par le gouvernement après l'avis du Conseil supérieur des sports (CSS). Les candidatures à un statut sont introduites par les fédérations qui tiennent compte des bases minimales fixées par le décret, mais elles doivent faire approuver par l'administration un cadre de référence qui décline les objectifs et les conditions de manière spécifique à leur discipline.

Nous avons eu 1 768 sportifs sous statut de haut niveau, dont 609 femmes pour l'année académique 2019-2020. Ces sportifs se répartissent comme suit: 1 274 espoirs sportifs aspirants, dont 410 femmes; 65 partenaires d'entraînement, dont 18 femmes; 252 espoirs sportifs internationaux, dont 104 femmes et 177 sportifs de haut niveau, dont 77 femmes.

La nouvelle classification est en vigueur pour cette année académique. J'attire votre attention sur le fait que les chiffres actuels ne sont pas complets

puisque deux sessions de reconnaissance vont encore avoir lieu. Nous dénombrons à l'heure actuelle 1 195 sportifs sous statut, dont 417 femmes. Ces sportifs se répartissent comme suit: 985 jeunes talents, dont 335 femmes; 13 partenaires d'entraînement, dont 5 femmes; 122 espoirs sportifs de haut niveau, dont 44 femmes et 75 sportifs de haut niveau, dont 33 femmes.

Ces statuts sont tout d'abord une reconnaissance du potentiel et de l'implication des jeunes dans leur pratique sportive. Ils permettent, en fonction de leur statut, d'accéder à une série de services et de soutiens financiers tels que l'accès gratuit au Centre d'aide à la performance sportive (CAPS), l'accès gratuit au Centre permanent de mise en condition physique, l'accès aux subventions du plan-programme, l'accès aux contrats, l'aménagement scolaire académique – par exemple, demi-journée d'absence, étalement et dispenses. Nos sportifs ont également accès au service mis en place par la cellule «Projet de vie» qui permet un accompagnement individualisé du sportif, qui conclut des aménagements sectoriels en matière d'enseignement obligatoire, supérieur, de formation professionnelle, qui conclut aussi des partenariats avec des partenaires privés tels qu'Adecco ou publics comme le FOREM. Cette cellule organise également des formations sur mesure en fonction des besoins et des demandes du sportif.

Les chiffres pour la dernière année scolaire ne sont pas encore connus, mais en 2018-2019, 95 % de nos sportifs sous statut avaient réussi leur année dans l'enseignement obligatoire. Le taux de redoublement chez les sportifs sous statut est de 20 %, soit bien en dessous de la moyenne en Fédération Wallonie-Bruxelles. En outre, 50 % de nos sportifs sous contrat disposent d'un bachelier ou d'un master, preuve de notre ambition en matière de double carrière.

Au niveau de l'enseignement supérieur et universitaire, pour favoriser la mise en œuvre de l'obtention d'un statut, mais aussi pour favoriser au mieux le double parcours sportif et académique, l'Association sportive de l'enseignement universitaire et supérieur (ASEUS) propose, en partenariat avec la cellule «Projet de vie», le CASHES, un service transversal tant à l'attention des étudiants sportifs qu'aux référents chargés du sport de haut niveau des institutions et à l'entourage du sportif comme ses parents ou encore le référent de vie de la fédération sportive de l'athlète. La volonté est de répondre au besoin d'information et d'être attentif aux besoins spécifiques des sportifs de haut niveau, de manière à favoriser et à harmoniser leur suivi dans le cadre de défis ambitieux.

Je confirme que notre législation vaut pour des sportifs affiliés à des fédérations sportives reconnues. Toutefois, des sportifs francophones domiciliés et scolarisés en Fédération Wallonie-

Bruxelles sont effectivement affiliés à des clubs flamands. Deux cas de figure peuvent se présenter: soit l'intéressé dispose d'un statut flamand et, dans ce cas, une équivalence est permise, soit pour disposer d'un statut en Fédération Wallonie-Bruxelles, il est repris dans les équipes nationales de jeunes. Le Sporting d'Anderlecht m'a interpellée à ce sujet il y a quelques semaines. Le club, pour des raisons qui lui sont propres, n'a pas souhaité s'affilier à une fédération de football communautaire. Le club reste à cet égard une exception dans la structure sportive belge. J'ai donc accordé une dérogation permettant d'octroyer à ces jeunes un statut sportif, à une double condition: être domicilié et scolarisé en Fédération Wallonie-Bruxelles et être repris en équipe nationale belge de jeunes. Cette dérogation est guidée uniquement dans le souci de permettre aux jeunes concernés une scolarité de qualité et qui prend en compte leurs objectifs sportifs. Le club devra bien évidemment passer par l'Association des clubs francophones de football (ACFF) pour effectuer ses demandes.

Mme Alexia Bertrand (MR). – Madame la Ministre, je vous remercie pour cette réponse extrêmement complète. Je suis réellement impressionnée par l'ambition et l'accompagnement proposés à nos étudiants sportifs. Les taux de réussite que vous avez cités sont tout à fait impressionnants. Je vous remercie également pour votre réponse sur le Sporting d'Anderlecht et je suis heureuse d'entendre que vous lui avez accordé une dérogation. Il n'y a effectivement pas de raison de devoir opérer un choix: si un club sportif désire rester libre d'appartenance communautaire ou linguistique, nous ne pouvons que l'encourager. J'ai bien entendu les conditions que vous avez posées. Elles me paraissent tout à fait sensées. Je suis donc très heureuse de votre réponse et je vous remercie pour la démarche que vous avez entreprise à l'égard du Sporting d'Anderlecht.

1.39 Question de M. Pierre-Yves Lux à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Promotion de Bruxelles et crise sanitaire»

M. Pierre-Yves Lux (Ecolo). – Madame la Ministre, la crise sanitaire a eu d'indéniables conséquences néfastes sur l'activité touristique à Bruxelles, notamment cet été. Ainsi, les médias ont présenté à de multiples reprises les difficultés rencontrées par notre capitale à cet égard.

S'il est évident que cette baisse est, entre autres, à imputer à l'absence de touristes étran-

gers, elle s'explique partiellement par une moindre attractivité envers les touristes belges. Or, il se fait que la Fédération Wallonie-Bruxelles dispose de compétences relatives à la promotion de Bruxelles. Celles-ci se matérialisent par «un soutien financier à des événements et associations qui font rayonner notre capitale au niveau national et international».

S'il y a bien un moment où l'attractivité de Bruxelles mériterait d'être renforcée, c'est lorsqu'elle est au plus bas avec, en cascade, toutes les conséquences socioéconomiques que nous connaissons. En votre qualité de ministre chargée de la Promotion de Bruxelles, quelle est votre analyse de la situation? Je souhaiterais également vous entendre sur les moyens et les marges de manœuvre dont dispose la Fédération Wallonie-Bruxelles afin de réduire le déficit d'image de Bruxelles. Enfin, comment comptez-vous procéder?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Monsieur le Député, je partage votre préoccupation quant au rôle que la promotion de Bruxelles peut jouer dans cette crise. Comme vous, je suis convaincue que l'attractivité de Bruxelles doit être renforcée en cette période difficile.

J'ai rencontré plusieurs intervenants, dont la Chambre de commerce de Bruxelles (BECI), l'Union des classes moyennes (UCM), [visit.brussels](http://www.visit.brussels), Brussels Major Events, etc., afin de déterminer la meilleure manière de promouvoir Bruxelles dans les prochains mois. Ces rencontres ont mis l'accent sur la nécessité d'adopter une approche plus économique avec un retour sur investissement en matière d'image de Bruxelles. Plusieurs chantiers sont en cours.

D'une part, nous travaillons sur les critères de valorisation des dossiers rentrés par les opérateurs sur la plateforme des subventions. Nous avons notamment rencontré des partenaires afin de déterminer la manière la plus adéquate de venir en aide à certains secteurs durement touchés par la crise. De plus, nous entreprendrons prochainement une campagne d'information pour faire connaître des secteurs aujourd'hui moins représentés dans la promotion de Bruxelles.

Un autre point consiste à mettre en valeur l'artisanat bruxellois, en particulier la gastronomie, sa qualité, son exigence, sa diversité, et ce, plus particulièrement à l'étranger afin de promouvoir l'image de Bruxelles et de développer le tourisme international vers Bruxelles. Nous explorons deux axes: l'organisation d'événements internationaux à Bruxelles et l'exportation du savoir-faire bruxellois à l'étranger.

Enfin, nous souhaitons également faire

rayonner Bruxelles en mettant un accent particulier sur la transformation numérique et ses enjeux sur l'éducation et l'apprentissage. Ces enjeux ont d'ailleurs été amplifiés par la Covid-19.

M. Pierre-Yves Lux (Ecolo). – Madame la Ministre, je vous remercie pour votre certitude quant à l'utilité de cette compétence pour redorer l'image de Bruxelles. Je m'intéresserai davantage aux éléments que vous avez mis en avant et continuerai à suivre le dossier.

J'entends la volonté de mettre en valeur des acteurs qui sont moins représentés aujourd'hui. J'entends aussi que les choses tournent sensiblement autour de l'enjeu économique et du retour sur investissement. C'est évidemment important, mais il faudra concilier cela avec les opérateurs, qui sont aujourd'hui reconnus et soutenus dans le cadre de cette compétence, pour qu'il y ait une approche globale et cohérente du dossier.

1.40 Question de Mme Stéphanie Cortisse à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Évaluation et réforme du décret du 21 septembre 2012 relatif à la participation et la représentation étudiante dans l'enseignement supérieur»

1.41 Question de Mme Alda Greoli à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Représentation des étudiants dans l'enseignement supérieur»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

Mme Stéphanie Cortisse (MR). – La base légale de la participation et de la représentation étudiante dans l'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles se trouve dans le décret du 21 septembre 2012 relatif à la participation et la représentation étudiante dans l'enseignement supérieur. J'aimerais attirer votre attention, Madame la Ministre, sur les nombreuses critiques à l'égard de ce décret qui fêtera bientôt ses dix ans. Évoquons tout d'abord la cessation d'activités de l'Unécof (Union des Étudiants de la Communauté française) au 1^{er} juillet 2019, laquelle hisse la FEF

(Fédération des étudiants francophones) au rang de seule organisation de représentation communautaire (ORC) des étudiants.

L'Unécof ne remplissait plus les conditions strictes de représentativité des ORC prévues par l'article 31 du décret, ce qui justifie sa disparition. Pour rappel, le seuil minimal actuel de représentativité pour une ORC est fixé à 15 % des étudiants inscrits tant dans les écoles supérieures des arts (ESA) que les hautes écoles et les universités, et ce, dans au moins trois provinces wallonnes et/ou en Région de Bruxelles-Capitale.

Depuis la disparition de l'Unécof, les conseils étudiants (CE) n'ont pour seul choix que de soit s'affilier à la FEF ou soit se déclarer indépendants. Le fait pour un CE de choisir cette seconde voie entraîne actuellement et automatiquement l'absence de toute représentation communautaire auprès du gouvernement de notre Fédération. En effet, l'article 28 du décret précise que «Le choix doit se porter sur une organisation représentative des étudiants ou sur une absence de représentation au niveau communautaire.»

À cet égard, nous nous trouvons face à un véritable monopole de la FEF, ce qui nous conduit à nous interroger sur le pluralisme au sein de la représentation étudiante dans l'enseignement supérieur. Actuellement, un étudiant sur cinq relève de CE indépendants et n'est donc pas représenté au niveau communautaire. J'ajouterai qu'en l'état, ce décret ne prévoit pas de modalités spécifiques pour créer une nouvelle ORC, ce qui rend l'émergence d'une alternative à la FEF encore plus hypothétique. Il ne prévoit pas davantage comment mettre fin à une ORC. En outre, des difficultés persistent avec l'Unécof en liquidation. De nouvelles dispositions gagneraient à être établies par un nouveau décret.

Je voudrais rappeler l'historique de la base décrétales: le premier décret en la matière datait du 12 juin 2003. Son article 35 demandait au gouvernement d'évaluer ledit décret «au plus tôt à l'issue de la troisième année académique qui suit son entrée en vigueur». Lorsque ce décret a été modifié en 2012, cette disposition a disparu. En conséquence, votre gouvernement ne doit plus évaluer le décret. C'est ce constat qui m'étonne. Après activation de cet article, l'évaluation menée par votre prédécesseur Jean-Claude Marcourt avait alors mis en évidence les mêmes critiques que celles qui sont formulées aujourd'hui. On craignait déjà à l'époque un monopole de la FEF et, en définitive, nous en sommes arrivés à cette issue redoutée. Une autre critique concernait les critères de représentativité jugés trop stricts. La réforme qui a suivi a engendré l'adoption du décret de 2012 et, comme je l'ai déjà dit, sans la moindre disposition prévoyant une évaluation décrétales par le gouvernement. C'est la raison pour laquelle la parlementaire que je suis a décidé de se tourner vers vous, Madame la Ministre.

Enfin, je voudrais aborder la question de la faible participation aux élections étudiantes. Par exemple, lors des élections de mars 2019 à l'Université libre de Bruxelles (ULB), le quorum de 20 % prévu par l'article 9 du décret n'était même pas atteint dans certaines facultés, lesquelles se sont alors retrouvées sans représentants étudiants élus. Plus récemment, à l'Université catholique de Louvain (UCLouvain), à peine 21,54 % des étudiants ont voté pour les élections de mars 2020. Cette faible participation est alarmante alors que la légitimité et le fonctionnement de la représentation étudiante se basent uniquement sur ces élections. Qui plus est, en l'état actuel des choses, le mode de scrutin des élections étudiantes ressemble à s'y méprendre à un système dit des «grands électeurs»: les étudiants votent pour leurs représentants au sein des CE, lesquels décident ensuite seuls de leur adhésion à la FEF ou de devenir indépendants.

En cela, ils engagent tous les étudiants de l'établissement. À mon sens, ce système déresponsabilise les syndicats étudiants ou ORC et participe à un sentiment de déconnexion. Le faible taux de participation aux élections en est la preuve. Pour remédier à toutes ces faiblesses, la Fédération des étudiants de l'ULiège (la «Fédé») a tout récemment, dans un communiqué publié sur son site internet le 17 juillet 2020 et relayé par Sudpresse le 22 juillet, plaidé en faveur d'une réforme de ce décret sur la base des conclusions d'un groupe de travail qu'elle a elle-même mis sur pied.

Elle propose, premièrement, une transition vers un mode de démocratie directe et d'affiliation individuelle, pour «ne pas être bloqués par la non-affiliation d'un conseil étudiant à une ORC. De cette manière, l'instance sera en contact plus direct avec les étudiants, ce qui est bénéfique pour son travail de terrain, tout en conservant le lien essentiel avec les CE.» La deuxième proposition de la Fédé consiste à injecter davantage de pluralisme en remédiant à la quasi-impossibilité décrétales de créer une nouvelle ORC, notamment en assouplissant les critères de représentativité des étudiants.

Pas plus tard qu'hier, trois organisations étudiantes – Fédération des étudiants libéraux (FEL), DÉFI Jeunes et Étudiants démocrates humanistes (EDH) – ont publié une carte blanche parue dans «*La Libre Belgique*» et qui déplore le monopole et la confiscation de la représentation étudiante officielle par une seule entité, la FEF. Ils plaident également en faveur d'une évaluation puis d'une révision du décret en cause. Les arguments sont assez similaires à ceux de la Fédé, je vous y renvoie. À la lumière de ces problématiques dont la récente disparition de l'Unécof au titre d'ORC et des propositions formulées, j'estime qu'une évaluation et une réforme du décret seraient judicieuses pour garantir le pluralisme au sein de la représentativité étudiante dans l'enseignement

supérieur.

En réponse à une question orale d'Alda Greoli en commission de l'Enseignement supérieur du 5 novembre 2019, vous aviez indiqué avoir demandé à l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) de poursuivre la réflexion que votre prédécesseur lui avait demandé d'entamer en mars 2019 concernant l'implication, la participation et la représentation étudiante au sens large, notamment en confrontant notre modèle francophone avec ce qui se fait à l'étranger, en Europe ou en dehors de ses frontières. Vous n'écartiez, en outre, pas la possibilité de procéder à une révision législative si cela s'avérait nécessaire, laquelle devrait, à mon sens, être précédée par une évaluation complète de la base décréte en vigueur.

Madame la Ministre, avez-vous pris connaissance des conclusions du groupe de travail de la Fédé? Vous a-t-elle contactée et, dans l'affirmative, qu'en est-il ressorti? Avez-vous pris connaissance de la carte blanche parue hier, rédigée par trois organisations étudiantes? Qu'en pensez-vous? La réflexion demandée à l'ARES en novembre a-t-elle abouti à des conclusions utiles? Si c'est le cas, pouvons-nous en connaître la teneur? Enfin, accepteriez-vous de mandater votre administration pour diligenter une évaluation du décret de 2012, notamment sur la base des critiques que je viens d'émettre, en vue d'une éventuelle révision décréte?

Mme Alda Greoli (cdH). – Je poursuivrai sur cette question, déjà largement abordée par Mme Cortisse, en la resituant, notamment en regard de cet important décret de 2012 sur la représentativité des étudiants. Il permet aux étudiants de s'organiser pour porter une parole concertée et représentative ainsi que de découvrir en quoi consiste une citoyenneté active et responsable. Cela leur permet aussi de porter un certain nombre de revendications et d'interagir avec le monde politique et celui de l'administration des hautes écoles et des universités. Ce décret permet également d'en faire des citoyens actifs et responsables pour le reste de leur vie.

C'est la raison pour laquelle je ne relèverais pas le risque de politisation des représentations étudiantes. Les mouvements politiques jeunes sont une chose, la représentation étudiante en est une autre. De la même manière, je ne tirerai pas sur la pianiste qu'est la FEF, parce qu'elle est la dernière à représenter les étudiants. Je dirais même que la FEF est affaiblie, car elle n'a plus qu'une seule ORC. Pour la pluralité de la parole des étudiants, les enjeux de terrain et la légitimité de la parole des étudiants, il est important de se pencher sur la représentativité et la pluralité de cette représentation étudiante. Je suis entièrement d'accord avec Mme Cortisse à ce propos.

En cela, le décret de 2012 a des effets pervers. Comme il envisage cette représentation de

manière annuelle, les ORC comme les CE des établissements sont en campagne électorale permanente. En novembre 2019, je vous avais déjà interrogée, Madame la Ministre, sur ce décret «Participation», car des difficultés apparaissaient déjà à ce moment-là, notamment à la suite de la disparition officieuse de l'Unécof.

Par ailleurs, à ce moment-là, certains CE indiquaient déjà des difficultés à pouvoir être représentés. Votre prédécesseur, M. Jean-Claude Marcourt, avait confié une mission exploratoire à l'ARES, en concertation avec les étudiants et les établissements pour poser des constats et formuler des recommandations et propositions de modification du décret en cause. Même si, de fait, l'évaluation n'est plus incluse dans le décret critiqué, je pars du principe que toute politique doit être évaluée. Par essence, un décret doit faire l'objet d'une évaluation.

En réponse à ma question de novembre dernier, vous exprimiez votre intention de demander à l'ARES de poursuivre les travaux, sans exclure, si cela s'avérait nécessaire, une révision législative. En conséquence, pourriez-vous faire le point sur les réflexions menées par l'ARES à propos de la représentation des étudiants? Des constats vous ont-ils été formulés? Des recommandations vous ont-elles été adressées? Si oui, lesquelles? Outre l'ARES, avez-vous pris l'initiative de concertations directes avec la FEF ou des CE indépendants? Ma collègue Stéphanie Cortisse a cité la Fédé qui vous a écrit, mais je pense qu'elle n'est pas la seule à s'être interrogée. Que ressort-il de ces échanges?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Concernant la Fédé, le 21 juillet, comme tous les chefs de groupe du Parlement, j'ai reçu les résultats de sa réflexion sur la participation étudiante qui portait sur les difficultés à remplir les conditions de représentativité prévues par le décret actuel.

Comme vous l'avez toutes les deux mentionné, les conditions actuelles rendent difficile l'émergence d'un autre organe de représentation au niveau communautaire. Outre un assouplissement des conditions, la Fédé plaide pour un mécanisme d'affiliation individuelle qui permettrait aux étudiants de voter directement pour leur ORC. Ils souhaitent passer d'un système d'élection indirecte à un système d'élection directe. En marge de la rentrée académique, j'ai pris l'initiative de convier différents CE pour discuter des difficultés qu'ils rencontrent dans leur quotidien.

En raison des nombreux conseils étudiants qu'elle représente, la FEF est naturellement conviée à cette rencontre informelle. Il ne s'agit pas d'une concertation officielle pour laquelle la FEF

est la seule légitime à participer, mais bien de la volonté de mener un dialogue avec diverses sensibilités provenant des différents types d'enseignement supérieur. Plusieurs participants ont d'ailleurs exprimé leur satisfaction à l'égard de l'initiative qu'ils qualifient de constructive.

Concernant les réflexions menées par l'ARES, sur lesquelles vous m'interrogez, il semble que la demande de mon prédécesseur ne portait pas tant sur les recommandations de modification du décret actuel que sur une exploration de la thématique de la représentation étudiante au sens large, notamment en confrontant le modèle francophone à ce qui peut se faire à l'étranger, en Europe, mais aussi en-dehors de celle-ci. Il n'y a donc pas encore eu de réflexion concrète sur une révision du décret actuel. C'est pourquoi, en ce début du mois de septembre, j'ai sollicité l'ARES ainsi que la Direction générale de l'enseignement supérieur pour procéder à l'évaluation du décret afin de formuler un rapport mettant en avant les forces et les faiblesses du décret actuel, sur le plan du pluralisme, du financement et de l'intérêt de la communauté étudiante pour ces élections. Par conséquent, nous aurons l'occasion de revenir sur ce dossier. Ce qui doit nous guider ici, c'est une représentativité équilibrée des étudiants avec, en ligne de mire, la légitimité de la représentation étudiante pour que les préoccupations de tous les étudiants soient entendues et non, naturellement, une politisation des organes de représentation.

Mme Stéphanie Cortisse (MR). – La crise sanitaire actuelle, l'organisation de la fin de l'année académique précédente, mais aussi des examens et de la prochaine rentrée académique ont mis en exergue l'importance du dialogue entre les étudiants, les établissements d'enseignement supérieur et le monde politique. Or, bien que vous ayez consulté la FEF à de nombreuses reprises dans ce contexte, cette concertation serait bien plus riche et efficace si les représentants des étudiants étaient plus nombreux et diversifiés sur le plan de leur positionnement politique ou plutôt idéologique.

À mon sens, il est évident que le pluralisme ne peut pas, par définition, dépendre d'un seul organe de représentation. En outre, permettre la coexistence de plusieurs acteurs et permettre à ces derniers d'être représentés au sein de l'ARES, ainsi que de participer à la concertation avec votre gouvernement assurerait davantage la démocratie sur nos campus.

Je suis ravie de constater que vous avez d'ores et déjà réservé une suite favorable à ma demande en mandatant votre administration pour mener l'évaluation de ce décret, étape préalable et nécessaire à sa révision. Je ne manquerai pas de suivre ce dossier avec beaucoup d'attention, une fois cette évaluation réalisée. Je reviendrai alors vers vous pour proposer plusieurs pistes de solutions qui ressortent de mes rencontres de terrain en vue d'une modification décrétable efficace.

Mme Alda Greoli (cdH). – Madame la Ministre, je vous remercie pour vos réponses qui augurent une évolution importante et je pointerais en particulier la fin de votre réponse, à savoir les intentions de représentativité réelle et équilibrée des étudiants. Je le suppose, cela implique de permettre un taux de représentativité suffisant que pour la parole puisse réellement peser dans la balance soit à l'intérieur de chaque institution, soit au niveau d'une parole commune.

À cet égard, je me réjouis vraiment que vous ayez demandé à votre administration d'évaluer ce décret, ce qui était indispensable. Vous m'informez d'ailleurs à l'instant que cette évaluation sera réalisée à brève échéance, vers la fin du mois de septembre. C'est une excellente nouvelle. Nous pourrions alors travailler à vos côtés pour faire évoluer le décret et permettre à ces étudiants d'être représentés de manière équilibrée, réelle et pluraliste.

1.42 Question de Mme Stéphanie Cortisse à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Formation des imams en Fédération Wallonie-Bruxelles (suivi)»

Mme Stéphanie Cortisse (MR). – Madame la Ministre, j'étais intervenue en janvier dernier sur la future formation consacrée aux imams en Fédération Wallonie-Bruxelles. Pour rappel, depuis février 2020, la Flandre a mis en place, en collaboration avec la KU Leuven, l'Exécutif des musulmans de Belgique (EMB) et le niveau fédéral, un cursus de formation pour les imams afin d'assurer un «islam de Belgique», adapté au contexte démocratique belge et européen, respectueux de ses lois et de ses valeurs. La recommandation de créer un tel cursus avait été formulée par la commission d'enquête parlementaire instituée à la suite des attentats du 22 mars 2016 à Bruxelles. Vous aviez alors fait état de trois projets très concrets qui étaient sur les rails en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Tout d'abord, vous me répondiez avoir rencontré en décembre 2019 les représentants de l'Institut de promotion des formations sur l'islam (IPFI), chargés de la création d'une chaire d'islamologie pratique. Un accord des recteurs d'université avait été obtenu pour l'organisation conjointe de cette chaire. Le programme de cours, pour être reconnu par l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES), sera valorisé à dix crédits, soit 90 heures de cours. Vous précisez encore que la proposition du contenu de cette

chaire avait été envoyée à 40 chercheurs externes et au comité scientifique de l'IPFI, qui vient d'ailleurs être renouvelé. Il était prévu que le contenu des cours soit fixé dans les prochains mois pour débiter en septembre 2020 ou en janvier 2021.

En second lieu, vous aviez fait état, en sus des deux certificats déjà proposés par l'Université Saint-Louis-Bruxelles et par l'ULiège en collaboration avec l'ULB, de la création de deux nouveaux certificats, ayant reçu l'appui de l'EMB, qui seront proposés par l'UCLouvain. Vous m'annonciez que ces deux certificats avaient été attestés par l'ARES le 21 mai 2019 et qu'ils étaient en cours de préparation. Enfin, vous me précisiez que l'IPFI travaillait également à la création d'un bachelier en sciences religieuses et sociales, ainsi qu'à un master en théologie musulmane.

Où en est la création de la chaire d'islamologie pratique? Le contenu des cours a-t-il été fixé depuis lors? A-t-elle débuté en septembre 2020? Dans la négative, pourra-t-elle débiter dès janvier 2021? Où en est la création des deux nouveaux certificats? Sont-ils déjà proposés par l'UCLouvain? Où en sont les travaux de l'IPFI sur la création d'un bachelier en sciences religieuses et sociales et d'un master en théologie musulmane? Une exception au moratoire sur les nouvelles habilitations a-t-elle pu être obtenue à cette fin? Enfin, pourriez-vous me confirmer que, pour pouvoir exercer en Fédération Wallonie-Bruxelles, les imams devront obligatoirement avoir suivi une de ces formations? Les imams actuellement en place devront-ils se mettre à jour pour pouvoir continuer à exercer?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Madame la Députée, il a été convenu lors de la rencontre avec les recteurs, que vous mentionnez, de créer un comité de pilotage chargé de travailler à la mise en œuvre de la chaire interuniversitaire d'islamologie pratique et plus particulièrement sur les questions liées aux modalités pratiques: propositions thématiques, gestion administrative, choix des intervenants.

Une quarantaine de chercheurs, dont certains exercent en Fédération Wallonie-Bruxelles, a accepté d'intervenir pour définir le contenu de cette chaire, chacun dans son domaine de prédilection et d'expertise. Le contenu des cours a été soumis à l'avis du comité scientifique de l'IPFI, conformément à l'article 9, § 1, 3° du décret du 14 décembre 2016 portant sur la création d'un Institut de promotion des formations sur l'islam. Un programme provisoire des cours a déjà été proposé, les libellés et le choix des intervenants faisant encore l'objet de discussions en interne. Comme il s'agit du lancement de la chaire, l'université qui

l'accueillera cette année proposera la partie principale du programme des cours pendant le 1^{er} quadrimestre de 2021, le lancement complet de la chaire étant prévu pour septembre 2021.

Deux nouveaux certificats ont effectivement été créés par une des facultés de l'UCLouvain. Il s'agit plus précisément de deux dossiers de demande d'agrément d'un programme de formation continue déposé à l'ARES. Ces deux formations sont destinées aux imams ainsi qu'à d'autres publics: personnel religieux, fonctionnaires, acteurs socioculturels, etc., qui pourraient être désireux de s'informer ou d'approfondir leurs connaissances sur l'islam et les communautés musulmanes d'Europe. Ces deux certificats sont organisés à la demande de l'EMB et ont obtenu l'agrément de l'ARES, mais le lancement des deux formations n'a pas encore eu lieu.

Aussi, l'IPFI n'a reçu à ce jour aucune demande de subside pour ces deux certificats, ni de la part de l'université organisatrice ni de l'EMB. Par ailleurs, l'IPFI soutient financièrement deux formations en français langue étrangère destinées exclusivement aux imams en Fédération Wallonie-Bruxelles et organisées par l'Université Saint-Louis-Bruxelles et l'ULB, en partenariat avec l'EMB.

En outre, les deux projets de création d'un bachelier en sciences religieuses et sociales et d'un master en théologie musulmane font bien partie des missions de l'IPFI, conformément à l'article 3 du décret précité. Cependant, ayant donné priorité à la création de la chaire, le comité de direction de l'IPFI avait inscrit ces deux projets sur le moyen terme de sa feuille de route. Néanmoins, le comité de direction a l'intention de travailler lors de cette nouvelle année académique, parallèlement à la création de la chaire, au projet de bachelier en sciences religieuses et sociales. Ces premiers travaux constitueront une base concrète pour la création d'un master en théologie musulmane. À terme, notre intention est d'offrir une formation complète liée à l'islam qui n'existe pas encore en Belgique. C'est dans cette perspective que jeudi dernier, le gouvernement a arrêté, sur ma proposition, la nouvelle composition du comité de direction et du comité scientifique de l'IPFI.

Mme Stéphanie Cortisse (MR). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour vos réponses. Cette question me tient à cœur, car j'estime qu'il est primordial de mettre un terme à toute ingérence possible de pays étrangers dans la formation d'imams exerçant dans les mosquées belges. Je ne manquerai pas de rester attentive à l'élaboration et la mise en place de ces nombreux projets. J'espère également qu'à terme, les imams qui exercent en Belgique devront tous se mettre à niveau et suivre obligatoirement une formation pour pouvoir continuer à pratiquer. Je ne manquerai pas de revenir sur cette question, mais en attendant il faut bien que les travaux portant sur le bachelier et le mas-

ter avancent.

1.43 Question de Mme Alda Greoli à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Encadrement des stages dans l'enseignement supérieur»

1.44 Question de Mme Joëlle Kapompole à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Renforcement de l'encadrement des stages»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

Mme Alda Greoli (cdH). – Madame la Ministre, une des premières questions que je vous ai posées à l'entame de la présente législature concernait la problématique de l'encadrement des stages. J'avais en effet constaté que la Déclaration de politique communautaire (DPC) ne prévoyait aucune mesure spécifique en la matière. Cependant, nous nous sommes rapidement mises d'accord sur la nécessité de remédier à cette lacune et sur le fait que les travaux entamés par un groupe de travail de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) en 2016 devaient être concrétisés. Parmi les recommandations figurait la conclusion d'une convention tripartite entre l'étudiant, l'établissement d'enseignement et le lieu de stage. Nous avons surtout pu en mesurer la nécessité dans le secteur paramédical durant la crise.

Par ailleurs, le Conseil d'État a rendu, le 15 juillet dernier, un jugement dans lequel il donne raison à un étudiant qui, n'ayant pas obtenu un résultat correct – selon lui – pour l'évaluation de son stage, estimait que les lacunes en termes de définition des critères et de justification de la notation lui avaient porté préjudice. Le Conseil d'État a cassé la décision de l'établissement et donné raison à l'étudiant.

Nous n'avons ni l'une ni l'autre envie de voir se judiciaireiser les relations entre les étudiants, leur établissement et les lieux de stage. Une telle évolution ne ferait que décourager les maîtres de stage et compliquerait la tâche des étudiants et des établissements scolaires.

Madame la Ministre, avez-vous demandé à l'ARES de réunir le groupe de travail chargé de la problématique des stages? Sur quelles questions avez-vous demandé aux représentants des établissements et des étudiants de se pencher? Des recommandations et propositions vous ont-elles été adressées en retour? Quel suivi de ces conclusions – ou toute autre initiative – envisagez-vous pour améliorer l'encadrement des stages? Plus particulièrement, avez-vous avancé en ce qui concerne la convention tripartite précitée?

Mme Joëlle Kapompole (PS). – Madame la Ministre, en novembre dernier, à la suite d'une enquête réalisée par la Fédération des étudiants francophones (FEF), mon groupe vous a interrogée au sujet de la nécessité d'une plus grande homogénéité dans l'encadrement des stages. En effet, dans son enquête, l'organisation étudiante a mis en exergue des différences entre les établissements sur le plan des conventions, de l'encadrement ou encore de l'aide fournie aux étudiants. La pauvreté étudiante est, comme vous le savez, un motif de préoccupation pour notre commission. Or, la FEF a aussi pointé les frais importants parfois déboursés par les étudiants pour le matériel, le logement ou encore le transport. Enfin, cette enquête nous a également donné l'occasion de revenir sur les problèmes de harcèlement subis par certains étudiants et étudiantes.

En réponse à cette question, vous aviez annoncé que vous demanderiez à l'ARES de se pencher sur la question et de formuler des recommandations, notamment pour la création de listings et l'établissement d'un cadre juridique commun à l'ensemble des stages.

Madame la Ministre, même si la crise sanitaire a fortement bousculé le calendrier, près d'un an après nos questions faisant suite aux revendications de la FEF, pourriez-vous faire le point sur cette problématique? L'ARES a-t-elle émis des recommandations au sujet de l'encadrement des stages? Si oui, quelles sont-elles? Où en est la réflexion au sein de votre cabinet?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Les recommandations de l'ARES, qui figurent dans son avis de décembre 2016, sont toujours valables et apportent les premiers éléments de réponse aux problèmes soulevés par les étudiants. Il est ainsi recommandé aux établissements de conclure systématiquement des conventions tripartites entre l'établissement, le lieu de stage et l'étudiant. À la suite de rencontres, notamment avec l'association des étudiants en soins infirmiers, en réponse à la préoccupation de la FEF, j'ai souhaité aller plus loin et sollicité l'ARES, le 18 décembre 2019, à propos de la création d'un statut juridique des stagiaires en soins infirmiers identique pour toutes les hautes écoles

ou, alternativement, un renforcement des conventions de stage qui lient les étudiants stagiaires, les hautes écoles et les établissements de soins.

À ce jour, l'article 20 du décret du 18 juillet 2008 fixant des conditions d'obtention des diplômes de bachelier sage-femme et de bachelier infirmier responsable de soins généraux, renforçant la mobilité étudiante et portant diverses mesures en matière d'enseignement supérieur dispose qu'«une convention dite de stage doit être conclue par écrit entre l'établissement d'enseignement et l'institution de stage; elle a pour but de régler les relations entre l'établissement d'enseignement qui est responsable de la formation et l'institution de stage qui collabore à cette formation». Cette convention doit comporter: «a) Les noms des responsables tant de l'établissement d'enseignement que de l'institution de stage; b) Le nombre d'étudiants admis en stage par service; c) Les unités de formation concernées; d) La durée et la répartition des stages dans le temps; e) L'assurance en responsabilité civile; f) L'encadrement des stages».

Pour aller plus loin, la commission paramédicale de la chambre des hautes écoles et de l'enseignement supérieur a identifié les trois possibilités suivantes: s'accorder entre établissements sur un modèle de convention type, solliciter une modification des critères du décret du 18 juillet 2008 ou solliciter une modification des critères du décret du 18 juillet 2008 en y intégrant un modèle de convention *a minima*. La commission paramédicale s'est accordée sur le fait que la dernière solution est celle qui permettrait d'avoir de meilleures garanties d'un point de vue juridique, tant pour les établissements que pour les étudiants. Afin d'organiser les travaux, la commission paramédicale s'est accordée sur les principes suivants: d'une part, réaliser un modèle de convention *a minima* pouvant être utilisable pour l'ensemble des étudiants inscrits dans les formations paramédicales et ne se limitant pas au seul bachelier infirmier responsable de soins généraux, et, d'autre part, mandater un groupe de travail pour réaliser un projet de convention qui sera ensuite soumis à la commission.

Le groupe de travail mandaté a réalisé un projet de convention qui sera présenté à la commission paramédicale le 24 septembre prochain. Il sera ensuite transmis à la chambre des hautes écoles et de l'enseignement supérieur, puis au bureau exécutif et au conseil d'administration en vue d'une adoption par ce dernier le 10 novembre.

Mme Alda Greoli (cdH). – La poursuite du travail concernant le renforcement de l'encadrement des stages est assurée. C'est une bonne nouvelle, car le problème était crucial, notamment dans le domaine paramédical, et s'est encore accru en raison de la Covid-19. Le travail de la commission paramédicale pourra sans doute nous aider à étendre cette convention à d'autres secteurs.

J'espère que dans quelques mois, une évaluation pourra être réalisée, en concertation avec des représentants des hautes écoles et des universités, pour déterminer les conséquences administratives de cette mesure, mais l'essentiel est d'assurer l'équilibre entre le renforcement de l'encadrement, la sécurité juridique des étudiants et les bénéfices tirés du stage. Je suis en tout cas heureuse de la poursuite des travaux.

Mme Joëlle Kapompolé (PS). – Je vous remercie, Madame la Ministre, d'avoir pris la mesure des difficultés vécues par les étudiants et de collaborer avec l'ARES dans ce dossier.

1.45 Question de Mme Alda Greoli à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Soutien aux étudiants et aux services sociaux des établissements»

1.46 Question de M. Martin Casier à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Soutien aux étudiantes et étudiants les plus vulnérables»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

Mme Alda Greoli (cdH). – Madame la Ministre, revenons à un sujet important et grave dont nous avons déjà discuté ce matin. Nous savons déjà que des auditions sur la précarité des étudiants vont avoir lieu, mais je voudrais vous poser des questions sur le montant de 2 285 000 euros dégagé par le gouvernement au profit des étudiants. Cet argent a été réparti grâce à l'action des services sociaux des différents établissements de l'enseignement supérieur.

Vous, plusieurs parlementaires autour de cette table et moi-même, avons sans cesse relayé le constat de la privation due à la crise de revenus principaux ou complémentaires de nombreux étudiants. Ces revenus leur sont pourtant indispensables pour poursuivre leur parcours académique et pour vivre dans des conditions décentes. La crise a augmenté la fragilité financière de ces étudiants, mais aussi, dans un certain nombre de cas malheureux, de celle de leurs familles, autrement

dit du soutien des étudiants.

Par ailleurs, la pandémie, les mesures de confinement, l'organisation alternative de l'enseignement et des examens ont généré du stress et de l'anxiété pour les étudiants. Bien que nous pouvons nous réjouir que le pourcentage de réussite est plus important que les années précédentes, de nombreux étudiants et, singulièrement, des étudiants étrangers ou en rupture avec le milieu familial, ont vécu des situations d'isolement et de solitude.

Pouvez-vous nous confirmer que les subventions sociales complémentaires dégagées par le gouvernement ont été entièrement liquidées aux établissements? Lors de notre réunion de commission du 26 juin, je m'inquiétais des modalités de répartition de ces subventions entre les établissements. En effet, les modalités qui ont été définies dans l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française de pouvoirs spéciaux n° 11 octroyaient à certains conseils sociaux des montants bien moindres que ceux auxquels le gouvernement s'était engagé ou que ceux que vous aviez annoncés en réunion de commission. Vous aviez justifié la position du gouvernement qui tient compte du nombre d'étudiants boursiers ou de condition modeste.

Avez-vous néanmoins pu entendre les établissements qui se sont sentis lésés, au vu des besoins exprimés par leurs étudiants? Une solution a-t-elle pu être dégagée lorsque ces besoins concernent aussi un nombre non négligeable d'étudiants qui ne bénéficient actuellement pas de ces statuts d'étudiant de condition modeste et d'étudiant boursier? Au-delà de ces aides financières directes aux étudiants, avez-vous consulté les établissements afin d'évaluer les besoins indirects des étudiants, dont l'accompagnement psychosocial, par exemple? Des mesures de renforcement des services sociaux des établissements sont-elles prévues afin d'y répondre?

M. Martin Casier (PS). – Comme le rappelle Mme Greoli, il est vrai que le gouvernement avait très rapidement débloqué une enveloppe de 2 285 000 euros supplémentaires dans le cadre d'une aide destinée aux étudiants les plus vulnérables. Cela se faisait sur votre initiative, Madame la Ministre, et nous vous en remercions. Les raisons qui ont amené à la libération de cette enveloppe ont été suffisamment débattues lors des réunions de cette commission, lors des séances plénières et dans d'autres cénacles.

Près de quatre mois après le déblocage de ces fonds, serait-il possible de faire le point sur son utilisation? Comment les conseils sociaux ont principalement utilisé ces fonds? Alors que la rentrée académique est imminente, avez-vous eu des retours des conseils sociaux sur la vulnérabilité spécifique de certains étudiants? Nombreux d'entre eux n'ont en effet pas eu l'occasion de travailler cet été pour financer leurs études. Or,

souvent, les étudiants qui ont réussi leurs examens en première session profitent des deux mois de vacances d'été pour reconstituer des réserves pécuniaires en vue de la rentrée académique.

Nous imaginons dès lors que les budgets structurels prévus pour les subventions sociales ne seront probablement pas suffisants pour faire face à des demandes exceptionnelles. Une évaluation des besoins a-t-elle été ou sera-t-elle effectuée? Hormis les subventions sociales, d'autres types d'aide ont-ils été prévus? Je pense particulièrement à des aides qui seraient liées à l'accueil des nouveaux étudiants cette année ou à l'accompagnement pédagogique nécessaire pour faire face aux possibles lacunes que le passage à un enseignement virtuel des cours a pu créer.

Plus largement, un renforcement des liens entre les différents acteurs sociaux dépendant de niveaux de pouvoir différents est-il initié? Par acteurs sociaux, j'entends notamment ici les centres publics d'action sociale (CPAS) et les services sociaux des institutions. Dans une situation de crise comme celle que nous vivons, la meilleure coordination possible de toutes les aides est absolument nécessaire. Parfois, les étudiants ne sont pas au courant de l'existence de certaines aides. S'ensuit un non-recours au droit. De plus, certaines institutions, certains CPAS et certains organismes sont plus stricts que d'autres. Ils créent alors un véritable labyrinthe kafkaïen pour les étudiants qui tentent de se retrouver dans les différentes aides possibles. Au vu de cette situation, une concertation est d'autant plus utile.

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Les subventions sociales complémentaires dégagées par le gouvernement ont été liquidées aux établissements durant la première semaine de juin. À l'heure actuelle, les services du gouvernement ont reçu huit dossiers, dont quatre de hautes écoles et quatre d'écoles supérieures des arts (ESA). Les aides sollicitées doivent ainsi permettre d'aider notamment les étudiants qui rencontrent des difficultés financières en raison de la perte de leur emploi ou de celle de leurs parents, ceux qui souhaitent acquérir le matériel adéquat pour leur permettre de suivre l'enseignement à distance, ou encore ceux qui ont dû être rapatriés d'un stage à l'étranger.

Pour répondre aux besoins spécifiques des ESA, j'ai l'intention de soumettre au gouvernement un projet d'arrêté de subvention allouant une aide complémentaire à ces établissements. De plus, le décret du 21 février 2019 fixant l'organisation de l'enseignement supérieur en Hautes Écoles prévoit l'alignement progressif des subventions sociales par étudiant des hautes écoles et des ESA sur ceux des universités. Dès lors, les hautes écoles et les ESA recevront en 2020 un

montant plus important en subventions sociales. Soyez assurés, Monsieur et Madame les Députés, que je suis très attentivement ce dossier et que j'ai demandé à mon cabinet de travailler à ce sujet en étroite collaboration avec les commissaires et délégués du gouvernement.

Mme Alda Greoli (cdH). – C'est une excellente nouvelle que d'apprendre ce projet spécifique aux ESA, car elles et leurs élèves sont confrontés à des difficultés plus importantes et à des besoins en équipement plus onéreux. En ce qui concerne l'alignement progressif du soutien aux étudiants et aux services sociaux des hautes écoles sur celui des universités, les étudiants et les services sociaux des hautes écoles venant de recevoir des sommes, je propose que ces dernières ne soient plus remises en cause. Ils partiront ainsi avec un retard moins important que celui qu'ils enregistrent actuellement. Si vous avez besoin, Madame la Ministre, que nous déposions une motion pour vous soutenir dans le maintien de ce budget favorable aux hautes écoles, vous pouvez compter sur nous.

M. Martin Casier (PS). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour le travail déjà effectué, et je vous encourage à le poursuivre dans les pistes que vous évoquiez. Vous avez raison de citer les ESA qui ont souvent des demandes bien spécifiques. Ces écoles et leurs élèves nécessitent dès lors un accompagnement tout particulier. Je vous remercie donc encore pour votre initiative. L'alignement des subventions sociales des hautes écoles sur celles des universités doit petit à petit devenir une réalité, c'est une évidence. Là aussi, nous ne pouvons évidemment que vous soutenir.

Du reste, je pense qu'il est pertinent et nécessaire d'atteindre la plus grande coordination imaginable pour s'assurer qu'un étudiant, quelle que soit l'institution ou la faculté dans laquelle il est inscrit, soit aidé du mieux possible et de la manière la plus cohérente possible. Bien sûr, vous ne devez pas revenir sur l'autonomie des institutions. Nous savons que chacune d'entre elles a des politiques différentes, et il n'y a pas ici d'intention de commencer à détricoter tout cela. La plus grande concertation entre les services sociaux, et à tout le moins celle entre les CPAS, est une condition nécessaire pour éviter que des étudiants restent sur le bord de la route. Je sais que c'est un travail de longue haleine, et je ne peux que vous encourager. J'ai aussi interrogé le ministre bruxellois Marron sur cette question. Il y a là vraiment un travail à effectuer. Comme Mme Greoli le dit, les étudiants ont parfois tout simplement été touchés parce que leurs familles ont été principalement touchées par la crise. Ils sont donc indirectement impactés.

Enfin, nous voyons bien que la situation n'est pas complètement réglée aujourd'hui. D'autres difficultés sont encore devant nous, je le crains. Si la situation devait encore empirer, je ne peux que vous encourager à rester particulièrement attentive sur ce point et à accompagner les différentes insti-

tutions et les étudiants dans leurs besoins.

M. le président. – Je propose de suspendre l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations est suspendue à 16h15 et reprise à 16h20.*

M. le président. – Mesdames, Messieurs, l'heure des questions et interpellations est reprise.

1.47 Question de Mme Alda Greoli à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Rentrée scolaire en promotion sociale»

Mme Alda Greoli (cdH). – Tout compte fait, il est salubre d'avoir pris un peu de repos pour parler d'un sujet peu souvent abordé et peut-être trop peu souvent, même si je sais qu'il nous tient à cœur à toutes les deux, c'est celui de la promotion sociale, de cette possibilité d'étude, de formation et de formation continuée tellement importante. Cette voie de formation gagnera probablement en importance dans les années à venir, du moins, je l'espère.

Comme dans toutes les filières d'enseignement, les professeurs ainsi que les directions sont à pied d'œuvre pour préparer la rentrée scolaire et ont déjà déployé des efforts considérables pour la préparer, et si chaque année amène son lot d'aménagements dans les établissements, les acteurs de terrain sont particulièrement attentifs cette année, en raison des mesures liées à la crise sanitaire. Que ce soit pour les apprenants, les professeurs ou les directions, l'année 2020 est, à plus d'un titre, bouleversée. De nouvelles pratiques pédagogiques ont été testées et approuvées, notamment à distance, démontrant une fois de plus que l'enseignement de promotion sociale (EPS) fait preuve d'une grande capacité d'adaptation.

Aujourd'hui, cette rentrée est sur les rails. Elle est accompagnée d'un lot de questions liées à la situation sanitaire. Il me semble donc intéressant de dresser avec vous un premier état des lieux des mesures et des communications transmises aux acteurs de l'EPS. Si celles-ci semblent largement soutenues par les acteurs, en concertation avec votre cabinet, ce dont je me réjouis, je me réjouis aussi de vous entendre sur plusieurs questions. Quelles sont les mesures phares décidées dans le cadre du protocole de rentrée? Comment se sont déroulées les concertations afin de réaliser ce protocole? *In fine*, comment seront communiquées les différentes adaptations de ce protocole? Quand pourrez-vous dresser un bilan de ces mois

écoulés concernant le taux de participation aux épreuves, les éventuels abandons à déplorer ainsi que le taux de réussite aux unités d'apprentissage? Si vous disposez déjà de certaines données, sans surprise aucune, ces dernières m'intéressent au plus haut point. Enfin, qu'en est-il des formations dans le cadre des professions réglementées, comme les brevets et baccalauréats en soins infirmiers? Comment les stages, épreuves et examens ont-ils été organisés?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Le protocole pour l'enseignement de promotion sociale est le fruit d'une étroite concertation – par visioconférence, étant donné les circonstances actuelles – entre les experts sanitaires, les réseaux d'enseignement, l'inspection, l'administration et mon cabinet. Les codes couleur qu'il contient fournissent aux établissements des règles pour leur permettre d'être préparés à toute évolution de l'épidémie, afin de garantir à tout moment un enseignement de qualité en veillant à la sécurité de tous.

Dans le cadre du code couleur jaune actuellement en vigueur, je vous énumère les principales mesures. Jusqu'à 50 étudiants, le port du masque est obligatoire et une distance de 1,50 m doit être respectée. Au-dessus de 50 étudiants, le port du masque est obligatoire et une distance de 1 m doit être respectée ou un siège sur deux doit être occupé. Les salles de travaux pratiques et les laboratoires peuvent être utilisés à pleine capacité, toujours avec port du masque obligatoire. De plus, de façon à limiter les contacts, les établissements sont invités à diminuer de 25 % la fréquentation de leur établissement, tout en veillant à proposer aux étudiants qui débutent leur cursus un maximum d'enseignement en présentiel. Une attention particulière est accordée à l'aération et au nettoyage des locaux, ainsi qu'à la désinfection du matériel et des surfaces utilisées. En ce qui concerne les stages, les règles sanitaires à respecter sont celles appliquées sur le lieu de stage – par exemple, école, hôpital ou entreprise – et les activités d'enseignement avec gestes pratiques – par exemple, en sport, en arts ou en soins infirmiers – doivent respecter les règles d'application dans le secteur d'activité.

Si la situation sanitaire devait se dégrader, que ce soit à l'échelle locale ou nationale, un changement de code couleur pourrait être appliqué. Tout comme le protocole de base a fait l'objet d'une circulaire, afin que l'ensemble des membres du personnel et les étudiants puissent en prendre connaissance, les adaptations éventuelles seront également publiées et diffusées grâce au site www.enseignement.be. En ce qui concerne les nombres d'étudiants diplômés, l'année académique 2019-2020 a été prolongée jusqu'au 31

décembre 2020 en raison de la crise sanitaire. Le nombre de diplômes délivrés est transmis par les établissements à l'administration dans le cadre du processus d'authentification des diplômes. Le nombre de diplômes délivrés devrait donc être connu, au plus tôt, dans le courant du premier semestre de l'année civile 2021. À l'avenir, l'application informatique mettant à disposition des établissements relevant de l'EPS un système d'inscription centralisé des élèves (SIEL), qui devrait être disponible pour l'année académique 2021-2022, comprendra les chiffres de réussite des étudiants aux unités d'enseignement et permettra de dresser plus rapidement un bilan.

En ce qui concerne les formations dans le cadre des professions réglementées, certains établissements ont pu organiser, avant le confinement, les unités d'enseignement qui requièrent la présence des étudiants comme, par exemple, les laboratoires et les stages. Dans ce cas, les étudiants qui ont réussi ces unités et qui ont présenté le travail de fin d'études dans le cadre de l'épreuve intégrée peuvent donc déjà avoir obtenu leur diplôme. Dans la négative, et compte tenu de la prolongation de l'année académique susmentionnée et de la possibilité de prolonger ou d'organiser lesdites unités d'enseignement à la rentrée, les établissements ont la possibilité de délivrer les diplômes à présent, voire jusqu'au 31 décembre 2020.

Mme Alda Greoli (cdH). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour les éléments de réponse que vous pouviez déjà me donner. Je reviendrai vers vous pour les questions qui resteront en suspens jusqu'au 31 décembre 2020.

1.48 Question de M. Rodrigue Demeuse à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Organisation de la rentrée académique dans le contexte sanitaire»

M. Rodrigue Demeuse (Ecolo). – La rentrée académique approche à grands pas, toujours dans un contexte sanitaire hautement incertain. Dans ce cadre, Madame la Ministre, vous avez décidé, en concertation avec les experts et le secteur, d'autoriser une rentrée en code jaune, c'est-à-dire en code «riche en contacts». À mon sens, c'est une excellente chose dès lors que les étudiants ont absolument besoin de retrouver une vie sociale minimale et de reprendre contact avec leur établissement. Nous savons tous les deux à quel point les jeunes ont souffert des mesures qui ont été prises pour enrayer la propagation du virus. C'est spéci-

fiquement le cas des étudiants qui arriveront en première année.

Pour permettre une rentrée la plus présente possible, des mesures strictes ont dû être prévues, telles que le port du masque obligatoire sur tout le campus, mais aussi la limitation du nombre d'étudiants par auditoire. On vient déjà de l'évoquer pour la promotion sociale. J'aurais voulu continuer cette discussion et vous poser une série de questions propres à l'enseignement supérieur.

Comment les établissements s'organiseront-ils concrètement pour accueillir l'ensemble des étudiants, notamment dans le cas où seul un étudiant sur deux est autorisé lorsque le local dépasse 50 personnes? Qu'est-ce qui est prévu pour les autres étudiants et pour assurer le suivi pédagogique? Comment concrètement réduire de 25 % la fréquentation des campus? Sur quelles bases? Qu'est-ce qui est mis en place par les établissements? Est-ce que des moyens spécifiques sont-ils mis à la disposition des établissements et des étudiants pour leur venir en aide face à ces différentes mesures? Est-ce que des mesures sont-elles prises plus spécifiquement en ce qui concerne les étudiants qui sont dans une situation personnelle «à risque»? Comment faire en sorte que la reprise logique de leurs études ne mette pas leur santé en danger?

J'aurais également voulu évoquer rapidement les activités extra-académiques. Quelles sont les règles qui les encadrent? Enfin, les établissements sont-ils prêts à réagir du jour au lendemain dans l'hypothèse où il faudrait rebasculer, comme on a malheureusement dû le vivre au mois de mars, vers un enseignement à distance?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – En ce qui concerne cette rentrée, l'objectif est de sortir d'une logique consistant à imposer les mêmes mesures à tout le monde et d'adopter une logique de gestion des risques par secteur en fonction des spécificités. J'ai donc souhaité laisser la liberté aux établissements d'adapter le protocole en tenant compte de leurs spécificités et en assurant au mieux l'enseignement au bénéfice de tous les étudiants. Il y a donc un cadre général et des balises, avec un certain degré d'autonomie pour atteindre les objectifs, en raison notamment de la grande disparité entre établissements.

Dans un contexte difficile, vu la lourdeur administrative que représente l'organisation des horaires, mon objectif était de ne pas créer une charge supplémentaire en étant trop prescriptive. Toutefois, j'ai quand même veillé à établir quelques repères clairs.

La mesure d'un siège sur deux représente

évidemment un défi logistique et organisationnel non négligeable pour les établissements d'enseignement supérieur. Elle a été communiquée deux semaines avant la rentrée et les établissements peuvent, nous l'espérons, instaurer un certain nombre de modalités pour organiser les cours dans les conditions les plus satisfaisantes possible.

Ces mêmes établissements m'ont par ailleurs informé qu'il était généralement faisable de réaliser les cours en plus petits groupes, ce qui peut également favoriser la pédagogie pour les étudiants. Ils ont en effet déjà l'habitude d'organiser ce type d'auditoire lors des examens, ainsi que pour les cours pratiques.

La réduction de la fréquentation des campus sera possible en organisant une partie des cours en *e-learning* et l'autre partie en présentiel. Quant aux modalités concrètes, comme je vous l'ai dit, les établissements conservent une certaine autonomie. Ils peuvent – c'était ma préférence que j'ai signalée aux établissements – donner la priorité aux nouveaux étudiants qui doivent prendre connaissance des lieux, des professeurs, de leurs camarades et des exigences et du rythme propres à l'enseignement supérieur. Cette option a d'ailleurs été privilégiée par l'Université libre de Bruxelles (ULB). La priorité peut aussi être donnée à certains cours où le non-verbal est encore plus important ou encore aux étudiants inscrits dans une année diplômante. Les établissements peuvent d'ailleurs organiser des rotations pour faire venir les étudiants à tour de rôle.

Au niveau pédagogique, les auditoires moins remplis peuvent permettre une meilleure interaction entre le professeur et les étudiants tandis que l'*e-learning* peut être utilisé pour assurer un enseignement plus individualisé.

Quant aux étudiants «à risque» face à la Covid-19, ils devront consulter leur spécialiste ou leur médecin généraliste afin que leur situation soit analysée au cas par cas. Chaque situation n'est en effet pas associée aux mêmes risques. Sur la base d'un avis médical, des précautions supplémentaires visant à respecter strictement les mesures sanitaires, par exemple la réduction du nombre de contacts, la distance de sécurité, l'hygiène des mains, le port d'un masque ou toute autre adaptation raisonnable seront prises par les autorités de l'établissement ou le pouvoir organisateur.

Les activités extra-académiques ont été discutées avec les secteurs des sports, de l'horeca et de la culture. En effet, elles sont soumises à des protocoles différents.

Concernant les logements étudiants, la cellule d'évaluation (CELEVAL) a rendu le 13 août un avis positif pour les allers-retours des étudiants entre leur kot et leur domicile officiel et elle les considère donc comme des déplacements essentiels.

Quant aux activités estudiantines – je sais à quel point honorer le folklore est important pour les étudiants et combien la vie étudiante ne se limite pas aux cours –, nous avons souhaité laisser le pouvoir décisionnel au niveau local afin de maintenir certains événements là où c'est possible tout en respectant les consignes de sécurité. J'ai encouragé les cercles étudiants et les autorités académiques à entrer en contact pour discuter de l'organisation pratique de certains événements et définir un protocole là où c'est possible.

Enfin, si la situation sanitaire devait contraindre les établissements à basculer de manière plus importante, voire totalement, vers l'enseignement à distance, je suis convaincue que l'expérience de ces derniers mois facilitera cette transition. Les discussions en équipe pédagogique ont déjà eu lieu à cet égard.

J'en profite pour saluer à nouveau l'engagement des professeurs qui ont rapidement mis en place ce type d'enseignement lors du début de la crise en mars 2020.

M. Rodrigue Demeuse (Ecolo). – Merci, Madame la Ministre, pour votre réponse particulièrement complète. Je tiens à saluer la préparation et la concertation qui ont précédé l'organisation de cette nouvelle année académique. La situation est en effet compliquée. Or, cette fois-ci, il n'y avait pas de droit à l'erreur. Autant, la première fois, le basculement a eu lieu du jour au lendemain, autant cette fois-ci l'administration et les établissements ont disposé d'un temps de préparation. Vous l'avez dit: ils bénéficient désormais de l'expérience des derniers mois.

Vous avez posé un cadre important, tout en tenant compte des spécificités et en laissant une liberté aux établissements. Je ne doute pas qu'ils en feront usage. J'en profite pour remercier aussi la mobilisation des établissements en la matière.

En revanche, il faudra être très attentif et vigilant tout au long de l'année, parce que, malheureusement, la situation sanitaire perdurera encore de nombreux mois. Vous avez la responsabilité de continuer à évaluer la manière dont les codes seront mis en application par les différents établissements. Vous devez aussi vous assurer que l'ensemble des étudiants acquièrent bien les compétences nécessaires à la poursuite de leur parcours.

Je salue encore l'attention particulière que vous apportez aux étudiants de première année et aux personnes à risque. J'entends que des mesures sont prises spécifiquement pour eux, ce qui me rassure beaucoup.

1.49 Question de M. Rodrigue Demeuse à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hô-

pitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Évaluation de la seconde session d'examens et l'accompagnement au cours de la nouvelle année académique»

1.50 Question de Mme Joëlle Kapompole à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «État des lieux de la seconde session d'examen»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

M. Rodrigue Demeuse (Ecolo). – La seconde session vient de se terminer, mettant ainsi un point final à une année extrêmement particulière pour l'ensemble du monde académique. Ce n'est qu'à présent que vous pouvez tirer un réel bilan de l'année écoulée, Madame la Ministre. Nous savons tous deux qu'il est essentiel d'évaluer au plus vite l'organisation et les résultats de cette seconde session, afin de prendre les mesures les plus appropriées en faveur des étudiants qui auraient connu des difficultés spécifiques en raison de la crise de la Covid-19 et de ses conséquences.

Dès lors, quelle analyse portez-vous sur l'organisation de cette seconde session d'examens? Des difficultés particulières ont-elles été constatées ou signalées? Comment analysez-vous les résultats obtenus sur l'ensemble des deux sessions? Quelles sont les tendances par rapport à une année académique normale, en fonction des différentes cohortes? Qu'en est-il du taux d'abandon? Posez-vous un constat uniforme pour l'ensemble de l'enseignement supérieur? Avez-vous noté un taux important de recours?

Il est essentiel d'apporter un véritable accompagnement des étudiants tout au long de l'année académique, de façon à pallier d'éventuelles lacunes liées à l'enseignement à distance. Quelles sont ainsi les mesures que vous mettez en place dans ce but?

Mme Joëlle Kapompole (PS). – Madame la Ministre, les secondes sessions sont maintenant terminées dans une grande partie des établissements d'enseignement supérieur. Ces examens, comme en juin, auront été organisés dans des conditions particulières auxquels les établissements et, surtout, les étudiants auront dû s'adapter.

Le temps est donc venu de passer à l'évaluation de ces deux sessions. Comptez-vous

mandater l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) pour pratiquer une analyse de ces examens? Dans l'affirmative, quand les premiers résultats seront-ils connus?

Pourriez-vous dresser un état des lieux de la manière dont s'est déroulée cette deuxième session? Des problèmes spécifiques ont-ils été remarqués? Toutes les secondes sessions sont-elles terminées? Combien d'établissements ont décidé d'user de l'option d'étendre cette seconde session au-delà du calendrier classique? Avez-vous déjà reçu les premières tendances quant au taux de réussite des étudiants? Qu'en est-il par rapport aux années précédentes? Avez-vous abordé ces tendances dans leur dimension genrée?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – À l'heure actuelle, nous n'avons reçu que les premières tendances des universités; il n'est pas encore possible d'obtenir des informations centralisées et complètes sur les secondes sessions dans tous les établissements d'enseignement supérieur, ceux-ci étant tout de même assez nombreux. En outre, en vertu des arrêtés de pouvoirs spéciaux que nous avons pris, les secondes sessions peuvent être prolongées jusqu'au 30 septembre; la prudence est donc de mise.

Toutefois, à ma demande, les universités francophones ont déjà agrégé les taux de réussite et d'abandon afin de disposer d'une vision d'ensemble sur la manière dont la seconde session d'examens s'est déroulée. Bien que les chiffres ne soient pas encore définitifs, deux tendances claires apparaissent: tout d'abord, le taux d'abandon est en baisse de 5 % par rapport aux trois dernières années académiques, tandis que les chiffres de réussite sont en hausse de 7 à 8 %. Le taux de réussite global est basé sur des données agrégées qui ne reflètent évidemment pas les situations difficiles de certains étudiants.

Par ailleurs, j'ai demandé à l'administration, en partenariat avec l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES), de réaliser une évaluation des effets de la suspension des cours en présentiel et de l'impact de la crise sur l'enseignement supérieur. Dans ce cadre, il a été décidé de réaliser une enquête qualitative sur les pratiques des enseignants par rapport aux apprentissages à distance. Celle-ci sera envoyée aux enseignants après la rentrée académique et les premiers résultats seront connus à la fin du mois d'octobre.

Il a aussi été décidé de réaliser une étude longitudinale quantitative, basée sur les données de SATURN et sur les premières informations issues de la base de données SIEL-SUP (signalétique élèves – enseignement supérieur), reprenant

une comparaison des taux de réussite, d'échec et d'abandon entre la cohorte de l'année académique 2019-2020 et celles des trois années académiques précédentes. Les premiers résultats de cette étude seront disponibles en juin 2021, et elle sera poursuivie pour les années académiques 2020-2021 et 2021-2022 afin de déterminer si des lacunes sont reportées d'une année à l'autre. L'objectif est donc de réaliser une enquête multidisciplinaire sur deux ans, dont les termes seront fixés prochainement. Dans l'attente de ces différents travaux, je ne manquerai pas d'interroger les commissaires et délégués du gouvernement, qui disposeront des retours des établissements une fois les délibérations terminées.

M. Rodrigue Demeuse (Ecolo). – Madame la Ministre, je suis heureux d'entendre que les résultats sont globalement positifs, même s'ils sont encore très partiels. Il sera évidemment important de connaître la situation dans les hautes écoles et pas seulement dans les universités. Une analyse approfondie des données sera nécessaire afin de distinguer les éventuelles disparités entre les différentes cohortes et les différentes filières, ce qui nous permettrait de savoir où concentrer notre attention par la suite. Les situations où la crise sanitaire a entraîné un échec ne sont évidemment pas à négliger; nous avons la responsabilité de faire tout ce qui est possible pour accompagner les étudiants au cours des prochains mois et des prochaines années.

Nous devons poursuivre ce travail de suivi tout au long de cette année et des suivantes; nous sommes déjà sur la bonne voie et je vous encourage à continuer en ce sens. J'attends avec impatience les résultats qui seront présentés à partir du mois prochain.

Mme Joëlle Kapompolé (PS). – Les données étant encore partielles, nous devons revenir sur ce sujet pour obtenir l'intégralité des informations concernant cette seconde session. Je souhaiterais simplement attirer votre attention, Madame la Ministre, sur la dimension du genre dans ce contexte. En effet, en France, les taux de réussite dans certaines filières étaient plus importants dès lors que les examens se déroulaient selon des méthodes d'interrogation différentes. Une telle analyse serait donc tout aussi intéressante au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

1.51 Question de M. Rodrigue Demeuse à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Accompagnement pédagogique des étudiants arrivant en première année»

1.52 Question de M. John Beugnies à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Remédiation et accompagnement des étudiants arrivant dans l'enseignement supérieur cette rentrée académique 2020-2021»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

M. Rodrigue Demeuse (Ecolo). – Tout le monde a vécu des mois compliqués, mais s'il y a bien un public qui a été particulièrement touché par les mesures prises pour lutter contre le coronavirus, ce sont les rhétoriciens. En renonçant à leur voyage de fin d'année, au bal et à toutes ces activités qui font la magie de cette dernière année d'études secondaires, ceux-ci ont connu une année extrêmement difficile. Certains ont même dû renoncer à une année d'études à l'étranger. Ces jeunes ont vu leur apprentissage perturbé, l'absence de cours étant presque totale entre les mois de mars et juin.

À l'aube de leur entrée dans le monde de l'enseignement supérieur, compte tenu de la complexité de cette transition en temps normal, ces étudiants ont un défi immense à relever. Ils devront intégrer une nouvelle façon de travailler qui les responsabilisera davantage. Cette rentrée dans l'enseignement supérieur sera donc particulièrement délicate et, conscients de la problématique, certains établissements ont pris des initiatives pour accueillir au mieux ces jeunes.

Dès lors, Madame la Ministre, pourriez-vous faire le point sur les initiatives prises à ce sujet? Quels sont les retours de terrain par rapport aux premières initiatives prises? Comment s'assurer qu'un réel accompagnement sera dispensé dans l'ensemble des établissements? Des moyens complémentaires sont-ils prévus pour aider les établissements à réaliser au mieux cet accompagnement spécifique? Par ailleurs, j'ai pris bonne note de la réponse que vous avez fournie précédemment concernant le retour en présentiel des étudiants, surtout ceux de première année.

M. John Beugnies (PTB). – L'entrée dans l'enseignement supérieur est toujours une étape difficile pour la plupart des étudiants. C'est même une caractéristique de notre enseignement supérieur: le taux d'échec en première année de bachelier à l'université atteint 65 % et 35 % en haute école. Les étudiants qui rencontrent le plus de difficultés sont ceux issus de milieux sociaux défavorisés et de familles qui n'ont pas fait d'études dans l'enseignement supérieur.

Comme durant le confinement, tous les indicateurs montrent que ce sont les étudiants issus de ces milieux qui sont les plus pénalisés par la crise. Les étudiants en première année de bachelier issus de ces milieux qui arrivent aujourd'hui de l'enseignement secondaire sont également ceux qui ont été les plus pénalisés par l'enseignement en ligne. En l'absence de matériel suffisant, d'espace suffisant pour travailler ou de possibilité d'encadrement de la part des parents, dans l'enseignement obligatoire comme dans le supérieur, ce sont les mêmes qui sont pénalisés par la situation actuelle et qui ont le plus besoin d'aide et d'encadrement.

Dans une interview au journal «*Le Soir*», Nicolas Marquis, professeur de l'Université Saint-Louis et spécialiste de l'échec scolaire, explique que déjà avant la crise la moitié des nouveaux inscrits dans l'enseignement supérieur ne maîtrise pas des compétences de base comme la prise de notes, la réalisation de synthèses ou l'étude de cours entiers. «On s'attend donc – après une interruption de la scolarité aussi longue – à un renforcement des difficultés [...] [et que la situation] nous incite à être hyper attentifs au fait que cette période délicate va marquer davantage le parcours des étudiants.»

Pourtant, Madame la Ministre, nous avons appris par voie de presse que vous ne formuliez aucune recommandation spécifique au sujet du renforcement des remédiations et de l'accompagnement des étudiants qui arrivent cette année dans l'enseignement supérieur. Quelles sont les raisons qui justifient que vous ne preniez aucune initiative concernant les remédiations pour les étudiants nouvellement inscrits en première année de bachelier? Quelles sont les différentes initiatives prises en ce sens par les différents établissements d'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles? À l'instar des 35 000 périodes supplémentaires dégagées pour l'accompagnement et la remédiation dans l'enseignement obligatoire, des moyens supplémentaires sont-ils prévus pour aider les établissements de l'enseignement supérieur en ce sens?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Durant la fin de l'année académique, comme durant les mois de juillet et d'août, j'ai eu de nombreux contacts avec les établissements d'enseignement supérieur. Croyez bien qu'ils sont conscients du fait que les élèves de rhétorique ont eu une fin de parcours en enseignement secondaire particulièrement mouvementée.

Ils sont également conscients des disparités qui peuvent apparaître entre élèves d'établissements secondaires différents, qui ont plus ou moins bien assuré la continuité des activités pédagogiques pendant les mois de confine-

ment. Le contexte socioéconomique est également important et il convient d'éviter de creuser le fossé des inégalités. Mme Caroline Désir et moi-même en sommes bien conscientes.

Les établissements d'enseignement supérieur m'ont confirmé qu'ils seraient très attentifs à ce que les étudiants primo-inscrits disposent bien des connaissances et compétences nécessaires pour entamer la formation dans laquelle ils ont souhaité s'inscrire. Sont prévus au programme des séances d'accueil spécifique, des moments de mise à niveau des compétences et connaissances, des accompagnements personnalisés, etc. En outre, les enseignants ont reçu pour consignes d'être attentifs aux situations de décrochage et aux raisons de celui-ci.

Les établissements disposent d'une batterie d'outils et de processus visant à mieux encadrer les primo-inscrits. Ils ne partent donc pas d'une page blanche. Les difficultés d'adaptation et la question de la transition entre l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur sont déjà des préoccupations importantes pour les établissements. Nous avons attiré leur attention sur celles-ci.

En ce qui concerne les moyens supplémentaires dégagés pour l'accompagnement et la remédiation dans l'enseignement obligatoire – précisons dans les écoles en encadrement différencié –, il est important de rappeler que le décret du 11 janvier 2008 portant diverses mesures en matière d'enseignement supérieur prévoit déjà en ses articles 12 pour ce qui concerne les universités et 37bis en ce qui concerne les hautes écoles, un chapitre consacré à l'aide à la réussite ainsi qu'un financement permettant aux universités et aux hautes écoles de mieux collaborer pour encadrer les primo-inscrits et lutter contre l'échec dans le premier cycle. Ces mesures sont évidemment essentielles actuellement. Nous évaluerons s'il convient de les adapter au terme de l'étude évoquée précédemment et dont les résultats sont attendus pour la fin du mois d'octobre.

Par ailleurs, un groupe de travail consacré à l'enseignement supérieur sera créé avec pour objectif le développement du soutien aux établissements en ce qui concerne la mise en œuvre de l'*e-learning* et de l'*e-teaching*, ainsi que l'aide à la formation et la stimulation de la réussite des étudiants.

M. Rodrigue Demeuse (Ecolo). – Votre réponse est rassurante. La problématique est vraiment prise en considération. Il est effectivement essentiel de s'y consacrer dès maintenant, alors qu'a lieu cette transition. Mais il sera également indispensable de maintenir cette attention particulière tout au long de l'année, voire du parcours académique. On sait en effet que certaines compétences apprises dans l'enseignement secondaire seront sollicitées plus tard dans le cursus.

Enfin, indépendamment de la crise de la Co-

vid-19, il en va effectivement d'un enjeu important. Réussir cette transition entre enseignement obligatoire et enseignement supérieur constitue un véritable défi. Vous en avez fait une priorité et je m'en réjouis. Mes collègues et moi-même sommes disposés à travailler ensemble et à collaborer avec les établissements.

M. John Beugnies (PTB). – J'entends que vous laissez les initiatives aux établissements, mais, en tant que ministre, votre décision de ne formuler aucune recommandation spécifique au sujet du renforcement des remédiations et de l'accompagnement des étudiants qui arrivent dans l'enseignement supérieur nous semble vraiment déconnectée des besoins des établissements et des étudiants.

Les cours en ligne et le confinement ont en effet détérioré la qualité de l'apprentissage. Il était déjà nécessaire de renforcer l'aide à la réussite avant la crise. Pour le PTB, la dégradation sérieuse des conditions d'apprentissage dans l'enseignement obligatoire au cours du quadrimestre dernier et l'explosion des inégalités qui en découle ne font que renforcer cette nécessité. Comme cela a été le cas dans l'enseignement obligatoire, il est nécessaire d'embaucher plus d'enseignants pour l'encadrement pédagogique, et en particulier celui des nouveaux étudiants.

1.53 Question de M. Martin Casier à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Remise en question des critères d'évaluation de la recherche»

M. Martin Casier (PS). – Madame la Ministre, le 7 juillet dernier déjà, je vous interrogeais au sujet du fléau des «revues prédatrices» c'est-à-dire celles proposant de publier un article sur la recherche d'un chercheur en échange d'un paiement effectué... par le chercheur.

Récemment, en parvenant à faire publier un article «canular» concernant une pseudo-étude sur les effets de l'hydroxychloroquine sur la Covid-19, plusieurs journalistes du journal «*Le Monde*» ont mis en lumière le caractère parfaitement frauduleux de certaines revues prédatrices et donc les dérives de ce système. Durant leur expérience, le caractère scientifique de l'article proposé par les journalistes n'a été remis en question à aucun moment. Le contrôle par les pairs sur lequel est basé ce système n'a jamais eu lieu. Seul le paiement d'une somme de 85 dollars pour la publication de leur article était exigé de la part des journalistes.

Cet exemple montre une nouvelle fois les limites et les dérives du modèle scientifique et économique de l'«*Article Processing Charges*», à savoir le paiement par le chercheur pour la publication de son article et, plus largement, l'évaluation des chercheurs sur la base de données bibliométriques qui n'attestent pas forcément de la qualité de leur travail.

Je ne sais pas si vous avez eu le temps de le faire, Madame la Ministre, mais il ne m'a pas fallu lire plus de deux lignes de cet article pseudo-scientifique pour m'apercevoir qu'il s'agissait d'un canular qui n'avait ni queue ni tête. Le nom même des scientifiques censés l'avoir publié était une blague, encore plus l'institution qui était censée avoir abrité leurs recherches. Les noms étaient abracadabrants. Si je ne m'abuse, l'un des noms du chercheur était en fait celui du chien du président Macron. Tout dans cet article était ridicule. L'accumulation de ces informations indiquait, *a priori*, que la revue n'aurait pas dû le publier. Je me réjouis d'ailleurs du fait que les revues sérieuses aient toutes refusé de le faire. En revanche, il s'en est trouvé une revue prédatrice pour accepter la publication.

Cet exemple nous rappelle d'abord l'importance de poursuivre le travail entamé sous la législature précédente vers une science la plus ouverte possible. En effet, la publication des résultats des chercheurs sur des plateformes publiques doit leur permettre une plus grande visibilité et donc limiter le recours à certaines revues. Cet exemple nous rappelle ensuite le travail restant à accomplir concernant l'évolution des méthodes d'évaluation de la recherche et, plus particulièrement, la remise en question des critères quantitatifs. J'attends d'ailleurs avec impatience les résultats du Comité de l'espace européen de la recherche et de l'innovation (CEER).

Pourriez-vous me dire si, conformément à la volonté du gouvernement d'étendre l'*Open Science* inscrite dans la Déclaration de politique communautaire (DPC), des réflexions sont en cours au sein de votre cabinet? Auriez-vous des éléments sur les avancées concernant le travail du CEER? L'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) mène-t-elle des réflexions à propos de l'évolution des critères d'évaluation des scientifiques? Avez-vous pris connaissance du projet de la *Ghent University* qui a décidé d'élaborer un nouveau modèle d'évaluation mettant en avant, entre autres, la collaboration et promouvant le service à la communauté plutôt que les critères strictement bibliométriques? Quel est votre avis sur ce projet? Ne faudrait-il pas soutenir les établissements qui encouragent de telles alternatives?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de

Bruxelles. – Je me réfère à ma réponse que je vous apportais, Monsieur le Député, en juillet dernier. J'y signalais notamment des discussions en cours au sein des universités pour mieux considérer la diversité des sources pour l'évaluation de leurs chercheurs, un travail important pour celles qui intègrent encore uniquement des données bibliométriques. J'y faisais aussi référence à une *task force* au niveau du CEER pour examiner l'évolution de l'évaluation de la recherche à la lumière de nouvelles tendances en matière de science ouverte et d'équité de genre. Les résultats des travaux de cette *task force* sont attendus avant la fin de l'année.

Concernant les autres demandes, un groupe de travail dédié à la science ouverte rassemble des représentants de l'ARES, du Conseil des recteurs des universités francophones (CRef), du Fonds de la recherche scientifique (FRS-FNRS), de la Bibliothèque interuniversitaire de la Communauté française de Belgique (BICfB), des cabinets et administrations chargés de la recherche, et des hautes écoles. Son but est de rédiger conjointement une feuille de route pour la science ouverte en Fédération Wallonie-Bruxelles. Cette feuille de route doit fixer des objectifs à moyen terme non seulement au niveau de l'*open access*, mais également en termes d'ouverture des données sous-jacentes à la recherche et la science citoyennes. J'ai demandé à ce groupe de travail de me présenter prochainement une synthèse de ses travaux.

Proposés par les parties prenantes, les projets en phase avec la feuille de route sont déjà analysés par l'administration en vue d'un possible financement en matière d'archivage, de gestion et d'analyse de données sous-jacentes à la recherche. L'évaluation des chercheurs en Fédération Wallonie-Bruxelles concerne, au premier chef, les autorités académiques et le FNRS. Dans ce domaine, l'ARES ne joue pas de rôle.

Je suis au courant des initiatives gantoises. Le problème ne réside pas tant dans le recours à des indicateurs bibliométriques en complément d'une évaluation plus quantitative que dans leur mauvais usage. Plus particulièrement, l'évaluation des individus sur la base du facteur d'impact de la revue où ils publient constitue une pratique néfaste. La pratique à encourager, par ailleurs déjà appliquée dans notre Fédération, est de demander aux chercheurs de sélectionner les publications et résultats au sens large qu'ils considèrent être les plus représentatifs de leurs travaux et d'en faire un exposé argumenté aux membres du jury chargé de l'évaluation. Ceci rejoint notre préoccupation, Monsieur le Député, de mettre en place un nouveau modèle d'évaluation mettant en avant la collaboration et le service à la communauté plutôt que le seul critère bibliométrique.

M. Martin Casier (PS). – J'ai conscience du fait que ma nouvelle question intervient rapidement après la précédente, mais l'exemple fourni était trop frappant et témoigne en définitive de

l'absurdité du système. C'est pour cette raison que je suis revenu vers vous, Madame la Ministre.

Je vous remercie d'avoir fourni des réponses précises et d'avoir redit explicitement devant cette commission que les seuls critères bibliométriques, liés à l'*impact factor*, sont néfastes à une évaluation juste du travail des chercheurs. Je vous remercie également pour les initiatives lancées et pour avoir proposé des modèles alternatifs. Je vous accompagnerai bien volontiers dans toutes ces recherches. En tout cas, je ne lâcherai pas ce dossier qui me paraît essentiel surtout si nous voulons promouvoir une recherche particulièrement innovante et efficace dans notre Fédération. Je vous remercie pour votre travail dans cette matière.

1.54 Question de M. Rodrigue Demeuse à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Avenir du programme Erasmus+ suite à la crise de la Covid-19 et aux ambitions européennes revues à la baisse»

M. Rodrigue Demeuse (Ecolo). – Madame la Ministre, les échanges à l'étranger sont des expériences inoubliables et extrêmement enrichissantes, surtout dans un contexte général de repli sur soi, voire de peur de l'autre. Le programme Erasmus+ participe pleinement à offrir aux jeunes des opportunités uniques en termes d'ouverture sur le monde et de développement personnel. C'est donc un programme qu'il faut défendre à tout prix. Je sais d'ailleurs que vous partagez ce point de vue, mais le contexte actuel m'inquiète à cet égard. Le Brexit a été un premier coup de canif. Ensuite, la Covid-19 a bouleversé les échanges de l'an dernier et rendu ceux de cette année extrêmement incertains et délicats. Enfin, l'Union européenne a décidé en juillet dernier, dans le cadre des négociations liées au plan de relance et au budget pluriannuel 2021-2027, de n'accorder que 21,2 milliards d'euros au programme Erasmus+, alors que 30 milliards d'euros étaient initialement prévus. Le signal ainsi envoyé – considérer le programme Erasmus+ comme une variable d'ajustement et donner raison aux pays frugaux – ne me rassure guère.

Dès lors, Madame la Ministre, je souhaiterais entendre votre analyse politique de la situation. Comment interprétez-vous cette décision de revoir fortement à la baisse les ambitions en la matière? Quelles en seront les conséquences pour le programme Erasmus+, spécifiquement en Fédération Wallonie-Bruxelles? Avez-vous entrepris des dé-

marches pour faire entendre la voix de la Fédération en vue d'une augmentation du budget consacré par l'Union européenne à ce programme? La Fédération entreprend-elle des démarches pour soutenir l'accès de tous à ce programme? En effet, l'injection de moyens supplémentaires permettrait à davantage d'étudiants – y compris moins bien lotis – d'en bénéficier.

Enfin, pouvez-vous me confirmer que tous les étudiants inscrits dans un programme pour cette année académique ont bien trouvé une solution? Des mesures particulières d'accompagnement sont-elles prévues? En cas de problème sanitaire dans les pays d'échange, est-on prêt à assurer l'information optimale et la prise en charge de nos étudiants expatriés? Quelles sont les mesures instaurées à cet effet?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – En ce qui concerne les conséquences pour la Fédération de la réduction budgétaire annoncée pour Erasmus+, on observe que le budget prévisionnel alloué pour la prochaine programmation Erasmus+ reste nettement supérieur à celui alloué pour la programmation actuelle, soit 14,774 milliards d'euros.

Considérant que la mobilité intraeuropéenne affiche des réalisations assez stables en Fédération ces dernières années, il semble *a priori* que cette réduction budgétaire ne devrait pas avoir un impact majeur en Fédération Wallonie-Bruxelles, mais il va de soi qu'une analyse de l'AEF-Europe, gestionnaire de ces fonds, pourra apporter davantage d'éléments, une fois les budgets finaux connus. Une telle analyse sera demandée par mon cabinet.

Toutefois, il faut aussi préciser que la crise pourrait également produire des effets sur les mobilités futures, tant européennes qu'internationales. En outre, la révision actuelle des modalités de financement des fonds d'aide à la mobilité étudiante en Fédération pourra également constituer un facteur d'intérêt pour l'analyse des mobilités et besoins futurs.

Concernant les démarches entreprises par la Fédération pour soutenir la nécessaire accessibilité du programme Erasmus+, tout comme des autres programmes de mobilité, un travail de refonte du Fonds d'aide à la mobilité étudiante (FAME), qui avait été institué par le décret du 19 mai 2004, est actuellement mené par le Conseil supérieur de la mobilité étudiante (CSM), en collaboration avec l'AEF-Europe et l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES), en vue d'en réviser la base légale et de revoir les modalités de gestion de ces fonds. L'ambition de ce projet est d'aboutir à une plus grande synergie et cohérence dans l'offre de soutien à la mobilité fournie en

Fédération pour la période 2021-2027, programmes européens et nationaux confondus. Cette refonte a plusieurs objectifs, le premier étant de garantir plus de souplesse, de clarté et de cohérence aux programmes de mobilité visés par les dotations émergeant du budget du ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, à savoir FAME, Erasmus Belgica et AESI-LG, regroupés sous l'appellation «fonds nationaux». Il s'agit ensuite d'élargir les possibilités de financement offertes par ces programmes de mobilité, avec notamment des financements plus élevés, l'ouverture des mobilités aux membres du personnel, un financement de mobilité de plus courte durée et l'intégration d'un poste budgétaire de soutien à l'organisation de la mobilité.

Quant à la gestion des mobilités internationales pour l'année académique à venir, diverses actions ont été menées afin d'accompagner les établissements et de garantir les meilleures conditions pour les étudiants.

Tout d'abord, l'ARES a facilité la concertation entre les établissements, notamment au travers de sa commission des relations internationales, en favorisant une approche concertée sur l'organisation de l'année académique prochaine. Pour rappel, dès le mois d'avril, les membres de la commission des relations internationales ont échangé sur les impacts de la crise sanitaire. Une enquête a été menée par l'ARES auprès de tous les responsables «relations internationales» des établissements pour évaluer l'impact à court et moyen termes de la crise sanitaire sur les activités internationales, en particulier sur la gestion de la mobilité internationale, dont celle des mobilités prévues pour cette année académique.

Sur la base des résultats de cette enquête, une réflexion collective a été menée en mai dernier afin de permettre aux membres de la commission et aux responsables «relations internationales» de dégager de pistes communes pour l'organisation et la gestion des mobilités internationales de 2020-2021. Un ensemble de principes et de recommandations généraux et spécifiques ont été émis et transmis, à titre informatif à l'ensemble de la commission des relations internationales, des responsables «relations internationales» et des établissements.

À la mi-juin, un formulaire a été proposé aux établissements en vue de favoriser un retour et un partage sur les décisions prises par chacun pour l'organisation des mobilités lors de l'année académique 2020-2021.

Bien que les positions et décisions communiquées au moment de l'enquête aient pu ou puissent encore évoluer en fonction du contexte sanitaire, il en est ressorti que l'enquête a enregistré un taux de participation de 90 % des établissements d'enseignement supérieur de plein exercice – soit 100 % des universités, 94 % des hautes écoles et

81 % des écoles supérieures des arts. Parmi celles-ci, près de 90 % des répondants ont indiqué qu'une décision avait été prise au sein de leur établissement au moment de l'enquête concernant l'organisation des mobilités sortantes et entrantes qui étaient prévues pour le premier trimestre de l'année académique 2020-2021.

Pour la mobilité étudiante sortante, la majorité des répondants ayant pris une décision (soit 79 %) a prévu une des modalités, moyennant des adaptations au cas par cas, en fonction des destinations des partenaires et de l'évolution de la situation sanitaire.

Près de la moitié des répondants, soit 45 %, a également indiqué prendre en considération le type de mobilité (qu'il s'agisse de cours ou de stages) pour la gestion de cette dernière. Si l'ajout de précisions était facultatif, près d'un répondant sur trois spécifie que les mobilités hors Europe sont annulées, reportées au second trimestre, ou traitées à titre exceptionnel au cas par cas. Un centième des répondants a annoncé permettre ou envisager un format mixte avec un début de mobilité à distance, suivie par une mobilité physique si les conditions le permettent.

Pour la mobilité étudiante entrante, un peu plus d'un répondant sur deux a indiqué que les mobilités entrantes seraient maintenues, moyennant des adaptations au cas par cas, en fonction du pays d'origine, des demandes et décisions du partenaire et de l'évolution de la situation sanitaire. Plus d'un répondant sur trois a prévu ou indiqué envisager de fournir un enseignement mixte avec une offre de cours à distance et en présentiel lorsque cela est permis et possible.

En ce qui concerne le financement des mobilités en 2020-2021, la Commission européenne a énoncé en juin dernier une série de directives spécifiques visant à assouplir le format et les critères d'éligibilité de la mobilité, afin de garantir le financement des mobilités physiques qui seraient de nouveau touchées par la crise sanitaire. Ainsi elle favorise l'organisation de mobilités mixtes. Toute mobilité qui ne pourrait pas débiter physiquement pourra être entamée virtuellement afin de basculer en présentiel dès que la situation le permet. À l'inverse, toute mobilité physique qui viendrait à être interrompue en cours de réalisation pourra se poursuivre à distance sans critère de durée minimale pour le maintien du financement de la mobilité physique.

En Fédération Wallonie-Bruxelles, l'AEF-Europe et le Conseil supérieur de la mobilité étudiante ont assuré et assurent un rôle de suivi afin de communiquer aux établissements les dernières directives de gestion des financements, mais aussi de faire remonter le cas échéant les préoccupations des établissements pour garantir les meilleures conditions aux étudiants. Parallèlement, le Conseil supérieur de la mobilité étudiante a adopté une série de directives applicables aux fonds na-

tionaux afin de les aligner à celles qui sont appliquées au programme Erasmus+.

Enfin, en ce qui concerne la communication et la prise d'informations pour le suivi des étudiants et individus mobiles, les étudiants sont en contact régulier avec leurs établissements avant, pendant et après la mobilité, tout comme avec leurs partenaires, lesquels se trouvent confrontés à une situation semblable. À l'ARES, la gestion de cette période fait l'objet d'une communication continue, notamment par l'intermédiaire de sa commission des relations internationales.

À la demande des établissements, l'ARES poursuit également ses liens étroits avec le SPF Affaires étrangères et d'autres autorités compétentes. En effet, bien que la prise en charge d'étudiants en situation problématique à l'étranger relève directement de l'assistance consulaire, l'ARES assure ici un rôle de fédérateur dans la communication avec les établissements et de relais, le cas échéant, de cas préoccupants.

M. Rodrigue Demeuse (Ecolo). – Le budget envisagé est effectivement supérieur à ce qui existe actuellement, mais il est tout de même de 10 milliards inférieur à ce qui était prévu antérieurement. C'est interpellant! Cependant, le Parlement européen a annoncé sa volonté de tenter de sauver ce budget. Tous les acteurs concernés au sein de notre Fédération doivent également envoyer un signal. Il s'agit d'une opportunité unique de renforcer ce programme pour construire un nouveau monde, post-Covid-19, sur la base de nouvelles valeurs. Le programme «Erasmus» peut y contribuer.

Madame la Ministre, je vous invite à mettre la pression sur les chefs d'État et de gouvernement pour maintenir les budgets élevés de ce programme. Je suis très heureux que le programme FAME soit en cours de révision pour plus d'accessibilité. C'est fondamental dans la situation actuelle. Elle est compliquée et évolue de jour en jour. Je suis ravi d'entendre qu'elle est suivie au quotidien.

1.55 Question de M. Rodrigue Demeuse à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Fin de l'exemption de Dimona pour les stagiaires au sein des établissements d'enseignement supérieur»

M. Rodrigue Demeuse (Ecolo). – Les recteurs des universités francophones nous ont récemment interpellés sur la suppression, depuis le

1^{er} janvier 2020, de la dispense de Déclaration Immédiate/*Onmiddellijke Aangifte* (Dimona) dont bénéficiaient jusqu'alors les établissements d'enseignement supérieur pour les stagiaires non rémunérés lors de leur formation. Désormais, tous les établissements doivent donc compléter une Dimona pour chaque stagiaire, ce qui a été justifié par la nécessité de rationaliser la législation sur les accidents de travail au vu de la prolifération de différents stages professionnels et d'apprentissage, désormais réunis sous une même réglementation s'appliquant à tous les «petits statuts».

Aujourd'hui, les établissements tirent la sonnette d'alarme en raison de l'augmentation conséquente de la charge administrative liée à ces nouvelles obligations. Si le seul objectif poursuivi est de donner aux assureurs un aperçu du nombre de stagiaires à couvrir, il suffit de demander aux établissements de fournir ce chiffre sans qu'il soit pour autant nécessaire de compléter une Dimona pour chaque stagiaire. La situation des stagiaires au sein des établissements d'enseignement supérieur est d'ailleurs très particulière en termes de couverture des accidents du travail; ils sont en effet les seuls à bénéficier d'une réglementation spécifique du Code du bien-être au travail et effectuent toujours leurs prestations sans être rémunérés, ce qui ne devrait donc pas nécessiter de déclaration Dimona, utile pour l'Office national de sécurité sociale (ONSS).

Madame la Ministre, la décision de réintroduire cette exemption relève évidemment des compétences de l'État fédéral. Avez-vous néanmoins été informée de cette situation? Pouvez-vous quantifier la surcharge administrative qu'elle implique pour les établissements? Quel est votre point de vue sur la question? Avez-vous pris des initiatives pour relayer cette demande des établissements d'enseignement supérieur auprès du gouvernement fédéral? Enfin, pouvez-vous confirmer que tous les stagiaires de l'enseignement supérieur bénéficient bien d'une couverture contre les accidents du travail?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – J'ai pris connaissance en décembre dernier de l'obligation de Dimona simplifiée et de déclaration multifonctionnelle (dmfA) pour les étudiants en stage durant leur cursus scolaire à partir du 1^{er} janvier 2020. Il s'agit d'un dossier dont nous avons hérité de la législature précédente.

À la suite d'une concertation avec la ministre Désir et compte tenu de l'Arrêté royal du 29 juillet 2019 portant exécution de la section 1^{re} du chapitre 2 de la loi du 21 décembre 2018 portant des dispositions diverses en matières sociales concernant les «petits statuts», il est apparu qu'il n'y avait d'autre choix que d'appliquer cette législa-

tion, avec une mise en conformité pour le 31 mars 2020. Nous avons clairement demandé à l'administration d'informer les établissements d'enseignement supérieur sur les démarches à mettre en œuvre pour faire respecter cette mesure et procéder à son évaluation d'ici la rentrée 2020, dans le but d'objectiver l'impact du dispositif.

Nous avons négocié avec le gouvernement fédéral pour que l'encodage à Dimona, qui demande quelques minutes pour chaque stagiaire, soit réalisé une fois pour toutes l'année et évite une charge de travail supplémentaire aux services administratifs des établissements d'enseignement supérieur. Certains stages pouvant durer de trois semaines à une année, l'encodage unique évite de devoir ouvrir et fermer un numéro pour chaque jour de stage.

Le comité de gestion de l'Agence fédérale des risques professionnels a pris la décision d'étendre jusqu'au 31 décembre 2020 la période de tolérance pour la Dimona «petits statuts», sans répercussion pour l'employeur. Cette décision concerne la déclaration, par les écoles et les établissements d'enseignement supérieur de plein exercice ou de promotion sociale, des contrats de formation et de stages déjà en cours le 1^{er} janvier 2020, ainsi que la déclaration des nouveaux contrats de formation et de stages ayant pris cours à partir de cette date. Les stagiaires devront donc être déclarés à Dimona pour le 31 décembre 2020 au plus tard. Le dispositif Dimona pour les stagiaires non rémunérés consiste en une déclaration simplifiée qui ne vise que la couverture en cas d'accident de travail et n'a aucune incidence sur le paiement d'allocations de sécurité sociale, qu'il s'agisse des allocations de chômage, d'aides des centres publics d'action sociale (CPAS) ou encore des allocations familiales.

M. Rodrigue Demeuse (Ecolo). – J'entends que des mesures ont été prises et vous remercie, Madame la Ministre, pour le rôle que vous avez joué. Sur le terrain, les établissements se plaignent toujours de la lourdeur du système, malgré les adaptations que vous avez évoquées et qui se révèlent assez peu utiles d'un point de vue légal. Vous avez joué votre rôle et n'avez évidemment pas le pouvoir de changer la loi fédérale; il faudra désormais voir comment nous pouvons faire évoluer la législation.

1.56 Question de M. Laurent Agache à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Existence d'une filière pédagogique pour les masters en informatique»

M. Laurent Agache (Ecolo). – Madame la Ministre, il y a peu, j'ai interrogé un directeur d'école sur mon incompréhension: ma fille avait eu des cours d'algorithmique et d'initiation au codage en quatrième année secondaire générale, en option scientifique, mais plus cette année en cinquième.

Dans sa réponse, outre le fait que cet enseignement n'était pas repris au programme, le directeur m'a confié une autre difficulté de notre système scolaire: les seuls professeurs à pouvoir dispenser des cours d'informatique sont les titulaires d'un bachelier en informatique ayant suivi un certificat d'aptitude pédagogique (CAP). Il ne serait actuellement pas possible pour les titulaires d'un master en informatique de suivre une agrégation en vue de pouvoir donner cours dans l'enseignement secondaire supérieur.

Madame la Ministre, confirmez-vous cette information? Le cas échéant, ne devrait-on pas remédier à cette situation et permettre aux masters en informatique de suivre aussi les cours pour devenir pédagogue et donc pouvoir enseigner dans leur branche? Nous permettrions ainsi aux écoles de recruter plus facilement des enseignants dans cette matière.

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Monsieur le Député, les titulaires de bachelier en informatique ayant suivi ou non un CAP ne sont pas les seuls à pouvoir dispenser des cours d'informatique. Les masters et anciennement licenciés en sciences informatiques peuvent également dispenser ces cours. De plus, il est possible pour ces diplômés de suivre une agrégation pour donner cours dans l'enseignement secondaire supérieur et même d'y être nommés.

Les épreuves du CAP, par le biais de l'enseignement de promotion sociale ou du jury central, ne sont normalement pas accessibles pour les titulaires du grade de master, puisqu'ils ont accès à l'agrégation de l'enseignement secondaire supérieur en sciences informatiques. Cette agrégation est actuellement dispensée à l'Université libre de Bruxelles (ULB) et à l'Université de Mons (UMONS).

Pour rappel, le titre pédagogique est une condition nécessaire à la nomination, mais n'est pas une condition obligatoire à l'engagement. À ce sujet, l'application Primoweb de la Fédération Wallonie-Bruxelles fournit l'ensemble des possibilités pour prester en tant que professeur au sein de la Communauté française de Belgique.

M. Laurent Agache (Ecolo). – Madame la Ministre, je vous remercie pour votre réponse rassurante. J'avais été très étonné par ce que ce directeur m'avait dit, mais je vais m'empresser de lui transmettre les éclaircissements que vous avez

apportés.

1.57 Question de M. Rodrigue Demeuse à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Information des étudiants face aux pratiques inacceptables des fausses universités»

M. Rodrigue Demeuse (Ecolo). – À l'heure de la rentrée académique, des dizaines de milliers de jeunes doivent faire le choix de l'établissement dans lequel ils pourront entreprendre leurs études. Or, ils sont souvent perdus face au choix qui s'offre à eux et certains établissements peu scrupuleux en profitent. Je pense évidemment à ce que l'on peut qualifier de «fausses universités», qui ne délivrent pas de diplôme reconnu par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

La problématique des fausses universités revient régulièrement sur le tapis depuis plusieurs années. Le décret modifiant le décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études et visant à la transparence des établissements non reconnus a été adopté le 28 juin 2018 pour encadrer ces établissements en leur imposant une série de règles. Il s'agit notamment de l'obligation de mentionner clairement que les diplômes délivrés ne sont pas reconnus, avec des sanctions à la clé.

L'administration agit réellement, et je m'en réjouis, pour mettre en œuvre ces obligations et pour sanctionner les établissements qui ne les respecteraient pas. Comme vous l'avez indiqué, Madame la Ministre, il n'est pas simple de les repérer tous. Dans la pratique, la situation est donc, malheureusement, encore très problématique. Certains établissements n'hésitent pas à faire croire aux étudiants, tout au long du cursus, qu'ils obtiendront un titre reconnu alors que celui-ci ne l'est qu'en France. Dans le même temps, ils réclament des frais scolaires ahurissants qui peuvent s'élever à 30 000 euros en trois ans. Ils jouent donc en permanence sur l'ambiguïté, en écrivant en tout petit caractère ou tout à la fin du document que les titres ne sont pas reconnus. Par contre, en en-tête de leur site web et de leur brochure d'information, ils indiquent que les titres sont certificatifs.

La législation est donc clairement détournée au détriment d'étudiants malheureux qui se trouvent, à la sortie, dans l'impossibilité de faire valoir leur diplôme ou de poursuivre leur cursus dans un autre établissement, pour y réaliser un

master, par exemple. Il ne s'agit pas de cas isolés. Une quarantaine d'établissements non reconnus sont en effet listés et seuls 23 d'entre eux sont en ordre.

Pourriez-vous faire le point sur les dossiers en cours, Madame la Ministre? Où en est la procédure concernant les établissements que vous évoquiez en juin dernier et qui n'avaient pas répondu aux sollicitations de l'administration ou qui faisaient l'objet d'une procédure administrative?

Où en est le processus d'évaluation du décret? Ne faudrait-il pas renforcer certaines obligations, notamment pour lutter contre l'ambiguïté dont profitent certains établissements qui offrent des diplômes reconnus à l'étranger et non chez nous? Pour permettre une information correcte des étudiants, ne faudrait-il pas également prévoir la publication de la liste actualisée des établissements non reconnus, puisqu'elle est tenue à jour par l'administration?

Enfin, quelles mesures d'information des étudiants sont-elles prises? Quel bilan tirez-vous notamment de la campagne d'information lancée pour cette rentrée par le biais d'un avis publié sur le site de l'administration? Cet avis a-t-il été consulté?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Actuellement, 40 établissements sont recensés dans la liste des établissements non reconnus et ont été avertis de la réglementation «transparence» leur imposant de signaler qu'ils ne sont pas reconnus par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Sur ces 40 établissements, 23 se sont mis en règle à l'égard des obligations prescrites par le décret. Ils ont reçu une attestation de notification. Quatre établissements sont en attente de notification; quatre font l'objet d'une procédure administrative et l'un d'entre eux a introduit auprès du Conseil d'État une requête en annulation de la décision d'infliger l'amende administrative. Trois établissements sont en suspension de procédure administrative. Un établissement fait l'objet d'une procédure judiciaire et cinq dossiers sont clôturés, sans objet ou pour cause d'établissement fermé. De nouveaux avertissements ou rappels ont été envoyés. L'évaluation du décret du 28 juin 2018 est programmée à la clôture du processus de perception des amendes administratives et de l'arrêt du Conseil d'État à la suite de la requête en annulation introduite par un des établissements.

Par ailleurs, la réglementation ne prévoit pas que le cadastre des établissements non reconnus soit publié. Ne reprenant que les établissements contactés, cette liste n'est pas exhaustive. Il est en effet difficile de recenser chaque école créée, puisqu'il s'agit d'un processus constant. Publier un cadastre incomplet risquerait d'induire en er-

reur les étudiants, qui pourraient penser que les établissements qui n'y figurent pas sont reconnus. Il s'agit donc d'une fausse bonne idée, un tel cadastre pouvant créer une fausse sécurité.

Toutefois, je rappelle qu'il existe bien un cadastre des établissements reconnus qui est, quant à lui, mis en ligne sur le site www.enseignement.be. Ce site du ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles dédié à l'enseignement sert de référence pour un étudiant dans le cadre de sa recherche d'informations sur les études. Il est actualisé de manière régulière. La distinction entre enseignement reconnu et non reconnu est clairement établie dans une page spécifique, avec un renvoi vers le cadastre des écoles d'enseignement supérieur reconnues en Fédération Wallonie-Bruxelles.

À l'approche de la rentrée académique, nous n'avons pas manqué de rappeler aux étudiants l'importance de consulter cette liste afin de faire un choix en toute connaissance de cause. Cette information a également été transmise par le biais des centres Infor Jeunes et des salons du Service d'information sur les études et les professions (SIEP).

M. Rodrigue Demeuse (Ecolo). – Il est certain que l'administration joue son rôle. Vous jouez le vôtre également, Madame la Ministre. Je me réjouis de cette proactivité. Le décret porte ses fruits, en partie du moins. Malheureusement, trop d'établissements ne respectent pas encore les obligations décrétales, qui ne vont pas assez loin sur une série de points. Il reste en effet des ambiguïtés exploitables par les établissements. Je suis vraiment choqué par les témoignages que j'ai reçus ces derniers mois de la part d'étudiants et de professeurs. Nous devons renforcer les mesures prises, d'abord en informant mieux les étudiants, mais aussi en encadrant mieux les établissements.

Pour mieux informer les étudiants, j'entends vos arguments quant à la publication de la liste d'établissements non reconnus, mais il serait positif de la publier, en parallèle à la liste des établissements reconnus. Ainsi, les étudiants disposeraient des deux informations. Si leur établissement ne se trouve sur aucune des deux listes, ils s'interrogeront forcément. Par ailleurs, la publication de la liste d'établissements non reconnus constituerait une sanction efficace pour ceux d'entre eux qui ne respectent pas les règles. On pourrait imaginer une distinction, dans cette liste, entre les établissements qui respectent les règles et ceux qui ne les respectent pas. Cette mesure pourrait avoir un effet dissuasif pour les établissements, peut-être plus encore qu'une sanction administrative.

Enfin, au-delà d'une communication, à l'égard des étudiants qui sortent de l'enseignement secondaire, basée sur des campagnes de publicité intensifiées par les réseaux sociaux, il faut avancer dans l'évaluation du décret pour clarifier les obligations des établissements. Il importe que la men-

tion de la reconnaissance du diplôme en Belgique se trouve en en-tête des publications ou du site internet des établissements. Il faut leur imposer cette obligation.

1.58 Question de M. Martin Casier à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Interprétation du décret du 17 juillet 2020 déterminant la finançabilité des étudiants pour l'année académique 2020-2021»

1.59 Question de M. John Beugnies à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Mise en application du décret du 17 juillet 2020 déterminant la finançabilité des étudiants pour l'année académique 2020-2021 suite à la crise de la Covid-19»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

M. Martin Casier (PS). – En juillet dernier, sous l'impulsion de la majorité, ce Parlement a adopté une proposition de décret visant à assurer que tous les étudiants et toutes les étudiantes finançables en 2019-2020 le soient en 2020-2021. Ce sont d'ailleurs les mots que nombre d'entre nous ont utilisés lors de sa présentation. Ce décret vise à limiter autant que possible l'impact de la crise de la Covid-19 sur le parcours académique de ces étudiants. Malgré les objectifs clairement énoncés dans le texte adopté par notre commission et notre Parlement et lors des discussions au sein de notre commission, diverses institutions d'enseignement supérieur posent une question d'interprétation sur l'article 2 du décret du 17 juillet 2020 déterminant la finançabilité des étudiants pour l'année académique 2020-2021.

En effet, celui-ci dispose qu'il ne peut être tenu compte des crédits inscrits et acquis en 2019-2020 «sauf si la prise en compte desdits crédits permet de remplir une des conditions académiques visées à l'article 5, 3° de ce même décret». L'article 2 ne prévoit donc pas explicitement qu'il ne peut être tenu compte de

l'inscription en 2019-2020 et il semble que certaines institutions appliquent le texte de ce décret avec cette lecture littérale. Quand bien même, nous pourrions penser que la suite de la phrase que j'ai citée était suffisamment claire, mais ce n'est pas, manifestement, toujours le cas.

L'article 5, 3°, b, du décret du 11 avril 2014 adaptant le financement des établissements d'enseignement supérieur à la nouvelle organisation des études dispose que le critère de l'obtention de la moitié des crédits présentés ou du seuil des 45 crédits est calculé «sur les trois années académiques précédentes.» Cette interprétation littérale du texte conduit donc à des situations où un étudiant finançable en 2019-2020 ne le serait plus en 2020-2021, ce qui à mon sens est contraire à ce que les auteurs du texte, dont je fais partie, tous partis confondus, ont affirmé sans équivoque lors des débats.

La question précise de l'interprétation de cet article a même, je m'en rappelle, été explicitement évoquée lors des débats par une question de Mme Greoli et précisée dans le sens d'une non-prise en considération de l'année académique 2019-2020 dans le calcul incluant les trois dernières années académiques. Quoi qu'il en soit, il semble qu'il reste là une question d'interprétation pendante.

Madame la Ministre, avez-vous été interpellée par les établissements au sujet de ce problème d'interprétation? Si oui, quelle a été votre réponse? Pour appliquer le texte en cohérence avec les débats intervenus au Parlement et d'assurer une application homogène au sein de l'ensemble des établissements de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ne faudrait-il pas envoyer une consigne d'interprétation aux délégués et aux commissaires du gouvernement? Derrière tout cela se cache en effet des situations concrètes pour les étudiants. Cette question paraît certes un peu technique, mais nous savons que, très concrètement, certains étudiants risquent d'être déclarés non finançables pour cette année. Ce n'était pas l'esprit de nos discussions ni du décret ni de votre interprétation lors de la discussion sur ce texte.

M. John Beugnies (PTB). – Grâce à la pression des étudiants, la Fédération des étudiants francophones (FEF) et de nombreux acteurs académiques, les étudiants ont gagné le droit de se réinscrire à la rentrée même en cas d'échec et de perte de leur finançabilité. Cette victoire est importante au moment même où la crise de la Covid-19 a augmenté les inégalités entre étudiants dans l'enseignement supérieur. Entre-temps, nous avons toutefois reçu des témoignages d'étudiants nous rapportant que les secrétariats disent ne pas avoir reçu de consignes à ce sujet.

Certains d'entre eux refusent l'inscription d'étudiants ou leur demandent de suivre la procédure habituelle de recours individuel. Un de ces étudiants nous l'explique: «On me demande

d'introduire une demande de dérogation et lorsque j'ai appelé le service d'inscription, personne n'était au courant de l'adoption du nouveau décret. On m'a simplement dit que je devais introduire un recours.» Madame la Ministre, la décision prise par décret a-t-elle été officiellement communiquée par circulaire aux établissements d'enseignement supérieur? Si c'est le cas, tous les établissements ont-ils donné suite à la décision et informé leurs services des inscriptions? Si une circulaire existe, pouvez-vous nous la transmettre?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Les commissaires et délégués du gouvernement m'ont interpellée au sujet de l'interprétation de l'article 2 du décret du 17 juillet 2020 déterminant la finançabilité des étudiants pour l'année académique 2020-2021. L'instruction leur a été donnée de faire appliquer cette disposition de manière telle à rencontrer l'intention du législateur, c'est-à-dire couvrir au maximum le préjudice subi par les étudiants en matière de finançabilité du fait des difficultés rencontrées lors de l'organisation de l'année académique 2019-2020.

Pour garantir la sécurité juridique du dispositif, une modification décrétole destinée à corriger les situations problématiques induite par l'application de ce décret est prévue. J'ai également demandé aux commissaires et délégués du gouvernement de veiller à l'application uniforme et complémentaire des décrets du 11 avril 2014 adaptant le financement des établissements d'enseignement supérieur à la nouvelle organisation des études et du 17 juillet 2020 déterminant la finançabilité des étudiants pour l'année académique 2020-2021 pour éviter tout traitement illégal des étudiants.

M. Martin Casier (PS). – Vous m'en voyez ravi, Madame la Ministre, et je vous remercie pour ces précisions.

M. John Beugnies (PTB). – Madame la Ministre, la crise de la Covid-19 et les cours en ligne ont eu un grand impact sur la qualité de l'apprentissage et l'étude. Un étudiant sur quatre n'avait ainsi pas d'endroit pour étudier à domicile et certains n'avaient à leur disposition que leur *smartphone* pour suivre et réviser leurs cours! Dans ces conditions, il était nécessaire d'assurer à chaque étudiant qu'il puisse continuer son parcours académique. Par leur mobilisation, les étudiants ont réussi à obtenir cette garantie pendant le dernier quadrimestre. Aujourd'hui, il est de votre responsabilité ministérielle de garantir l'application du décret du 17 juillet 2020 qui permet cette mesure que nous avons tous votée ici, dans notre Parlement. C'est essentiel pour qu'aucun étudiant ne soit pénalisé par la crise sanitaire.

1.60 Question de M. Manu Disabato à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Réforme du paysage de l'enseignement supérieur»

M. Manu Disabato (Ecolo). – Si la dernière année académique et parlementaire a clairement été chamboulée par la gestion de crise sanitaire, mon groupe et moi-même espérons que cette année verra entamer et aboutir le chantier d'envergure qu'est la réforme du paysage de l'enseignement supérieur.

La Déclaration de politique communautaire (DPC) indique d'ailleurs que le gouvernement va «procéder à une évaluation avec un comité d'experts internationaux et les acteurs de terrain dont l'ARES [Académie de recherche et d'enseignement supérieur] du décret «Paysage» [du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études] et ajuster le parcours individualisé de l'étudiant afin de renforcer sa réussite, de réduire les contraintes administratives et d'éviter un allongement de la durée de ses études» et «modifier le décret en fonction des résultats de l'évaluation»

Madame la Ministre, où en êtes-vous dans le processus de réforme? Est-ce que les consultations et évaluations ont bien été entamées? Quel est votre calendrier de travail? Le cas échéant, quels sont les premiers éléments de ce dossier: parcours de l'étudiant, aide à la réussite...?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – À la suite des nombreuses consultations des acteurs de l'enseignement supérieur et des experts, force est de constater que les effets pervers induits par la mise en œuvre du décret «Paysage» sont partagés: complexité et incompréhension produisant des effets inverses à ceux escomptés lors de la mise en œuvre du décret, en particulier pour les publics les plus fragilisés; perte des objectifs pédagogiques et progression déstructurée dans le programme de la majorité des étudiants; allongement des études avec des abandons et des diplomations plus tardives et la précarisation consécutive des étudiants; enfin, augmentation de la charge de travail des établissements et dé financement.

Ces perceptions ont été mises en évidence de manière empirique. Pour pallier ces carences né-

fastes pour les étudiants, les établissements d'enseignement supérieur et la société dans son ensemble, un dispositif plus cadré sera proposé dès l'entame des études. Il permettra aux étudiants d'avoir des retours rapides par rapport à leur trajectoire de réussite et l'obtention d'un diplôme, tout en gardant une certaine flexibilité des parcours pour gérer les inégalités présentes dans l'enseignement. Nous essayons de tenir ces deux objectifs en parallèle.

Une meilleure compréhension par les étudiants des enjeux et règles de ce dispositif induira une progression plus sereine dans les études, clarifiera la notion de réussite et évitera le piège des 45 crédits. Un étudiant n'ayant pas acquis les crédits de la première année resterait inscrit en première année de premier cycle. Ce système donnera des balises claires et évitera la procrastination et le découragement. Il est dès lors important d'améliorer les accompagnements des apprentissages et les aides à l'orientation et à la réorientation.

Les objectifs de ce nouveau dispositif centrés sur le respect de la pédagogie sont multiples: simplifier le système, augmenter la cohérence du dispositif, améliorer la compréhension par les différents acteurs, promouvoir des réorientations rapides lorsque nécessaire, diminuer les abandons tardifs, augmenter le nombre de diplômés, diminuer le temps de diplomation et augmenter l'efficacité d'un système libre d'accès à l'entrée dans l'enseignement supérieur.

La réussite de cette nouvelle vision d'un système d'accumulation de crédits passera par une large information aux différents acteurs de l'enseignement et une évaluation continue nécessitant des données sur l'enseignement supérieur complètes et accessibles. Enfin, je compte soumettre au gouvernement le texte d'un avant-projet de décret durant la première quinzaine d'octobre, afin que cette réforme entre en vigueur à la rentrée 2021.

M. Manu Disabato (Ecolo). – Madame la Ministre, l'essentiel est effectivement d'augmenter la réussite. Il faut toujours se recentrer sur l'objectif stratégique que l'on s'est donné. Ces changements législatifs sont nécessaires pour mieux servir la réussite des étudiants. Peut-être faut-il dégager des budgets pour les aider davantage? C'est le cercle vertueux que vous devez essayer de tracer.

Les étudiants étaient plutôt demandeurs de ne pas aller trop vite. Les grands objectifs sont partagés par beaucoup de personnes, mais il faut laisser aux étudiants la possibilité de débattre de ces objectifs pour aboutir à une réforme partagée par le plus grand nombre de bénéficiaires. Au-delà des institutions, ce sont les étudiants qui en sont les principaux bénéficiaires.

1.61 Question de M. Manu Disabato à

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Réforme de la formation initiale des enseignants»

M. Manu Disabato (Ecolo). – J'aimerais revenir à présent sur la prochaine grosse réforme à laquelle vous allez vous atteler: la réforme de la formation initiale des enseignants (RFIE).

La Déclaration de politique communautaire (DPC) indiquait que la réforme imaginée lors de la précédente législature serait repoussée d'un an. Cette année supplémentaire devait être mise à profit pour «examiner la capacité opérationnelle de mise en œuvre de la réforme par les établissements d'enseignement supérieur; le cas échéant, adapter la réforme quant à ses modalités et sa mise en œuvre»; «évaluer le coût d'organisation de la réforme de la formation initiale des enseignants et son intégration dans la trajectoire budgétaire» et enfin «clarifier le statut du test diagnostique de français prévu à l'entrée des études.» Ce n'est évidemment pas à vous que je dois expliquer les difficultés budgétaires en Fédération Wallonie-Bruxelles au vu des finances et à la suite de la crise de la Covid-19. La DPC indique ensuite que «ce laps de temps sera également mis à profit par le gouvernement pour évaluer le coût barémique de la réforme de la formation initiale des enseignants portée à quatre ans. L'estimation portera sur une période d'au moins 20 ans.»

Madame la Ministre, pouvez-vous me dire où en sont les travaux? La réforme sera-t-elle rendue effective pour l'année académique 2021-2022? Quelle est l'estimation du coût de cette réforme? Quel sera le calendrier des travaux? Celui-ci est extrêmement important, car la mise en œuvre de cette réforme prendra du temps. Les institutions souhaitent que la clarté soit rapidement faite sur l'agenda et les objectifs de cette dernière.

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Dans le respect de la DPC, j'ai créé quatre groupes de travail sur la RFIE en concertation avec mes collègues. Ces groupes de travail ont examiné les questions que vous évoquez, et notamment celle de la capacité organisationnelle des établissements d'enseignement supérieur quant à la mise en œuvre et au coût de la réforme de la RFIE ou celle du statut du test de maîtrise de la langue française.

Les groupes de travail ont également traité de

la question de la cohérence de la RFIE avec les besoins du Pacte pour un enseignement d'excellence, ou encore celle de l'impact de l'allongement de la formation sur la pénurie des enseignants. Si ces analyses ont révélé qu'il convenait de conserver les fondamentaux de la réforme de 2019, elles ont également montré d'autres nécessités: amender le texte pour assurer une plus grande cohérence avec le Pacte pour un enseignement d'excellence; intégrer des mécanismes de pilotage de la RFIE; renforcer la notion d'unicité du métier non seulement en termes de formation initiale, mais aussi tout le long de la carrière des enseignants; et enfin, diminuer l'impact budgétaire de l'opérationnalisation de la RFIE.

Les modifications du décret du 7 février 2019 définissant la formation initiale des enseignants font l'objet d'un avant-projet de décret adopté en première lecture par le gouvernement en sa séance du 9 juillet dernier. Il fait actuellement l'objet de concertations et de négociations et est soumis à l'avis de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) qui se réunit le 30 septembre prochain. Ces discussions et avis doivent évidemment permettre d'entendre les parties, notamment sur la date d'entrée en vigueur de la RFIE, et d'améliorer le texte si nécessaire. L'avant-projet de décret doit alors repasser en deuxième lecture dans le courant du mois d'octobre, puis être envoyé au Conseil d'État. C'est sur la base de cet avis que le gouvernement fera une troisième lecture du texte et l'enverra au Parlement. J'espère que cette procédure pourra être menée à bien d'ici la fin de l'année civile.

Enfin, concernant l'impact budgétaire de l'éventuelle revalorisation barémique des enseignants issus de cette RFIE, cette question doit encore être analysée par les ministres compétents et tranchée par le gouvernement.

M. Manu Disabato (Ecolo). – Je vous remercie pour votre réponse et votre volontarisme, Madame la Ministre. La question des pénuries est pour moi centrale. Vous savez que la pénurie est criante dans l'enseignement secondaire et des étudiants n'ont pas de professeurs durant de longues périodes. La bonne intention visant à améliorer la formation initiale des enseignants peut aussi engendrer des difficultés et avoir un effet non désiré. Restons attentifs à cet aspect des choses pour faire face aux problèmes actuellement rencontrés. Je reviendrai vers vous ultérieurement, lorsque certaines consultations auront été effectuées.

(M. Martin Casier prend la présidence)

1.62 Question de Mme Gladys Kazadi à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hô-

pitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Évolution du marché du logement étudiant en Fédération Wallonie-Bruxelles»

Mme Gladys Kazadi (cdH). – Madame la Ministre, la crise de la Covid-19 ne semble pas avoir eu une incidence significative sur le volume de la demande de logements étudiants. On observerait toutefois un glissement des logements privés vers les logements proposés par les établissements, en raison de leurs loyers plus modérés. Ce sont en tout cas les constats posés dans un article de «*La Libre Belgique*» publié le 27 août dernier. Si ces constats sont intéressants, une analyse approfondie de l'évolution du marché du logement étudiant en Fédération Wallonie-Bruxelles permettrait certainement aux pouvoirs publics et aux établissements de mieux identifier les zones d'inadéquation entre l'offre et la demande ainsi que les campus qui risquent d'y être confrontés dans les prochaines années. Si l'étude BDO-Sonocom relative aux conditions de vie des étudiants évoque un marché «sous tension» qui engendre une pression sur les loyers, elle conclut également au manque de lisibilité de ce marché.

La question de l'accessibilité de ces logements se pose ainsi en corollaire à celle de leur disponibilité. Les étudiants à faibles revenus doivent aujourd'hui essentiellement compter sur les logements à loyer modéré proposés par les établissements, surtout les universités. Or, ce parc reste relativement limité face une demande croissante des étudiants.

Dans sa Déclaration de politique communautaire (DPC), le gouvernement prévoit d'encourager l'accès au logement étudiant notamment par la construction de logements publics étudiants à loyers accessibles. Il prévoit également d'octroyer un financement complémentaire, dans le cadre des allocations d'études, aux étudiants kotteurs.

Madame la Ministre, pouvez-vous faire le point sur les initiatives prises ces derniers mois pour concrétiser les engagements de la DPC relatifs à l'accès au logement étudiant? Dans ce cadre, une priorité est-elle donnée aux logements gérés par les établissements? Ces initiatives s'appuient-elles sur une analyse objectivée et actualisée du marché du logement étudiant en Fédération Wallonie-Bruxelles? Dans le cas contraire, la réalisation d'une telle étude est-elle prévue par le gouvernement?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Avant tout, je me permets de rappeler

que je n'ai pas la compétence du logement dans mes attributions. Cependant, le rapport BDO-Sonocom démontrant bien l'incidence du coût du logement sur le coût des études, j'ai rencontré à plusieurs reprises le ministre Pierre-Yves Dermagne et la ministre Nawal Ben Hamou chargés du logement respectivement en Région wallonne et en Région de Bruxelles-Capitale.

Ces réunions ont permis de déboucher sur des actions concrètes, notamment durant la crise de la Covid-19. Il a été question de réductions de la durée de préavis des logements publics réservés aux étudiants. Nous avons également appelé l'ensemble des chefs d'établissement à faire preuve de plus de souplesse dans la perception des loyers auprès des étudiants ou de leurs parents les plus touchés par la crise sanitaire. Par ailleurs, avec l'aide des maisons des étudiants, j'ai pu dégager près de 300 places pour les étudiants du supérieur durant la crise sanitaire. Ces initiatives s'appuient sur l'analyse du rapport BDO-Sonocom et sur les consultations que j'ai pu mener avec les ministres régionaux chargés du logement, la Fédération des CPAS, les maisons des étudiants, le Réseau wallon de lutte contre la pauvreté ou encore le Forum social bruxellois.

Mme Gladys Kazadi (cdH). – Madame la Ministre, j'entends bien que le logement n'est pas de votre ressort. Je vous posais la question, car il me semble important que vous travailliez en synergie avec les communes et les Régions. Ce travail ne doit pas être mené uniquement par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Nous devons pouvoir disposer d'un état de l'offre du marché et ainsi cibler les zones de pénurie.

2 Ordre des travaux

M. le président. – Les questions orales à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, de M. Pierre-Yves Lux, intitulée «Centres de jeunes et organisations de jeunesse face au contexte sanitaire – bilan des activités d'été et perspectives pour la suite», de M. René Collin, intitulée «Bilan des aides Covid-19 pour le secteur sportif», de Mme Caroline Cassart-Mailleux, intitulée «Formation en vaccinologie dans le cursus médical», de Mme Sybille de Coster-Bauchau, intitulées «Accompagnement des étudiants dits diplômés Covid-19», «Avenir des étudiants diplômés en 2020» et «Coordination entre les entités fédérées au bénéfice de la recherche et soutien au dépôt de projets européens», de M. Olivier Bierin, intitulée «Évaluation des chercheurs et revues prédatrices», de Mme Stéphanie Cortisse, intitulée «Parcours d'éducation culturelle et artistique au sein de la

formation initiale des enseignants», et de Mme Fatima Ahallouch, intitulée «Mesures spécifiques visant à accompagner les étudiants de l'enseignement supérieur des arts», sont retirées.

La question orale de Mme Marie-Martine Schyns à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeu-

nesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Accès des hautes écoles et universités aux référentiels de l'enseignement obligatoire et à e-classe.be», est reportée.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 18h00.*

VERSION PROVISoire